

Phase PRO- pour DCE

CCTP

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

LOT 01TCE Second œuvre :

Dépose-Déconstruction

Cloisons-Faux plafonds-Menuiseries Intérieures-Sol souple-Peinture

Maîtrise d'Ouvrage	MINISTERE DE LA JUSTICE Direction Interrégionale Sud Département de l'Immobilier de Toulouse 2 Impasse de Boudeville 31047 TOULOUSE Cedex 1
Bureau de Contrôle	APAVE Enzo ALESSI 7 rue de la Grande Terre – Zone Euro 2000 30132 Caissargues enzo.alessi@apave.com P : 06.27.10.41.51
Coordinateur SPS	APAVE Nathalie GUEZ 7 rue de la Grande Terre – Zone Euro 2000 30132 Caissargues P : 06.69.44.35.38 nathalie.quez@apave.com
Architecte	ELEV Architecture 54 rue Louis Roussel 34070 MONTPELLIER Tél : 04 99 62 20 08 Email : s@goavec.net
BET Fluides	BETSO 849 Rue Favre de Saint-Castor, 34080 Montpellier Tél : 04 67 69 12 20

Sommaire

01.00 OBJET DU PRESENT LOT - CONSISTANCE DES TRAVAUX.....	4
01.00.01 Objet du présent lot	4
01.00.02 Consistance des travaux du lot	4
01.01 PRESCRIPTIONS TECHNIQUES GENERALES	8
01.01.00 Rappel de la réglementation.....	8
01.01.01 Prescriptions environnementales	10
01.02 PRESCRIPTIONS TECHNIQUES PARTICULIERES	13
01.02.01 Les travaux en plaques de plâtre et faux plafonds	13
01.02.02 Les travaux de menuiserie intérieure	36
01.02.03 Les travaux de peinture	40
01.03 DESCRIPTION DES OUVRAGES	85
01.03.00 Constats d'Huissier.....	85
01.03.01 Protection de l'existant	85
01.03.01.00 Protection de la Circulation du R+2.....	85
01.03.01.01 Protection de l'ascenseur.....	85
01.03.02 Consignation des réseaux	86
01.03.03 Dépose – Déconstruction et évacuation en déchetterie	86
01.03.04 Dépose Bloc porte existant.....	86
01.03.05 Dépose châssis fixe existant	86
01.03.06 Doublage – Isolation en mur et plafond.....	86
01.03.07 Cloisons 98-62 - 98 mm PLACOSTIL – EI60– Hauteur Limite 3.20 m	87
01.03.08 Cloisons 98-48 - 98 mm PLACOSTIL – EI90– Hauteur Limite 3.25 m	87
01.03.09 Parement en Plaque de plâtre vissée sur ossature métallique ou collée sur mur existant.....	88
01.03.10 Habillage support wc suspendu, des chutes EU, EV, EP, ou conduits VMC 34 dB etc.....	89
01.03.11 Faux Plafonds en plaques de plâtre	89
01.03.12 Trappe d'accès plafond	89
01.03.13 Joues en plafond	89
01.03.14 Faux plafonds en panneaux 600 x600 - acoustique.....	90
01.03.15 Raccords après corps d'états	90
01.03.16 Ouvrages divers – Calfeutrements et raccords - Nettoyage	90
01.03.17 Pose des huisseries pour cloisons	90
01.03.18 Châssis vitré intérieur coulissant 2 vantaux en aluminium P1	91
01.03.19 Blocs portes pré-peints en bois à âme pleine à peindre P3 -P4	91
01.03.20 Blocs porte tiercé pré-peints en bois à âme pleine avec 2 Vantaux à peindre	92
avec oculus sur vantail de 93 cm P2	92
01.03.21 Blocs porte issue de secours EI90 à peindre P5.....	93
01.03.22 Bloc porte 2 vantaux EI90 P8	94
01.03.23 Ragréage	95
01.03.24 Revêtement en PVC	95
01.03.25 Revêtements muraux - Faïence	95
01.03.26 Préparations des supports.....	96
01.03.26.00 Enduit garnissant	96
01.03.26.01 Préparations des plâtres manufacturés	96
01.03.26.02 Préparations des supports	96
01.03.27 Peintures - Enduits Décoratifs – Revêtements muraux	96
01.03.27.00 Peinture acrylique	96

01.03.27.01 Laque sur menuiseries bois intérieures – bois et dérivés	97
01.03.28 Peinture sur canalisations	97
01.03.28.00 Peinture sur canalisations en PVC apparentes.....	97
01.03.28.01 Peinture sur canalisations métalliques.....	97
01.03.29 Grilles de ventilation aluminium	98
01.03.30 Signalétique	99
01.03.30.00 Signalétique autocollante sur éléments vitrés	99
01.03.30.01 Signalétique Directionnelle.....	99
01.03.30.02 Signalétique Informatif.....	99
01.03.30.03 Signalétique par Pictogramme	99
01.03.31 Poignées de porte allongée	100
01.03.32 Gestion des déchets	100
01.03.33 Nettoyage de pré-réception	100
01.03.34 Nettoyage de livraison	100
PSE : Prestations supplémentaires Eventuelles	102
PSE 1 : Coin cuisine dans rangement 1	102
01.03.35 Dépose – Déconstruction et évacuation en déchetterie	102
01.03.09 Parement en Plaque de plâtre vissée sur ossature métallique ou collée sur mur existant.....	102
01.03.11 Faux Plafonds en plaques de plâtre	102
01.03.23 Ragréage	102
01.03.24 Revêtement en PVC, compris plinthes	102
01.03.25 Revêtements muraux - Faïence	102
01.03.26 Préparations des supports.....	102
01.03.27 Peintures - Enduits Décoratifs – Revêtements muraux	102
Inclus peinture porte et cadre existant.....	102
01.03.28 Peinture sur canalisations	102
PSE 2 : Lave main dans circulation	103
PSE 3 : Accueil	103
01.03.37 Consignation des réseaux	103
01.03.38 Dépose - Déconstruction	103
01.03.07 Cloisons 98-62 - 98 mm PLACOSTIL – Hauteur Limite 3.20 m.....	103
01.03.14 Faux plafonds en panneaux 600 x600 - acoustique.....	103
01.03.17 Pose des huisseries pour cloisons	103
01.03.39 Ensemble vitré	103
01.03.26 Préparations des supports.....	104
01.03.27 Peintures - Enduits Décoratifs – Revêtements muraux	104
01.03.40 Reprise en sol.....	104
01.03.41 Tablette PMR.....	104
PSE 4 : Local Archives	105
01.03.42 Consignation des réseaux	105
01.03.43 Dépose - Déconstruction	105
01.03.17 Pose des huisseries pour cloisons	105
01.03.44 Blocs portes CF 1/2h pré-peints en bois à âme pleine à peindre P7	105
01.03.26 Préparations des supports.....	106
01.03.27 Peintures - Enduits Décoratifs – Revêtements muraux	106
Peinture cadre + porte + périphérie Porte	106
01.03.45 Reprise en sol.....	106

01.00 OBJET DU PRESENT LOT - CONSISTANCE DES TRAVAUX

01.00.01 Objet du présent lot

Le présent Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.) vise à décrire sommairement la nature des ouvrages à réaliser dans le cadre de l'aménagement intérieur dans le but d'une mise au norme pour les personnes à mobilité réduites.

Le site de l'UEMO des Arènes est situé au 80 avenue Jean-Jaurès à Nîmes, il est au 2^{ème} étage d'un immeuble de 13 étages.

L'accès se fait par la cage du bâtiment C

Les niveaux supérieurs sont occupés par des logements et les niveaux inférieurs par des activités tertiaires. L'entité fait partie d'une copropriété, « Les Champs-Élysées »

Les déchets de chantier seront évacués quotidiennement à la déchetterie la plus proche. Chaque lot évacuera ses propres déchets par ses propres moyens. Il n'y aura pas de benne à déchet sur le chantier.

ATTENTION : le reste des préparations de mortiers divers sont considérées comme étant des déchets. La voirie Publique (rue + trottoirs) doit être rendue à l'identique de l'état initial.

Sauf spécifications contraires définies dans les localisations du présent C.C.T.P., les prestations énumérées ci-après s'appliquent à tout local, bâtiment, aile ou niveau ayant la même destination. Elles sont de ce fait incluses, sans réserve ni limite dans le prix global et forfaitaire convenu. L'Entrepreneur doit signaler dans son offre toutes précisions complémentaires à apporter au présent document et déjà incluses dans son offre forfaitaire.

01.00.02 Consistance des travaux du lot

Installation de chantier

- Protection des sols du R+2 : parties communes

Dépose - Déconstruction

- Dépose des faux plafonds existants
- Dépose sols souple
- Dépose cloisons de distribution des sanitaires et les portes
- Dépose porte tiercée
- Dépose châssis vitré fixe
- Dépose porte sortie de secours
- Dépose des appareils sanitaires (WC + Meuble évier et évier)
- Dépose vitrage du Local Technique et grille existante

Réalisation des parois verticales et faux plafonds en plaques de plâtre et/ou plaques minérale

Les travaux faisant l'objet du présent C.C.T.P. comprennent, énumérés non limitativement :

- L'implantation et/ou le traçage du développé des ouvrages en plaques : ou la vérification du traçage du développé de la cloison si ces opérations ont été attribués à un tiers et de ce fait déjà exécutés,
- la fourniture et pose des plaques de plâtre y compris fournitures diverses : matériaux d'ossature (bois, fourrures, montants, etc...), dispositifs de suspension (pour les plafonds), dispositifs d'appui intermédiaire (pour les habillages), matériaux de fixation (vis, adhésifs), matériaux de traitement des joints (enduits et bandes associées) dispositifs de protection des angles saillants verticaux (bandes spéciale, baguettes d'angles), dispositifs de protection en pied pour les cloisons, nécessaires à cette pose,

- le dépoussiérage de la surface du gros œuvre au raccord avec les ouvrages en plaques,
- tous les raccords de cloisons et d'enduit après passage des autres corps d'état de façon à livrer au peintre des parements conformes aux spécifications des DTU
- les semelles en matériaux résiliant sous cloisons
- Les réservations nécessaires dans la structure du bâtiment, qui seront < à un $\varnothing$ 50 mm seront réalisés par le présent lot.
- les découpages de cloisons pour incorporation de divers éléments tels que bouches de ventilation, trappes, etc...
- les découpages de faux plafonds pour incorporation de divers éléments tels que bouches de ventilation, trappes, etc...
- le traitement de tous les joints de plaques de plâtre par calicot et enduit, les traitements des angles saillants par bandes armées et enduit, et sur toutes les cueillies, au droit de toutes les intersections avec un autre support, béton, BBM ou autres...
- Pour les plafonds suspendus : la fourniture et la pose des ossatures métalliques, des dispositifs de suspensions et de la fixation à la structure porteuse, le rebouchage des percements et engravures restants apparents après la pose,
- la fourniture et la pose des ossatures métalliques, des dispositifs de suspensions et de la fixation à la structure porteuse, le rebouchage des percements et engravures restants apparents après pose,
- la fourniture et la pose des éléments d'habillage (panneaux, bandes, bacs ou autres) constituant le plafond proprement dit avec leur système de fixation d'accrochage éventuel sur l'ossature, (clips, épingles...) ;
- l'exécution des feuillures ou découpes sur les éléments d'habillage ;
- les études, calculs, tracés, dessins d'exécution et de détail des ouvrages, la vérification de l'ossature et des matériaux choisis conformément aux prescriptions réglementaires contractuelles de résistance, d'adaptation à l'hygrométrie des locaux et d'isolation thermique et acoustique,
- la fourniture, la pose, la dépose et l'enlèvement du matériel d'exécution
- le nettoyage au fur et à mesure de l'avancement des travaux. Enlèvement des gravois, déchets, débris et emballages résultant des travaux de l'entrepreneur à évacuer dans les bennes à décharges prévues à cet effet et non sur les abords du chantier

Réalisation des menuiseries intérieures

- La fourniture et la pose, à toute hauteur, des menuiseries, des parements de finition des menuiseries (portes de distribution intérieure, etc...)
- Les habillages divers
- La protection des menuiseries durant la construction
- Les réglages, la mise en état, et le nettoyage
- L'entretien et la mise en jeu des ouvrages pendant 1 an après réception provisoire

Il fournira également au Maître d'Œuvre et aux entreprises de cloisons les plans donnant toutes les indications sur les percements ou réservations à prévoir.

Réalisation des faïences

- La vérification de l'existence du trait de niveau qui permet de déterminer les arases du sol fini
- L'acceptation de l'état apparent du support (cote arase, planéité, état de surface) débarrassé de tous gravats et souillures,
- Fourniture et pose faïences murales,
- Le joint souple de finition entre appareils sanitaires et revêtements en recouvrement du joint d'étanchéité prévu dans la NF DTU 52.1
- L'exécution des joints conformément au CCTP
- La fourniture et la mise en œuvre du matériau de remplissage des joints de fractionnement dont la nature est fixée par la NF DTU 52.1 et par la NF DTU 52.2
- Le balayage et le nettoyage des revêtements immédiatement après exécution
- Habillages divers
- L'enlèvement hors chantier ou dans des bennes prévues à cet effet, de tous déchets et gravats résultant des travaux d'exécution des chapes, dalles, et revêtements.

Réalisation des sols souples

Les travaux faisant l'objet du présent C.C.T.P. comprennent, énumérés non limitativement :

- La reconnaissance des supports à base de liants hydrauliques. Indispensable, elle est à réaliser préalablement à l'engagement de la responsabilité du titulaire du lot revêtement de sol,
- La reconnaissance des supports qui sont à réaliser (clos, couvert, température ambiante, cloisons, propreté, humidité, microfissures et fissures, cohésion de surface, porosité, planéité, cure, escalier).
- Les réservations nécessaires dans la structure du bâtiment, qui seront $\leq$ à un $\varnothing$ 50 mm seront réalisés par le présent lot.
- Les résultats des contrôles de la reconnaissance des supports qui sont à inscrire sur un support,
- Les études, plans d'appareillage et de calepinage éventuel du revêtement,
- Le traitement spécifique des supports,
- Le traitement des microfissures $\leq$ à 0,3mm,
- La fourniture et l'application éventuelle d'un primaire,
- La fourniture et l'application éventuelle d'un enduit de préparation de sol,
- La fourniture de la colle pour la pose par collage en plein du revêtement,
- La préparation des supports de locaux à risques identifiés qui sont définis et quantifiés dans le CCTP
- La fourniture et la pose des revêtements PVC prévues dans le CCTP, conformément au Cahier des Clauses Techniques de la norme NF DTU 53.2 P1-1 et des Critères Généraux de choix des matériaux de la NF DTU 53.2 P1-2
- La fourniture et l'application éventuelle des produits de soudure pour la soudure du revêtement en lès ou en dalles entre eux,
- La fourniture et l'application éventuelle des produits de traitement à froid pour le traitement du revêtement en lès ou en dalles entre eux,
- La livraison des revêtements dans un bon état de propreté, sans tache de colle,
- Le balayage et le nettoyage des revêtements et plinthes à l'issue des travaux,
- La fourniture et pose de la protection de l'ouvrage après la pose du revêtement,
- L'enlèvement du chantier de tous déchets et gravats résultant des travaux du titulaire du lot revêtement de sol,
- La remise au client de la fiche d'entretien du revêtement fournie par le fabricant du revêtement.

Réalisation des peintures

- La reconnaissance des subjectiles
- La fourniture des produits propres à l'exécution des travaux,
- La fourniture de l'outillage, du matériel d'exécution ainsi que échafaudages,
- La mise en peinture des surfaces de référence
- L'application des produits définis dans NF DTU 59.1 p1-2, suivant prescriptions du NF DTU 59.1 P1-1, concernant l'état de finition, l'aspect mat, satiné, brillant, lisse, finement poché, poché, ou structuré, et les coloris. En l'absence de définition, l'état de finition retenu est la finition B. L'état de finition B est également retenu en cas de non-définition de la nature des subjectiles conformément au NF DTU 59.1 P1-1.
- Le nettoyage des salissures occasionnées par l'intervention du peintre.
- Les raccords estimés nécessaires par le maître d'œuvre, suite à l'intervention d'autres corps d'état, après achèvement des travaux de peinture
- Les ouvrages de serrurerie, dans le cas où ils ne sont pas prévus finis par le serrurier, seront livrés recouvert d'une couche de protection en accord avec le titulaire du présent lot pour permettre l'application des peintures définitives.
- Les canalisations apparentes en cuivre recevront avant peinture une couche d'impression compatible avec le revêtement définitif. Les canalisations aciers apparentes seront livrées par les entrepreneurs sans couche de peinture antirouille. L'entrepreneur du présent lot devra la peinture antirouille avant la peinture définitive.
- L'entrepreneur devra les raccords de peinture antirouille avant l'application de celle prévue à son lot.

Ces ouvrages comprennent tous ouvrages annexes et prestations nécessaires au complet et parfait achèvement des travaux. L'entrepreneur devra fournir les installations complètes et en ordre de marche. Sauf spécifications contraires, tous les ouvrages mentionnés au présent C.C.T.P. sont à prévoir en fourniture et pose, sans qu'il y ait lieu de le rappeler à chaque article.

MINISTERE DE LA JUSTICE – UEMO DES ARENES DE NIMES

La fourniture comprend les ouvrages par eux-mêmes, leurs organes de fixation et, d'une manière générale, tous les accessoires contribuant à une parfaite utilisation selon les Règles de l'Art des ouvrages considérés.

La pose comprend tous les accessoires de pose et de scellement, les matériels de manutention nécessaires à la mise en œuvre, les échafaudages, les étalements etc...

01.01 PRESCRIPTIONS TECHNIQUES GENERALES

01.01.00 Rappel de la réglementation

Outre les prescriptions techniques particulières contenues dans le présent C.C.T.P., les ouvrages à exécuter seront réalisés dans les Règles de l'Art et conformes à la réglementation en vigueur à la date du Marché, notamment les DTU et leur cahier des charges, Normes Françaises, Avis Techniques et recommandations correspondants aux travaux du présent lot, énumérés non limitativement ci-après :

- Code de la construction et de l'habitation (Partie Législative et Réglementaire) : Chapitre 1 Règles générales – Section 1 Dispositions applicables à tous bâtiments – Articles L111-1 à L111-3, R111-1
- Code de la construction et de l'habitation (Partie Législative et Réglementaire) : Chapitre 1 Règles générales – Section 3 Personnes handicapées ou à mobilité réduite – Articles L111-7 à L111-8, R111-18 à R111-19-30
- Code de la construction et de l'habitation (Partie Législative et Réglementaire) : Chapitre 1 Règles générales – Section 4 Performance énergétique et environnementale et caractéristiques énergétiques et environnementales – Articles L111-9 à L111-10-4, R111-20 à R111-22-3
- Code de la construction et de l'habitation (Partie Législative et Réglementaire) : Chapitre 1 Règles générales – Section 5 Caractéristiques acoustiques – Articles L111-11 à L111-11-2, R111-23-1 à R111-23-3
- Code de la construction et de l'habitation (Partie Législative et Réglementaire) : Chapitre 1 Règles générales – Section 6 Responsabilité des constructeurs d'ouvrage – Articles L111-12 à L111-22, R111-24 à R111-28
- Code de la construction et de l'habitation (Partie Législative et Réglementaire) : Chapitre 1 Règles générales – Section 7 Contrôle Technique – Articles L111-23 à L111-26, R111-29 à R111-42
- Code de la construction et de l'habitation (Partie Législative) : Chapitre 1 Règles générales – Section 8 Assurance des travaux de construction – Articles L111-27 à L111-26, R111-39
- Code de la construction et de l'habitation (Partie Législative) : Chapitre 1 Règles générales – Section 9 Dispositions communes – Articles L111-40 à L111-41
- Code de la construction et de l'habitation (Partie Législative) : Chapitre 1 Règles générales – Section 10 Déchets issus de la démolition de catégories de bâtiments – Articles L111-43 à L111-49
- Code de la construction et de l'habitation (Partie Législative) : Chapitre 2 Dispositions spéciales – Section 1 Constructions en bordure de voie – Articles L112-1 à L112-4
- Code de la construction et de l'habitation (Partie Législative) : Chapitre 2 Dispositions spéciales – Section 2 Sondages et travaux souterrains – Articles L112-5 à L112-7
- Code de la construction et de l'habitation (Partie Législative) : Chapitre 2 Dispositions spéciales – Section 3 Servitudes et mitoyenneté – Article L112-8
- Code de la construction et de l'habitation (Partie Législative) : Chapitre 2 Dispositions spéciales – Section 4 Servitudes de vue – Article L112-9 à L112-14
- Code de la construction et de l'habitation (Partie Réglementaire) : Chapitre 1 Protection contre l'incendie et classification des matériaux – Articles R121-1 à R121-13
- Code de la construction et de l'habitation (Partie Législative et Réglementaire) : Chapitre 3 Protection contre les risques d'incendie et de panique dans les immeubles recevant du public (ERP) – Articles L123-1 à L123-4 – R123-1 à R 123-55
- Code de la construction et de l'habitation (Partie Législative et Réglementaire) : Chapitre 5 Sécurité de certains équipements immeubles par destination – Section 1 Sécurité des ascenseurs – Articles L125-1 à L125-2-4 – R125-1 à R 125-2-8
- Code de la construction et de l'habitation (Partie Législative et Réglementaire) : Chapitre 5 Sécurité de certains équipements d'immeubles par destination – Section 2 Sécurité des portes de garage – Articles L125-3 à L125-5 – R125-3-1 à R 125-5
- Code de la construction et de l'habitation (Partie Réglementaire) : Chapitre 6 Protection contes les risques naturels ou miniers Articles R126-1
- Code de la construction et de l'habitation (Partie Législative et Réglementaire) : Chapitre 8 Sécurité des piscines - Articles L128-1 à L128-3 - R128-1 à R128-4
- Code du travail créé par l'ordonnance n° 2007-329 du 12 mars 2007 pour la Partie Législative, et par décret n°2008-244 du 7 mars 2008 pour la Partie Réglementaire.
Titre 3 Hygiène, sécurité et conditions de travail

4^{ème} partie : Santé et sécurité au travail (Nouveau Code du Travail).

- Code du Travail (Nouvelle Partie Législative et Réglementaire) : Titre 1 Risques chimiques - Chapitre 1 Mise sur le marché des substances et mélanges - Articles L4411-1 à L4411-7, R4411-1 à R4411-86
- Code du Travail (Nouvelle Partie Législative) : Titre 3 Bâtiment et génie civil - Chapitre 1 Principes de prévention - Articles L4531-1 à L4531-3.
- Arrêté du 21 novembre 2002 modifié relatif à la réaction au feu des produits de construction et d'aménagement
 - Code de l'urbanisme Livre 1 Règles générales d'aménagement et d'urbanisme.
 - Code de l'urbanisme Livre 4 Régime applicable aux constructions, aménagements et démolitions
 - Code de l'urbanisme Livre 6 Dispositions relatives au contentieux de l'urbanisme
 - Règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique – Etablissements recevant du public (ERP)

NORMES ET DTU

- DTU 25.31 (NF P72-202) : Ouvrages verticaux de plâtrerie ne nécessitant pas l'application d'un enduit au plâtre – Exécution des cloisons en carreaux de plâtre – Partie 1 : Cahier des clauses techniques.
- DTU 25.31 (P72-202-2) : Ouvrages verticaux de plâtrerie ne nécessitant pas l'application d'un enduit au plâtre – Exécution des cloisons en carreaux de plâtre – Partie 2 : Cahier des clauses spéciales
- DTU 25.31 (P72-202-3) : Ouvrages verticaux de plâtrerie ne nécessitant pas l'application d'un enduit au plâtre – Exécution des cloisons en carreaux de plâtre – Partie 3 : Mémento
- DTU 25.41 P1-1 : Travaux de bâtiment - Ouvrages en plaques de plâtre – Plaques à faces cartonnées Partie 1-1 Cahier des Clauses Techniques (Indice de classement P72-203-1-1)
- DTU 25.41 P1-2 : Travaux de bâtiment - Ouvrages en plaques de plâtre – Plaques à faces cartonnées Partie 1-2 Critères généraux de choix des matériaux (Indice de classement P72-203-1-2)
- DTU 25.41 P2 : Travaux de bâtiment - Ouvrages en plaques de plâtre – Plaques à faces cartonnées Partie 2 Cahier des Clauses Administratives spéciales types (Indice de classement P72-203-2)
- DTU 58.1 P1-1 : Travaux de bâtiment – Plafonds suspendus – Partie 1-1 : Cahier des clauses techniques types (CCT) (Indice de classement : P68-203-1-1).
- DTU 58.1 P1-2 : Travaux de bâtiment – Plafonds suspendus – Partie 1-2 : Critères généraux de choix des matériaux (CGM) (Indice de classement : P68-203-1-2).
- DTU 58.1 P2 : Travaux de bâtiment – Plafonds suspendus – Partie 2 : Cahier des clauses administratives spéciales types (CGS) (Indice de classement : P68-203-2).
- NF EN 520 +A1 – Plaques de plâtre – Définitions, exigences et méthodes d'essai
- NF EN 13963 : Matériaux de jointoiement pour plaques de plâtre – Définitions, exigences et méthodes d'essai (indice de classement : P72-603)
- NF EN 520 : Plaques de plâtre – Définition, spécifications et méthodes d'essais (indice de classement : P 72-600)
- NF EN 14195 Eléments d'ossature métalliques pour systèmes en plaques de plâtre – Définitions, exigences et méthodes d'essai (indice de classement : P 72-605)

CAHIERS DU CSTB

- Cahier du CSTB 3567 : Classement des locaux en fonction de l'exposition à l'humidité des parois et nomenclature des supports pour revêtements muraux intérieurs

Il est précisé que, si les DTU venaient à être modifiés après la signature des marchés, entraînant des changements dans les travaux de cloisons, ces derniers ne subiront en aucun cas, une modification du prix global.

01.01.01 Prescriptions environnementales

Gestion des déchets

Conformément à l'article L541-2 du Code de l'Environnement relatif à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux (loi du 15 juillet 1975), **la gestion des déchets du BTP est de la responsabilité de ceux qui les produisent ou les détiennent.**

La loi du 13 juillet 1992 relative à l'élimination des déchets et à la valorisation des matériaux oblige à valoriser les déchets au mieux des filières disponibles localement. **Le recyclage de tous les déchets est donc obligatoire chaque fois que les filières sont disponibles.**

Le décret du 13 juillet 1994 relative à **la valorisation des déchets d'emballage**, oblige tout producteur de déchets d'emballage de plus de 1100 litres par semaine à la valorisation (interdiction d'utiliser la collecte de la commune).

La directive-cadre sur les déchets n°2008/98/CE affirme les orientations majeures de la politique de gestion des déchets. Des objectifs chiffrés de recyclage, de récupération et de valorisation sont fixés à l'échéance de 2020 : **« Le réemploi, le recyclage et la valorisation matière des déchets de construction et de démolition devront atteindre un minimum de 70% en poids ».**

La recommandation n° T2-2000 aux maîtres d'ouvrage publics relative à la gestion des déchets de chantier du bâtiment a été intégrée aux pièces du présent marché, entre autre la demande aux entreprises de fournir lot par lot les estimatifs des déchets produits, du mode d'élimination et le cout correspondant, la demande d'intégrer une gestion globale des déchets sur le chantier et la mise en place d'un suivi par le maître d'œuvre sur le chantier du suivi des déchets (bordereaux, fiche de pesée, etc.).

Réduction de la quantité et du volume de déchets

Les choix des solutions techniques de mise en œuvre ainsi que des produits, doivent faire l'objet d'une réflexion dès la phase de préparation de chantier. Chaque corps de métier doit penser à de nouveaux procédés permettant de produire moins de déchets.

Les entreprises s'organiseront pour limiter la production de déchets à la source, par exemple, par les actions suivantes :

- choix des procédés et précisions des réservations (afin d'éviter notamment les repiquages)
- calepinage et quantification des matériaux pour limiter les découpes
- approvisionnements régulés des matériaux et entreposage à l'écart pour limiter la casse au stockage
- livraison sur palettes et conteneurs consignés
- recyclage sur place de certains déchets (avec accord de la maîtrise d'œuvre) (exemple de la réutilisation de la terre sur site en phase de terrassement)
- réduction des emballages

Réduction de la dangerosité des déchets

Dans le cadre de la démarche environnementale, le recours à des produits potentiellement dangereux et/ou polluants doit être réduit au strict minimum (choix de produits à faibles teneurs en COV, interdiction de produits étiquetés Xn, T ou N, etc.).

Les différents responsables environnement du chantier prévoiront dans le registre chantier un inventaire des produits dangereux ou polluants pour l'environnement employé, et un classeur- recueil des Fiches de Données de Sécurité, dont la fourniture sera imposée avec toute commande de produits dangereux. La liste des produits dangereux est annexée à cette charte.

Tri des déchets

Chaque entreprise doit trier ses propres déchets sur son lieu de travail et les transporter quotidiennement dans les bennes de tri sélectif disposées sur le chantier. Aucun amas de déchets ne doit être présent sur le chantier en soirée après le départ des entreprises.

Pour chaque type de déchets, des filières de traitement et de valorisation seront recherchées à l'échelle locale

Limitation du bruit

L'entreprise s'engage à respecter les niveaux de bruits inscrits dans la réglementation du travail.

Le chantier sera organisé pour respecter les dispositions de la loi n°92-1444 du 31 décembre 1992 avec ses décrets et arrêtés d'application parus, relative à la lutte contre le bruit.

Les horaires de chantier

La réglementation du 18 avril 1995 - décret 95-408 est applicable et le suivi en est assuré par la police municipale.

Les valeurs limites de l'émergence sont de 5 décibels A en période diurne (de 7 heures à 22 heures) et de 3 dB(A) en période nocturne (de 22 heures à 7 heures), valeurs auxquelles s'ajoute un terme correctif en dB(A), fonction de la durée cumulée d'apparition du bruit particulier :

- six pour une durée inférieure ou égale à 1 minute, la durée de mesure du niveau de bruit ambiant étant étendue à 10 secondes lorsque la durée cumulée d'apparition du bruit particulier est inférieure à 10 secondes ;
- cinq pour une durée supérieure à 1 minute et inférieure ou égale à 5 minutes
- quatre pour une durée supérieure à 5 minutes et inférieure ou égale à 20 minutes
- trois pour une durée supérieure à 20 minutes et inférieure ou égale à 2 heures
- deux pour une durée supérieure à 2 heures et inférieure ou égale à 4 heures
- un pour une durée supérieure à 4 heures et inférieure ou égale à 8 heures
- zéro pour une durée supérieure à 8 heures.

Les horaires de chantier seront strictement respectés pour ne pas nuire aux riverains.

Proximité d'approvisionnement.

- Une réflexion sera apportée sur le choix des matériaux afin de limiter leur impact environnemental sur le projet.
- Des matériaux proches en approvisionnement, fabrication seront recherchés.

Prescriptions relatives aux C.O.V. (Composés Organiques Volatils)

L'attention des entreprises est attirée sur le fait que les composés organiques volatils constituent une famille de polluants ayant de nombreux effets sur la santé de type, allergène, cancérigène, etc., et qu'ils contribuent notamment à l'effet de serre,

A cet effet, les colles et matériaux utilisés, devront donc être totalement, ou au maximum, dépourvus de C.O.V. (Solvants, formaldéhydes, etc.).

Les fiches de sécurité devront être présentées au Maître d'Ouvrage pendant le mois de préparation de travaux.

Si un produit présenté, contenant des C.O.V., est réputé exister sans C.O.V. (ou à plus faible teneur), l'entreprise devra obligatoirement utiliser le deuxième à ses frais sans supplément de prix.

Produit proscrits du S.G.H. (Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques)

Les produits possédant une phrase H du Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques, paru au Journal Officiel de l'Union Européenne le 31 décembre 2008 (CE no 1272/2008) entré en vigueur le 20 janvier 2009 seront interdits.

Une tolérance sera accordée pour les phrases H (phrases de risques) suivantes si aucune alternative n'existe :

- Logos des phrases H pouvant être sujet à dérogation :
 - SGH02 : Inflammable.
 - SGH03 : Comburant.
 - SGH04 : Gaz sous pression.
 - SGH05 : Corrosif.
 - SGH06 : Toxique.

- SGH07 : Toxique, irritant, sensibilisant, narcotique.
- SGH09 Danger pour l'environnement.

L'entreprise devra proposer quand ils existent, des produits disposant de F.D.S. (Fiche de Données de Sécurité).

Avant toute utilisation d'un produit à phrase H, l'Entreprise doit obligatoirement demander l'autorisation au Maître d'œuvre qui sera le seul à pouvoir lui en donner l'autorisation par écrit.

01.02 PRESCRIPTIONS TECHNIQUES PARTICULIERES

01.02.01 Les travaux en plaques de plâtre et faux plafonds

01.02.01.00 Généralités pour les travaux en plaques de plâtre

Les produits doivent être de marque et de réputation solidement établie et mis en œuvre conformément au mode d'emploi prescrit par le fabricant.

- Les plaques de plâtre utilisées doivent être conformes à la norme NF EN 520 et répondre aux spécifications complémentaires définies aux paragraphes 3.1.1 et 3.1.2
- Les complexes et sandwichs doivent être conformes à la norme NF EN 13950
- Le système de traitement des joints utilisé : enduit mixte et bande papier associée doit être conforme à la norme NF EN 13963.
- Les bandes d'angle armées utilisées doivent être conformes à la norme NF EN 14353
- Ossatures en bois – qualité des bois, les bois utilisés doivent être traités en usine et répondre aux prescriptions définies dans la norme NF B 52-001 et être au moins de catégorie III pour ce qui concerne les ossatures primaires et au moins de la catégorie I pour les ossatures secondaires (contre lattage, etc...) – résistance mécanique des bois : doit être définie par référence à la norme NF EN 338.
- Les éléments d'ossatures métalliques sont constitués de profilés en tôle d'acier protégée contre la corrosion. Ils doivent être conformes à la norme NF EN 14195
- Matériaux de fixation utilisés sont des vis qui sont destinées à :
La fixation des plaques de plâtre sur l'ossature (bois ou métallique), les vis comportent une tête de profil adaptée à cet usage, dite tête « trompette ».
La fixation d'éléments d'ossature entre eux.
- Isolants :
Les produits en laine minérale, panneaux ou rouleaux, pour applications en ouvrages verticaux, horizontaux ou inclinés, doivent être conformes à la norme NF EN 13162.
Les produits à base de plastique alvéolaire :
Les plaques de polystyrène expansé doivent être conformes à la norme NF EN 13163
Les isolants en plaques de polystyrène extrudé doivent être conformes à la norme NF EN 13164
Les isolants en plaques de polyuréthane rigide doivent être conformes à la norme NF EN 13165
Les isolants en plaques de mousse phénolique doivent être conformes à la norme NF EN 13166
- Les mortiers adhésifs utilisés doivent être conformes à la norme NF EN 14496.
- Les films pare-vapeur sont souples et conformes à la norme NF EN 13984
- Les carreaux de plâtre utilisés doivent répondre aux spécifications de la norme NF P 72-301
- Le liant colle de liaison pour carreaux de plâtre en eux doit être conforme aux spécifications de la norme NF P 72-321.

Les produits devront présenter les garanties réglementaires du fabricant et du poseur.

Au cas où les produits ne correspondraient pas à la qualité demandée, le Maître d'Ouvrage est en droit d'arrêter les travaux et de les faire refaire soit par l'entrepreneur, soit par une autre firme de son choix, et ce au frais de l'entreprise adjudicataire.

L'entrepreneur devra contrôler l'état des supports conformément aux prescriptions des D.T.U. en vigueur. Il sera responsable des dégradations entraînées par l'inobservation de cette règle.

Toutes les prestations du présent lot seront réalisées avant revêtements de sols de différentes natures.

01.02.01.01 Réception des supports - Coordination

L'Entrepreneur devra fournir au Maître d'Œuvre, pendant la phase préparatoire :

- Les plans de détails des ouvrages faisant apparaître les dimensions, les caractéristiques des calfeutremments, etc....
- Et aux Entrepreneurs de gros œuvre et d'électricité, les plans donnant toutes indications sur les percements ou réservations à prévoir

Après approbation des plans, l'Entrepreneur devra fournir des prototypes. Le choix sera fait par le Maître d'Ouvrage et le Maître d'Œuvre.

L'ordre de service de commencer l'exécution des travaux est envoyé à l'entrepreneur au moins 15 jours ouvrables avant la date fixée au marché comme début du délai contractuel.

L'entrepreneur doit alors s'assurer, avant de commencer les travaux que :

- ✓ le gros œuvre dans lequel doit être monté l'ouvrage est terminé,
- ✓ les constructions dans lesquelles doivent être montés ces ouvrages répondent aux conditions définies à l'Article 5 de la norme NF DTU 25.41 P-1
- ✓ les ouvrages adjacents sont compatibles avec l'exécution des ouvrages en plaques eux-mêmes, notamment en ce qui concerne : les dimensions, le tracé et l'implantation, la position et le dimensionnement des réservations, la position et les caractéristiques des huisseries et bâtis destinés à être incorporés, les réseaux parallèles aux ouvrages verticaux, une distance minimale de 50cm est nécessaire pour permettre une réalisation conforme des cloisons ou contre-cloisons (mise en place de l'ossature, vissage des plaques et jointoiement), l'isolation thermique, etc..

S'il n'en est pas ainsi, l'entrepreneur en avise par écrit le maître d'œuvre avant la date fixée comme début de délai contractuel.

Il appartient au maître de l'ouvrage de prendre toutes dispositions pour maintenir hors d'eau, hors d'air, les locaux à aménager à partir du début des travaux d'aménagement, et d'être en mesure de corriger l'influence des conditions atmosphériques à l'intérieur de ces locaux, de façon à limiter les variations des états hygrométriques.

Un commencement de travaux vaudra acceptation des supports.

L'entrepreneur du présent lot devra exécuter les réservations et raccords dus à la pose des luminaires et bouches de ventilation prévus aux plans établis par les lots concernés. Toute réservation non prévue aux plans ci-dessus sera exécutée par le présent lot, à la charge de l'entreprise concernée.

01.02.01.02 Etudes thermiques

Les épaisseurs et coefficients d'isolation thermique des isolants du présent lot devront être conformes à la réglementation thermique en vigueur.

01.02.01.03 Mise en œuvre Condition préalables - Stockage

Les travaux ne doivent être entrepris que dans des constructions accessibles, hors d'air et hors d'eau dont l'état d'avancement met les ouvrages en plaques à l'abri des intempéries et notamment du risque d'humidification par apport accidentel d'eau liquide.

L'entrepreneur du présent lot devra assurer sur le chantier le stockage des plaques et carreaux à l'abri des intempéries, obligatoirement à plat sur des cales disposées dans le sens de la largeur sur un sol plan (cales d'au moins 0.05m de large, de longueur au moins égale à la largeur des plaques et espacées d'au plus 0.60m).

Le stock doit, en outre, être organisé de façon à mettre les plaques de plâtre à l'abri des chocs ou salissures pouvant survenir du fait de l'activité du chantier.

Les produits en poudre doivent être stockés à l'abri de l'humidité, les produits en pâte doivent être stockés à l'abri du gel et du soleil.

Les plaques cassées ou fendues ou d'une manière générale présentant des dégradations susceptibles de compromettre la résistance mécanique de l'ouvrage ou la tenue des finitions ultérieures ne doivent pas être utilisées telles quelles.

Il devra en outre assurer, pendant toute la durée du chantier et par tous moyens adaptés, la parfaite conservation des ouvrages dont il a la charge.

Toutes les précautions devront être prises par le titulaire du présent lot afin d'éviter la dégradation des revêtements ou parties d'ouvrages du fait des fixations diverses, approvisionnements, mise en œuvre, etc... qui sont à sa charge.

Les huisseries remises par le lot menuiseries intérieures seront dès lors sous la responsabilité du présent lot.

01.02.01.04 Traçage et trait de niveau

01.02.01.04.00 Ouvrages verticaux

Avant montage des ouvrages verticaux il est procédé à l'implantation de l'ouvrage en traçant le développé de celui-ci à la surface du gros-œuvre auquel il se trouve raccordé ou vérifié que le tracé, le cas échéant déjà effectué, est correctement implanté.

01.02.01.05 Mise en œuvre des ouvrages verticaux en plaques de plâtre

01.02.01.05.00 Dimensionnement :

Cloisons sur ossature métallique :

Les tableaux 1 et 2 donnent les hauteurs maximales admissibles sous plafond, valables dans le cas où les plaques règnent du sol au plafond et sont fixées sur les rails hauts et bas ainsi que sur des ossatures verticales sur toute la hauteur y compris dans le cas de montage sur sol brut.

Les profilés sont conformes aux spécifications prescrites par la norme NF DTU 25.41 P1-2. Les inerties des profilés sont déterminées sur la base des épaisseurs minimales de tôle nue conformément à l'Annexe B de la norme NF EN 14195.

Tableau n°1 Cloisons à parement simple

Type de montant	Désignation selon norme NF EN 14195	Inertie cm ⁴	Type de plaque de plâtre	Épaisseur cloison (mm)	Hauteurs maximales admissibles (m)			
					Montants à entraxe 0,60 m		Montants à entraxe 0,40 m	
					Montant simple	Montant double	Montant simple	Montant double
M36/40	C 40/35/40	1,45	BA18	72		2,60	2,80	3,10
M48/35	C 34/46/36	2,50	BA13	72	2,45*	3,05	2,75	3,40
M48/50	C 50/46/50	3,31	BA13	72	2,55	3,20	2,90	3,60
M48/35	C 34/46/36	2,50	BA18	84	2,70	3,35	3,05	3,75
M62/35	C35/61/35	4,77	BA18	98	3,20	4,05	3,70	4,55
M70/40	C 40/69/40	6,59	BA15	100	3,40	4,25	3,90	4,85
M70/40	C 40/69/40	6,59	BA18	106	3,50	4,45	4,05	5,00
M90/40	C 40/89/40	11,76	BA15	120	4,10	5,15	4,70	5,75
M100/50	C 50/99/50	17,82	BA15	130	4,55	5,70	5,20	6,35
* Compte tenu de l'expérience, la hauteur maximale de 2,50 m est cependant admise pour cette cloison avec montants M48/35 d'inertie minimale 2,50 cm⁴. La raideur de la cloison est améliorée avec des montants d'inertie supérieure. En cas de pose sur sol brut, cette hauteur peut-être dépassée sous réserve qu'après mise en œuvre, la hauteur entre sol fini et plafond n'excède pas 2,50 m.								

* En cas de pose sur sol brut, cette hauteur peut être dépassée sous réserve qu'après mise en œuvre, la hauteur entre sol fini et plafond n'excède pas 2,50m. La cloison 72/48 avec montants simples M48/50 permet de s'affranchir de ces considérations.

Tableau n°2 Cloisons à parement double

Type de montant	Désignation selon NF EN 14195	Inertie cm ⁴	Type de plaque de plâtre	Épaisseur cloison (mm)	Hauteurs maximales admissibles (m)			
					Montants à entraxe 0,60 m		Montants à entraxe 0,40 m	
					Montant simple	Montant double	Montant simple	Montant double
M48/35	C 34/46/36	2,50	BA 13	98	3,00	3,75	3,40	4,15
M48/50	C 50/46/50	3,31	BA 13	98	3,10	3,85	3,50	4,30
M70/40	C 40/69/40	6,59	BA 13	120	3,85	4,90	4,45	5,40
M90/40	C 40/89/40	11,76	BA 13	140	4,65	5,70	5,30	6,30
M100/50	C 50/99/50	17,82	BA 13	150	5,10	6,20	5,75	6,85

01.02.01.05.01 Mise en œuvre des cloisons sur ossature métallique :

Les éléments d'ossature métallique sont constitués de profilés en tôle d'acier protégée contre la corrosion. Ils doivent être conformes à la norme NE EN 14195. La protection contre la corrosion est assurée par la galvanisation à chaud conformément à la norme NE EN 10327.

Mise en œuvre de l'ossature :

Pose des rails bas :

Les modes de fixation selon les supports sont précisés ci-après :

Rappel d'ordre général : la fixation par pistoscellement n'est admise que sur une dalle en Béton Armé mise en œuvre in situ, ce qui exclut les autres supports ainsi que les supports comportant des canalisations incorporées ainsi que ceux destinés à recevoir un carrelage de sensibilité de ce dernier à une fissuration de son support.

Les rails doivent être fixés au sol par fixation mécanique tous les 0,60m maximum, en tenant compte de la nature du sol et de la destination des pièces.

Pose sur dalle béton : Ce cas se présente lorsqu'il est prévu un revêtement de sol épais par carrelage scellé ou une chape flottante. La fixation est exécutée par pistoscellement, clouage par pointe acier ou par vis et cheville.

Une protection complémentaire destinée à protéger le pied des cloisons de type feuille plastique souple (polyéthylène de 100 µm d'épaisseur), et de largeur suffisante pour dépasser, après relevé, le niveau du sol fini d'environ 2cm doit être interposée, l'ensemble protection et lisse est fixé dans la même opération.

Pose sur dalle finie : Dans le cas de chape incorporée, la fixation directe par pistoscellement ou clouage par pointe est possible.

Dans le cas de chape rapportée adhérente ou de chape flottante, la fixation est exécutée par cheville et vis.

Dispositions particulières en locaux EB et EB+ privatifs

Les locaux EB et EB+ privatifs sont définis dans le cahier du CSTB n°3567 (Voir tableau n°3)

Les Locaux EB : Dans le cas de revêtements de sol et plinthes soudés et de revêtements de sol relevés, aucune disposition particulière n'est nécessaire.

Dans le cas de revêtement interrompu (revêtement céramique par exemple), les dispositions sont celles prises en cas de pose sur dalle brute (voir paragraphe précédent). Un joint souple doit être également interposé entre la lisse et le sol lorsque la cloison sépare un local EB d'un local EA.

Les Locaux Privatifs EB+ : Dans ce type de local seules sont admises les plaques à parement hydrofugé de type H1.

Dans tous les cas, sur sol brut ou sur sol fini, deux cordons de joints latéraux ou un joint central en bande de mousse imprégnée doivent être incorporés entre la lisse et le sol. Un film

polyéthylène dépassant d'au moins 2 cm le sol fini après relevé assurera dans le cas de pose sur sol brut une protection complémentaire.

Interruption de rail bas au droit des huisseries :

Le rail bas doit être interrompu au droit des huisseries. S'il est prévu la fixation en pied de l'huisserie par remontée d'équerre, les rails doivent alors être coupés en tenant compte d'un dépassement de 15cm à 20cm, cette fixation peut être assurée également par une équerre indépendante.

Une fixation de rail bas doit être prévue à une distance de 5cm à 10cm du pied de l'huisserie.

Tableau n°3 Classement des locaux en cours d'exploitation en fonction de leur hygrométrie, du degré d'exposition à l'eau d'au moins une paroi, son entretien et non nettoyage

Type de local	Hygrométrie du local	Exposition à l'eau	Entretien - nettoyage	Exemples de classement minimal de locaux
EA Locaux secs ou faiblement humides	Faible hygrométrie	Les parois ne sont pas exposées à l'eau	L'eau intervient seulement pour l'entretien et le nettoyage, mais jamais sous forme d'eau projetée. Nettoyage réalisé selon des méthodes et avec des moyens non agressifs.	Locaux normalement ventilés et chauffés : • Chambres • Locaux de bureaux • Couloirs de circulation
EB Locaux moyennement humides	Hygrométrie Moyenne	En cours d'exploitation du local l'eau intervient ponctuellement sous forme de rejaillissement sans ruissellement	L'eau intervient pour l'entretien et le nettoyage, mais jamais sous forme d'eau projetée. Nettoyage réalisé selon des méthodes et avec des moyens non agressifs.	Locaux normalement ventilés et chauffés : <u>Locaux à usage collectif</u> • Salle de classe <u>Locaux à usage privatif</u> • Local avec point d'eau (cuisine, WC) • Cellier chauffé • Cuisine privative
EB+ Locaux Privatifs Locaux humides à usage privatif	Forte Hygrométrie	En cours d'exploitation du local l'eau est projetée épisodiquement sur au moins une paroi (ruissellement)	L'eau intervient pour l'entretien et le nettoyage, mais jamais sous forme d'eau projetée sous pression. Nettoyage réalisé selon des méthodes et avec des moyens non agressifs.	Locaux normalement ventilés et chauffés : • Salle d'eau avec receveur de douche et/ou baignoire • Cellier non chauffé • Cabines de douches ou SDB à caractère privatif dans des locaux recevant du public : douches dans hôtels, EPHAD, hôpitaux • Bloc WC et lavabo dans les bureaux
EB+ Locaux Collectifs Locaux humides à usage Collectif	Très Forte Hygrométrie	En cours d'exploitation du local, l'eau intervient sous forme de projection ou de ruissellement et elle agit de façon discontinue pendant des périodes plus longues que dans le cas EB+ privatifs, le cumul des périodes de ruissellement sur 24h ne dépassant pas 3heures.	L'eau intervient pour l'entretien et le nettoyage Ce type de locaux est normalement lavé au jet : des dispositions d'évacuation d'eau au sol doivent être prévues (siphon de sol). Le nettoyage au jet d'eau sous pression à 10 bars est exclu. Le nettoyage (fréquence généralement quotidienne) est réalisé avec des produits de pH entre 5 et 9 à une température ≤40°C.	• Douches individuelles à usage collectif dans des locaux de type : Internat, usine • Vestiaires collectifs sauf communication directe avec un local EC • Offices, local de réchauffage des plats sans zone de lavage • Salles d'eau à usage privatif avec un jet hydro-massant dans le receveur de douche et/ou la baignoire • Laveries collectives n'ayant pas un caractère commercial (école, hôtel, centre de vacances...) • Sanitaires accessibles au public dans les locaux de type ERP : école, hôtels, aéroports...
EC Locaux très Humides En ambiance non agressive	Très Forte Hygrométrie	L'eau intervient de façon quasi continue sous forme liquide sur au moins une paroi	Le nettoyage au jet d'eau sous haute pression est admis. Le nettoyage (fréquence généralement quotidienne) peut être réalisé avec des produits agressifs (alcalins, acides chlorés...) et/ou à une température ≤60°C. Les revêtements de finition des parois du local et les interfaces (mastic, garniture de joints...) doivent être compatibles avec l'agressivité des produits d'entretien (pH), du nettoyage (pressions des appareils) et de la température.	• Douches collectives, plusieurs personnes à la fois dans le même local : stades, gymnases... • Cuisines collectives et sanitaires accessibles au public si nettoyage prévu au jet d'eau sous haute pression et/ou avec produit agressif, • Laveries ayant un caractère commercial et destinées à un usage intensif • Blanchisserie centrale d'un hôpital • Centres aquatiques, balnéothérapie, piscine (hormis les parois de bassin) y compris locaux en communication directe avec le bassin.

Raccordement aux huisseries:

Le mode de raccordement des cloisons avec les huisseries dépend des dimensions et du poids des portes. Les portes sont classées en 3 catégories :

Légères : $P < 50 \text{ daN}$

Lourdes : $50 \text{ daN} \leq P < 90 \text{ daN}$

Très lourdes $P \geq 90 \text{ daN}$

Dispositions concernant les portes légères :

La liaison avec les huisseries est réalisée à l'aide de montants d'ossature solidarisés avec le bâti dormant par vissage direct (huisserie bois) ou par vissage sur trois barrettes ou oméga répartis sur la hauteur et soudés en usine dans chacun des 2 montants de l'huisserie métallique.

La fixation en pied d'huisserie est assurée soit par fixation au sol d'une équerre indépendante ou intégrée, soit par fixation sur le pied de cloisons à l'aide d'une barrette ou oméga supplémentaire soudé en usine en pied de montant d'huisserie métallique.

La fixation du rail horizontal sur la traverse haute de l'huisserie est assurée par vissage sur des barrettes soudées en usine, dans cette traverse :

- Deux barrettes pour des largeurs maximales d'huisseries de 1m,
- Trois barrettes au-delà de 1m,
- Soit par mise en place d'un rail servant d'équerre.

Dispositions concernant les portes lourdes :

Le montant d'ossature situé de part et d'autre de l'huisserie est renforcé :

- Soit par un rail emboîté sur toute la hauteur,
- Soit par boxage de deux montants,
- Soit par remplacement des montants courants par des montants renforcés (épaisseur 1.5mm).

La liaison avec les huisseries réalisée à l'aide de montants d'ossature solidarisés avec le bâti dormant par vissage direct (huisserie bois) ou par vissage sur 4 barrettes ou oméga répartis sur la hauteur et soudés en usine dans chacun des deux montants de l'huisserie métallique.

La fixation en pied d'huisserie est assurée soit par fixation au sol d'une patte soudée en usine en pied d'huisserie.

La fixation du rail horizontal sur la traverse haute de l'huisserie est réalisée de la même manière que pour les portes légères.

Dispositions concernant les portes très lourdes :

En raison des fortes sollicitations mécaniques résultant de leur fonctionnement, la fixation de ces portes doit être assurée indépendamment des cloisons. L'huisserie doit être fixée sur une ossature spécifique hors lot cloison, cette ossature pouvant être ou non incorporée dans la cloison.

01.02.01.06 Mise en œuvre de l'isolation pour plaques verticales

Les isolants en laine minérale, panneaux ou rouleaux, pour application en ouvrages verticaux, en ouvrages horizontaux ou inclinés, doivent être conformes à la norme EN 13162 et répondre en outre aux spécifications suivantes pour les ouvrages verticaux :

Selon de le type d'ouvrage vertical, 2 modes de pose sont possibles :

- Pose en cloison : aucune spécification de rigidité n'est requise pour le produit isolant si son épaisseur du montant à plus ou moins 5mm pour permettre de remplir la cavité. Dans le cas contraire, le produit doit alors être semi rigide
- Pose en contre cloison, par exemple doublage sur ossature avec appui intermédiaire : les produits en rouleaux ou panneaux doivent être semi rigide.

Les isolants thermiques ou acoustiques (rouleaux ou panneaux) doivent être mis en place après la pose de l'ossature et du premier parement et avant la pose des incorporations diverses pour la pose des plaques verticales, mis en œuvre de l'isolant doit être mis en œuvre avant ou simultanément à la pose des plaques horizontales et en aucun cas après la pose des plaques. Les panneaux isolants doivent être serrés, lés contres lés, mais non comprimés dans leur épaisseur.

01.02.01.07 Exécution des joints des cloisons

01.02.01.07.00 Travaux préparatoires

Avant traitement des joints proprement dits, il doit être procédé au garnissage entre plaques accidentellement non jointives, au remplissage des bords amincis en jonction avec des bords coupés, épaufrures, légères dégradations du parement, etc.

L'enduit et la bande associée doivent être choisis parmi les matériaux spécialement destinés et aptes à cet usage, tel que définis dans la norme NF DTU 25.341 P1-2.

Le système de traitement des joints utilisé : enduit mixte et bande papier associée doit être conforme à la norme NF EN 13963.

Les enduits :

- Enduits en pâte, prêts à l'emploi de type 3A
- Enduits en poudre avec des temps d'utilisation différents, type 3A OU 3B

Les autres enduits : remplissage type 1A et 1B, finition 2A et 2B.

Le mortier doit être choisis parmi les matériaux spécialement destinés et aptes à cet usage

Les bandes papier

Les bandes papier associées au système sont destinées au traitement des joints en partie courante et au traitement des angles rentrants, leurs bords longitudinaux sont amincis par meulage et sont rainurées dans l'axe afin d'en faciliter le pliage (réalisation des cueillies). Pour les angles saillant verticaux exposés aux chocs, l'enduit sera associé avec une bande papier renforcée par deux bandes flexibles métalliques (NF EN 14353), soit avec des cornières métalliques perforées répondant aux spécifications de la norme NF EN 14353.

01.02.01.07.01 Joints courants entre plaques de plâtre à bords amincis :

Le traitement des joints intervient après durcissement des produits de rebouchage. Il est réalisé suivant les opérations ci-après :

- Appliquer largement l'enduit au fond du creux formé par les bords amincis, repérer l'axe du joint,
- Placer la face meulée de la bande à joint sur l'enduit, l'axe de la bande étant centré sur l'axe du joint au droit de la jonction des deux plaques,
- Serrer la bande pour éliminer l'excédent d'enduit
- Recouvrir la bande d'enduit au moyen d'un plâtroir
- Laisser sécher ou durcir la 1^{ère} couche, recouvrir le joint d'une deuxième couche d'enduit en la laissant déborder de 2cm à 5cm

Les angles rentrants :

Opérations identiques que pour les joints courants, avec un pliage préalable de la bande.

Les angles saillants :

Opérations identiques que pour les joints courants, sauf que pour les angles saillants verticaux il doit être utilisé l'un ou l'autre des produits définis dans la norme NF DTU 25.41P1-2 :

- Une bande spéciale armée, l'armature métallique devant être disposée côté plaques,
- Une cornière métallique perforée

01.02.01.07.02 Joints courants entre plaques de plâtre à bords coupés (abouts de plaques, coupes, etc) :

Opérations identiques que pour les joints courants, en élargissant l'application des couches successives d'enduits.

Dans le cas de joints entre bords coupés et bords amincis, il est indispensable de rétablir la symétrie en remplissant préalablement le bord aminci.

01.02.01.07.03 Intersection des joints

Les bandes à joints ne doivent pas être superposées. A cet effet, la bande qui renforce le joint sur les bords coupés doit être interrompue.

01.02.01.07.04 Rives : murs et doublages

La finition de la cueillie est exécutée suivant la technique bande et enduit.

01.02.01.07.05 Cloisons de distribution

Il est rappelé que, suivant la nature de la cloison, le raccord cloison-plafond est exécuté comme indiqué ci-après :

- Cloisons en plaques de plâtre : la jonction est assurée par l'intermédiaire d'un rail fixé au plafond :
 - ✓ Par vissage dans l'ossature du plafond
 - ✓ Par chevillage directement sur la plaque

01.02.01.07.06 Joints de fractionnement

Les plaques sont fixées sur les ossatures disposées de part et d'autre de ces joints, l'interruption du revêtement au droit du joint est réalisée à l'aide d'un profilé spécialement étudié pour cet usage.

Le traitement des joints en plafond ne doit être réalisé qu'après blocage des cloisons associées.

Les joints seront traités selon les recommandations de mise en œuvre et à l'aide des produits préconisés par le fabricant des éléments à mettre en œuvre. Les temps de séchage des passes d'enduit successives seront scrupuleusement respectés.

Tout joint présentant une malfaçon telle que gonflement, craquellement, défaut de planéité sera systématiquement dégradé et refait.

01.02.01.08 Tolérances d'exécution

01.02.01.08.00. Cloisons

Aspect de surface : L'aspect de surface du parement doit être tel qu'il permette des revêtements de finition sans autres travaux préparatoires que ceux normalement admis pour le type de finition considéré. En particulier, après traitement des joints, et ragréages localisés (tête de vis, usure superficielle) le parement de l'ouvrage ne doit présenter ni pulvérulence superficielle ou trou.

Planéité locale :

Une règle de 0,20m appliquée sur la plaque et déplacée en tous sens ne doit pas faire apparaître entre le point le plus saillant et le point le plus en retrait ni écart supérieur à 1mm ni manque, ni changement de plan brutal entre plaques.

Planéité générale :

Une règle de 2m appliquée sur le parement de la cloison et promenée en tous sens ne doit pas faire apparaître entre le point le plus saillant et le point le plus en retrait un écart supérieur à 5mm.

Aplomb :

Le faux aplomb mesuré sur une hauteur d'étage courante (de l'ordre de 2.50m) ne doit pas excéder 5mm.

01.02.01.09 Percements – Saignées – Raccords – Incorporations diverses

Les incorporations diverses par les autres corps d'état (conduits, gaines, suspentes fixées sur la structure support...), doivent être exécutées impérativement avant la pose des plaques.

Tous les percements et saignées dans les plaques de plâtre seront exécutés par les entrepreneurs concernés (électricité, plomberie, chauffage, etc...) lesquels effectueront le rebouchage jusqu'au parement fini de l'ouvrage. Le présent lot aura à sa charge le ragréage des rebouchages effectués et la finition à l'enduit pour obtenir les conditions énoncées à l'article précédent.

Les traversées de cloisons par les autres corps d'état doivent être exécutées impérativement après la pose des parements et après la réalisation des joints afin de conserver les performances des ouvrages.

01.02.01.10 Nettoyage

L'entrepreneur du présent lot a à sa charge au fur et à mesure de l'avancement, l'enlèvement de tous les débris, déchets, gravais, etc..., relatifs à ses travaux, ainsi que toute projection ou tâches d'enduit de rejointoiement, après exécution, pièce par pièce. Nettoyage au balai des sols.

Ce nettoyage sera particulièrement soigné au niveau des sols (ne pas dégrader les dalles support préalablement surfacées, etc...).

01.02.01.11 Caractéristiques de la cloison finie et des faux plafonds finis

Aspect de la surface : après égrenage et dépoussiérage, l'enduit ne doit pas présenter de pulvérulence superficielle et ne faire apparaître ni gerçure, ni craquelure.

L'état de finition des ouvrages devra permettre l'application directe des revêtements muraux et peintures de finition dont le titulaire du présent lot est réputé avoir connaissance. Dans le cas contraire, les travaux préparatoires nécessaires, autres que les préparations prévues au lot peinture, seront exécutés par le présent lot, et ce, à sa charge exclusive.

Dans le cas de non-conformité des ouvrages aux prestations, il peut être demandé à l'Entrepreneur et à ses frais, soit la démolition et la reconstruction de ses ouvrages, soit l'exécution de tous travaux complémentaires indispensables (ponçage, enduit, etc...).

01.02.01.12 Mise en œuvre des ouvrages horizontaux en plaques de plâtre sur ossature métallique

01.02.01.12.00 Ossature secondaire :

En règle générale, la fixation des plaques nécessite la mise en place, sous la structure support (charpente, plancher, etc), d'une ossature secondaire.

Constitution :

Sollicitations mécaniques :

L'ossature secondaire (profilé métallique) y compris ses dispositifs de liaison à la structure (fixation, suspentes, etc.) doit être capable d'absorber, sans déformation supérieure à 5mm, y compris en cas d'ossatures primaires et secondaires, les sollicitations suivantes :

- Charges permanentes : poids propre du plafond, matériau d'isolation, objets suspendus
- Effets de pression et dépression dus au vent (Règle de calcul des actions au vent).

Les prescriptions correspondantes relatives aux dispositifs de suspension sont indiquées dans la norme NF DTU 25.41 P1-2

Dans la plupart des cas, les charges à prendre en compte sont :

- Le poids propre de l'ossature et des plaques,
- Une surcharge de 10 daN/m² qui tient compte du poids de l'isolation éventuellement rapportée et des effets moyens dus au vent,
- Une charge ponctuelle de 2 daN/m² par surface minimale de 1,20m x 1,20m pour la fixation d'objets.

Dimensionnement des éléments d'ossature :

Outre les dimensions prescrites par la norme NF DTU 25.41 P1-2, les éléments d'ossature doivent être conformes aux indications des tableaux ci-après, les valeurs sont données pour un parement simple, entraxe de 60cm et une surcharge 10 daN/m².

- Cas d'une ossature métallique (profilés ou montant)

La distance entre points de fixation directe au support ou fixation par suspente, ne doit pas excéder les valeurs du tableau N°4.

Tableau n°4 Ossature simple

	Fourrure	Distance maximale entre points de fixation (m) pour un parement simple, un entraxe de 60 cm et une surcharge de 10 daN/m ²			
		Montant de 48/35	Montant de 70/40	Montant de 90/40	Autres profils
Exemples de désignation selon norme NF EN 14195	C18/45/18	C34/46/36	C40/69/40	C40/89/40	
Inertie (cm ⁴) minimale	0,22	2,50	6,59	11,76	Calculs ou essais
BA13	1,20*	2,00	2,55**	2,95**	
BA15	1,20*	1,95**	2,45**	2,85**	
BA18	1,20*	1,85**	2,40**	2,75**	
Au-delà	Calculs ou essais				

* Lorsque les fourrures comportent moins de quatre suspentes, une ossature d'about (cornière, rail, lisse) fixée à la paroi support doit être mise en place à chaque extrémité des fourrures afin de permettre une fixation périmétrique complémentaire des plaques de plâtre sur cette ossature. L'entraxe des fourrures est réduit à 50 cm pour le BA15 et le BA18.

** Charge admissible par suspente supérieure à 25 daN.

Vérifier la compatibilité du couple profilé / suspente avec les charges appliquées

Tableau n°5 Ossature double

		Distance maximale entre points de fixation (m) pour un parement simple, un entraxe de 60 cm et une surcharge de 10 daN/m ²			
		Montant de 48/35	Montant de 70/40	Montant de 90/40	Autres profils
Exemples de désignation selon norme NF EN 14195		C34/46/36	C40/69/40	C40/89/40	
Inertie (cm ⁴) minimale		5,00	13,18	23,52	Calculs ou essais
Surcharge 10 daN/m ²	BA13	2,35	3,00	3,50	
	BA15	2,30	2,90	3,40	
	2BA13	2,20	2,85	3,30	
	2BA15	2,10	2,65	3,05	
Au-delà	Calculs ou essais				

Charge admissible par suspente supérieure à 25daN.

Dans certains cas la structure support ne permet pas de respecter les espacements entre points de fixation ci-dessus : il convient alors, de prévoir une ossature primaire en acier ou en bois afin d'y satisfaire. Le type et le dimensionnement de cette ossature primaire, ainsi que son mode de fixation doivent faire l'objet d'une étude préalable.

Prescriptions applicables aux dispositifs de suspension (couples fourrures / suspentes ou montants / suspentes)

Le comportement mécanique des dispositifs de suspension dépend de la géométrie des profilés et des suspentes associées ainsi que des jeux de fonctionnement : le couple fourrure / suspente ou montant / suspente constitue de ce fait un dispositif de suspension indissociable dont la charge de rupture doit être supérieure ou triple de la charge admissible de la suspente avec un minimum de 75 daN conformément aux tableaux 4 et 5.

Les dispositifs de suspension des ossatures métalliques doivent être répartis en nombre suffisant de façon à :

- Respecter les distances maximales fixées par les tableaux 4 et 5,
- Supporter, compte tenu de leur charge admissible,

01.02.01.12.01 Mise en œuvre des plaques dans le cas de parement simple :

Sens de pose

Les plaques sont posées jointives et perpendiculairement à l'ossature.

La pose parallèle est admise avec un entraxe maximal entre ossature de 0,40m.

Position des joints

Dans le cas de pose « perpendiculaire », la longueur des plaques doit être un multiple de l'entraxe de l'ossature de façon à ce que le joint d'about soit situé au droit d'un élément d'ossature,

Dans le cas de pose « parallèle », le joint d'about est libre.

Les joints de plaques sont toujours alignés pour ce qui concerne les bords longitudinaux. Pour les bords transversaux, ils sont soit croisés, soit alignés

Fixation des plaques

Les plaques sont vissées avec des vis définies dans la norme NF DTU 25.41 P1-2, de longueur égale à l'épaisseur totale des plaques à fixer majorée de 10mm au moins.

Les longueurs courantes vont de 25mm à 70mm. Les points de fixation doivent être situés à au moins 10 mm de tous les bords de la plaque.

La fixation est exécutée sur tous les profilés d'ossature (fourrure ou montant, profilé périphérique) à un espacement de 0,30m maxi.

Dans le cas de cloisons à parement double, la peau intérieure peut être posée « horizontale ».

Les incorporations (canalisation, isolation, renforts ou dispositifs ou dispositifs complémentaires de fixation, etc...) doivent effectués après la pose du premier parement et de l'isolation éventuelle pour les cloisons. Les traversées de cloisons par les autres corps d'état doivent être exécutées impérativement après la pose des parements et après la réalisation des joints afin de conserver les performances des ouvrages.

Fixation des plaques

Au droit d'un joint, les fixations de deux plaques adjacentes doivent se trouver face à face. Le premier parement doit être fixé sur l'ossature en partie haute et ne partie basse. Dans le cas de montants doubles adossés, le vissage des plaques doit être effectué sur les deux montants.

Espacement des fixations : S'il s'agit des premières plaques d'un parement multiple, la fixation est exécutée sur les rails en tête, en pied et sur tous les montants de l'ossature, sur toute la hauteur de la cloison.

Dans le cas de « simple peau » ou de la dernière plaque apparente, l'espacement doit respecter les indications du tableau ci-dessous :

Tableau N°6 : Espacement des fixations sur ossature bois ou métal

	Position de la plaque de plâtre Entraxe de Vissage
Première plaque d'un parement double	± 60cm
Parement simple ou plaque extérieure d'un parement double	± 60cm

Il est rappelé que la longueur des vis doit être adaptée au nombre et à l'épaisseur de plaques afin d'assurer la fixation dans l'ossature.

01.02.01.12.02 Caractéristique de l'ouvrage :

Aspect de surface

L'état de surface de la face apparente de l'ouvrage doit être tel qu'il permette l'application des revêtements de finition sans autres travaux préparatoires que ceux normalement admis pour le type de finition considéré.

En particulier, après traitement des joints et ragréage local (tête de vis, rebouchage superficiel), le parement ne doit présenter ni pulvérulence, ni trou.

Planéité et horizontalité

Planéité locale :

Une règle de 0,20m appliquée à la sous-face de l'ouvrage ne doit pas faire apparaître entre le point le plus saillant et le point le plus en retrait ni écart supérieur à 1mm, ni manque ni changement de plan brutal entre plaques.

Planéité générale :

Une règle de 2,00 m appliquée à la sous face de l'ouvrage ne doit pas faire apparaître entre le point le plus saillant et le point le plus en retrait un écart supérieur à 5mm.

Horizontalité :

L'écart de niveau avec le plan de référence doit être inférieur à 3mm/m sans dépasser 2cm.

01.02.01.13 Mise en œuvre de l'isolation pour plaques horizontales

Les isolants en laine minérale, panneaux ou rouleaux, en ouvrages horizontaux ou inclinés, doivent être conformes à la norme EN 13162.

01.02.01.14 Exécution des joints des plafonds

01.02.01.14.00 Travaux préparatoires

Avant traitement des joints proprement dits, il doit être procédé au garnissage entre plaques accidentellement non jointives, au remplissage des bords amincis en jonction avec des bords coupés, épaufrures, légères dégradations du parement, etc.

L'enduit et la bande associée doivent être choisis parmi les matériaux spécialement destinés et aptes à cet usage, tel que définis dans la norme NF DTU 25.341 P1-2.

Le système de traitement des joints utilisé : enduit mixte et bande papier associée doit être conforme à la norme NF EN 13963.

Les enduits :

- Enduits en pâte, prêts à l'emploi de type 3A
- Enduits en poudre avec des temps d'utilisation différents, type 3A OU 3B

Les autres enduits : remplissage type 1A et 1B, finition 2A et 2B.

Le mortier doit être choisi parmi les matériaux spécialement destinés et aptes à cet usage

Les bandes papier

Les bandes papier associées au système sont destinées au traitement des joints en partie courante et au traitement des angles rentrants, leurs bords longitudinaux sont amincis par meulage et sont rainurées dans l'axe afin d'en faciliter le pliage (réalisation des cueillies). Pour les angles saillant verticaux exposés aux chocs, l'enduit sera associé avec une bande papier renforcée par deux bandes flexibles métalliques (NF EN 14353), soit avec des cornières métalliques perforées répondant aux spécifications de la norme NF EN 14353.

01.02.01.14.01 Joints courants entre plaques de plâtre à bords amincis :

Le traitement des joints intervient après durcissement des produits de rebouchage. Il est réalisé suivant les opérations ci-après :

- Appliquer largement l'enduit au fond du creux formé par les bords amincis, repérer l'axe du joint,
- Placer la face meulée de la bande à joint sur l'enduit, l'axe de la bande étant centré sur l'axe du joint au droit de la jonction des deux plaques,
- Serrer la bande pour éliminer l'excédent d'enduit
- Recouvrir la bande d'enduit au moyen d'un plâtroir
- Laisser sécher ou durcir la 1^{ère} couche, recouvrir le joint d'une deuxième couche d'enduit en la laissant déborder de 2cm à 5cm

Les angles rentrants :

Opérations identiques que pour les joints courants, avec un pliage préalable de la bande.

Les angles saillants :

Opérations identiques que pour les joints courants, sauf que pour les angles saillants verticaux il doit être utilisé l'un ou l'autre des produits définis dans la norme NF DTU 25.41P1-2 :

- Une bande spéciale armée, l'armature métallique devant être disposée côté plaques,
- Une cornière métallique perforée

01.02.01.14.02 Joints courants entre plaques de plâtre à bords coupés (abouts de plaques, coupes, etc) :

Opérations identiques que pour les joints courants, en élargissant l'application des couches successives d'enduits.

Dans le cas de joints entre bords coupés et bords amincis, il est indispensable de rétablir la symétrie en remplissant préalablement le bord aminci.

01.02.01.14.03 Intersection des joints

Les bandes à joints ne doivent pas être superposées. A cet effet, la bande qui renforce le joint sur les bords coupés doit être interrompue.

01.02.01.14.04 Rives : murs et doublages

La finition de la cueillie est exécutée suivant la technique bande et enduit.

01.02.01.14.05 Cloisons de distribution

Il est rappelé que, suivant la nature de la cloison, le raccord cloison-plafond est exécuté comme indiqué ci-après :

- Cloisons en plaques de plâtre : la jonction est assurée par l'intermédiaire d'un rail fixé au plafond :
 - ✓ Par vissage dans l'ossature du plafond
 - ✓ Par chevillage directement sur la plaque

01.02.01.14.06 Joints de fractionnement

Les plaques sont fixées sur les ossatures disposées de part et d'autre de ces joints, l'interruption du revêtement au droit du joint est réalisée à l'aide d'un profilé spécialement étudié pour cet usage.

Le traitement des joints en plafond ne doit être réalisé qu'après blocage des cloisons associées.

Les joints seront traités selon les recommandations de mise en œuvre et à l'aide des produits préconisés par le fabricant des éléments à mettre en œuvre. Les temps de séchage des passes d'enduit successives seront scrupuleusement respectés.

Tout joint présentant une malfaçon telle que gonflement, craquèlement, défaut de planéité sera systématiquement dégradé et refait.

01.02.01.15 Tolérances d'exécution

01.02.01.15.00. Plafonds – faux plafonds

Aspect de surface : L'aspect de surface de la face apparente de l'ouvrage doit être tel qu'il permette l'application des revêtements de finition sans autres travaux préparatoires que ceux normalement admis pour le type de finition considéré. En particulier, après traitement des joints, et ragréages local (tête de vis, rebouchage superficiel), le parement ne doit présenter ni pulvérulence ni trou.

Planéité et horizontalité :

Planéité locale :

Une règle de 0,20m appliquée à la sous face de l'ouvrage ne doit pas faire apparaître entre le point le plus en retrait ni écart à 1mm, ni manque ni changement de plan brutal entre plaques.

Planéité générale :

Une règle de 2m appliquée à la sous face de l'ouvrage et promenée en tous sens ne doit pas faire apparaître entre le point le plus saillant et le point le plus en retrait un écart supérieur à 5mm.

Horizontalité :

L'écart de niveau avec le plan de référence doit être inférieur à 3mm/m sans dépasser 2cm.

01.02.01.16 Matériaux

Ils sont conformes à la norme NF EN 13694 qui définit les critères de performances des éléments d'habillage et des éléments d'ossature en fonction de leur classe de déformation et d'exposition.

Les éléments d'habillages sont conditionnés de façon à assurer une protection des produits lors des manutentions courantes (surface, angles, chants visibles protégés) et ils doivent être conservés dans leur emballage d'origine. Ils doivent être stockés à plat et isolés du sol dans les locaux à l'abri de l'humidité et des intempéries excepté pour les éléments d'habillage minces qui doivent être stockés sur chant sauf indications particulières du fabricant et isolés du sol dans les locaux à l'abri de l'humidité et des intempéries.

Pour les conditions de stockage et d'utilisation des éléments d'emballages (cartons, palettes,...) il faut se référer aux recommandations du fabricant.

01.02.01.16.00 Eléments d'habillage de type épais

Laines minérales agglomérées

Les éléments d'habillage sont conformes à la norme NF EN 13964 et sont principalement à base de deux types :

- les laines minérales avec liant (« soft ») ;
- les laines minérales avec liant et charge (« wet felt ») ;
- d'autres matériaux d'origine minérale peuvent être utilisés : perlite expansée, particules de vermiculite exfoliée, silico calcaire, etc.

Plaques de parement en plâtre

Les éléments d'habillage réalisés à partir de plaque de parement en plâtre sont conformes aux normes NF EN 14190 et NF EN 13964.

Eléments en plâtre pour plafond suspendu

Les éléments d'habillage en plâtre pour plafond suspendu sont conformes aux normes NF EN 14246 et NF EN 13964.

Panneaux à base de bois

Les éléments d'habillage de panneaux à base de bois sont conformes à la norme NF EN 13964.

Panneaux de particules

Les panneaux de particules sont conformes à la norme NF EN 312 et peuvent comporter des traitements complémentaires, fongicides ou insecticides.

Les éléments d'habillage sont conformes à la norme NF EN 13964.

Panneaux de particules surfacés mélaminés

Ces panneaux sont conformes à la norme NF EN 14322.

Les éléments d'habillage sont conformes à la norme NF EN 13964.

Panneaux de fibres MDF

Les panneaux de fibres de moyenne densité MDF (panneaux obtenus par procédé à sec) sont conformes aux normes NF EN 622-5 et NF EN 622-1.

Les éléments d'habillage sont conformes à la norme NF EN 13964.

Panneaux de contreplaqués

Les panneaux de contreplaqué sont définis dans la norme NF EN 313-2 et désignés dans la norme NF EN 313-1.

Les éléments d'habillage sont conformes à la norme NF EN 13964.

Panneaux replaqué bois

Ces panneaux sont conformes aux normes NF B 54-200 et XP B 54-202 Les éléments d'habillage sont conformes à la norme NF EN 13964.

Panneaux OSB

Les panneaux OSB (panneaux de lamelles minces, longues et orientées) sont définis dans les normes NF EN 300 et NF EN 13964.

Panneaux de laine de bois

Ces panneaux sont conformes à la norme NF EN 13168.

Les éléments d'habillage sont conformes à la norme NF EN 13964.

Tolérances dimensionnelles des éléments d'habillage épais

Les tolérances des éléments d'habillage épais concernant les caractéristiques dimensionnelles (longueur, largeur, épaisseur et écart d'équerrage à 90°, planéité) sont conformes aux valeurs du tableau 3.

Tolérance des éléments habillage épais » de la norme NF EN 13964.

Si des éléments d'habillage ont des côtés appartenant à des systèmes différents, les tolérances sur les dimensions correspondantes sont liées aux tolérances définies pour lesdits systèmes.

Aspect

La surface visible des éléments d'habillage peut être perforée ou non, plane, ondulée, nervurée, ou présenter un décor : saillies, creux, reliefs, etc.

01.02.01.16.01 Eléments d'habillage de type mince

Les métaux principalement utilisés pour les éléments d'habillage minces sont :

- l'acier : ils doivent être conformes aux normes NF EN 10130, NF EN 10327 et NF A 36-250 ;
- d'autres métaux ou alliages peuvent être éventuellement utilisés (aciers inoxydables, aluminium, cuivre, laiton, zinc, etc.).
-

Les éléments d'habillage minces se présentent sous la forme de :

- bacs possédant des bords relevés sur tous les côtés ;
- bandes possédant des bords relevés sur les côtés longitudinaux.

Les éléments d'habillage métallique ont subi, avant pose, un traitement de protection contre la corrosion et répondent à l'une des classes du tableau 8 « Classes de protection contre la corrosion des éléments métalliques d'ossature et d'habillage » de la norme NF EN 13964.

Caractéristiques et tolérances des éléments d'habillage minces

- Pour les bacs, les tolérances sur la longueur, la largeur, la planéité, l'angularité du bord long par rapport au bord court, sont conformes à celles du tableau 4 « Tolérances des éléments d'habillage minces » de la norme NF EN 13964.
- Pour les bandes, les définitions et les tolérances des systèmes de plafond bande sont conformes à celles du tableau 5 « Définitions et tolérances des systèmes de plafonds bande » de la norme NF EN 13964.

01.02.01.16.02 Eléments de suspension

Les éléments de suspension sont métalliques, rigides et réglables, ce qui exclut notamment les suspentes par fil de fer et par feuillard et les éléments de suspension en bois. Ils répondent aux spécifications de la norme NF EN 13964. Pour le cas particulier des éléments verticaux, cas des baffles, les éléments de suspension peuvent être non rigides (chaînette).

Les éléments de suspension sont protégés contre la corrosion et répondent à l'une des classes du tableau 8 « Classes de protection contre la corrosion des éléments métalliques d'ossature et d'habillage » de la norme NF EN 13964. La classe de protection sera choisie en fonction de la destination du local et de la classe d'exposition demandée conformément au tableau 7 « Classes d'exposition » de la norme visée ci-dessus.

Les éléments de suspension et les éléments porteurs doivent être compatibles entre eux.

01.02.01.16.03 Ossatures

L'ossature est constituée de profilés métalliques.

Les ossatures ont subi, avant pose, un traitement de protection contre la corrosion et répondent à l'une des classes du tableau 8 de la norme NF EN 13964. La classe de protection sera choisie en fonction de la destination du local et de la classe d'exposition demandée conformément au tableau 7 de la norme visée ci-dessus.

Choix de la classe de déformation

Le choix de la classe de déformation, définie dans le tableau 6 « Classes de déformation » de la norme NF EN 13964, doit également tenir compte du type et de la masse des éléments d'habillage ainsi que de celle des accessoires éventuels.

L'espacement des porteurs et des éléments de suspension dépend de ces critères.

La valeur de cet espacement est établie à partir des caractéristiques des éléments de suspension et de celles des porteurs notamment en ce qui concerne les épaisseurs et les hauteurs. Le système mis en œuvre doit être conforme à celui testé.

Ossature non apparente

L'ossature est constituée en général de profilés métalliques appelés primaires et secondaires.

Profilés primaires

Ces profilés sont suspendus à la structure porteuse par l'intermédiaire de suspentes. Ils peuvent aussi être fixés mécaniquement à la structure porteuse verticale.

Profilés secondaires

Ces profilés permettent la mise en œuvre des éléments d'habillage. Ils sont liaisonnés perpendiculairement aux profilés primaires par l'intermédiaire d'un accessoire (par exemple : étriers, brides, clips...).

D'autres dispositifs respectant les exigences de la norme NF EN 13964 peuvent être employés.

Ossature apparente

L'ossature est généralement constituée de profilés métalliques appelés porteurs et entretoises.

Un système de verrouillage, s'il est requis, permet à l'entretoise de ne pas se désolidariser du porteur ou de l'entretoise par une simple traction (système à crochets ou clips).

Profilés porteurs

Ils comportent généralement des emplacements modulés pour recevoir les entretoises. Ils sont fixés à la structure porteuse.

Entretoises

Elles sont placées perpendiculairement aux porteurs ou à d'autres entretoises et disposent à chaque extrémité d'un système pour maintenir les porteurs à l'écartement déterminé.

L'ensemble porteurs-entretoises forme une trame en adéquation avec le format des éléments d'habillage.

Profils de rive

Ce sont des profils utilisés en périphérie du plafond quel que soit le type d'éléments d'habillage.

Accessoires divers

Cavalier, clip, épingle ou anti-soulèvement :

Elément permettant de solidariser à titre définitif ou non un élément d'habillage à l'ossature.

01.02.01.17 Critères de conception des plafonds suspendus

01.02.01.17.00 Critères de classement des locaux

La conception du plafond suspendu doit tenir compte des conditions d'exposition à l'humidité du local.

Pour les autres locaux, le choix de la classe est réalisé en se référant aux critères d'ambiance.

Des exemples sont donnés à titre indicatif dans le tableau 1. Pour les locaux cités dans 2 classes, les DPM indiquent celle retenue.

Classe	Ambiances maxi ^{a)}	Exemples de locaux concernés
A	70 % HR et 25 °C	Locaux à faible hygrométrie avec ambiance non agressive Les locaux sont considérés comme ventilés et chauffés : — Locaux tertiaires : bureaux, couloirs, sanitaires à usage privatif — Les salles de classe — Commerce de distribution — Restaurants, brasseries, bars — Certains locaux sportifs — Ateliers sans production de vapeur d'eau
B	90 % HR et 30 °C	Locaux à moyenne et forte hygrométrie avec ambiance non agressive Les locaux sont considérés comme ventilés et chauffés : — Locaux avec forte présence humaine et production de vapeur, y compris les locaux classés en A — Locaux avec forte présence animale et production de vapeur, y compris les locaux classés en A — Salles d'eau à usage privatif (hôtel, foyers de personnes âgées, hôpitaux, etc.) — Sanitaires des ERP — Zones avec appareils à froid de commerces alimentaires — Autres locaux sportifs — Salles de spectacles — Salles polyvalentes
C	> 90 % HR Risque de condensation	Locaux à forte hygrométrie avec ambiance non agressive Les locaux sont considérés comme ventilés et chauffés : — Salles polyvalentes — Douches collectives — Laveries, cuisines collectives — Locaux industriels avec production de vapeur d'eau — Patinoires
D	> 90 % HR Risque de condensation Ambiance agressive	Tous locaux des classes B et C avec ambiance agressive ^{b)} pour les matériaux constituant le plafond suspendu dont : — Piscines — Centres aquatiques — Balnéothérapies — Blanchisseries — Locaux industriels avec ambiance agressive — Aires de lavage
<i>a) Le dépassement d'un seul des critères conduit à la classe immédiatement supérieure.</i> <i>b) Le type d'agressivité et la protection afférente à la classe d'ambiance sont définis dans les pièces écrites.</i>		

Tableau 1 Classement des locaux

Les DPM peuvent spécifier une classe différente de celles des exemples ci-dessus, en précisant les limites maxi de température et d'humidité relative fixés pour chaque local, en particulier pour les locaux figurant dans 2 classes.

Les éléments d'habillage sont choisis en fonction de leur classe de déformation, d'exposition et du type de charge qui sera appliqué.

Le choix de l'ossature est effectué en fonction de la classe de déformation et d'exposition.

01.02.01.17.01 Risque de soulèvement du plafond

Le plafond doit résister, sans soulèvement, à une mise en surpression éventuelle du local ou à une dépression du plénum.

Pour les plafonds installés dans un local clos, il n'y a pas de précaution particulière à prendre pour tout plafond de masse surfacique $\geq 2 \text{ kg/m}^2$ reposant sur l'ossature.

Les dispositifs de suspension doivent s'opposer au soulèvement des plafonds sous l'effet de pression — dépression.

Ne sont pas concernés :

- les plafonds sur ossature apparente :
 - si non clippés, il y a un risque de soulèvement et de déplacement des éléments d'habillage qui est admis ;
 - si clippés, pas de risque mais nécessité d'utiliser des clips souples permettant d'absorber une partie de l'énergie de la surpression.
- les plafonds à grilles ou ajourés ;
- les plafonds comportant des grilles d'équilibrage de pression à raison de 5 % de la surface totale.

De ce fait, sont exclues les suspentes non rigides comme les feuillards et les fils de fer. Selon la différence entre la masse surfacique du plafond et les valeurs de pression — dépression, les solutions adaptées doivent être mises en œuvre, telles que clips, suspentes, diminution de la hauteur de plénum.

01.02.01.17.02 Plénums de grande hauteur

Une ossature intermédiaire de reprise de charge est obligatoire lorsque la longueur de la suspente est supérieure à 2,00 m. Pour les tiges filetées de longueur inférieure ou égale à 2,00 m, elles ne doivent pas avoir plus d'un raccord (manchon).

Le faux aplomb des dispositifs de suspension ne doit pas excéder 1/20 de la hauteur, soit 100 mm pour une hauteur de 2,00 mètres.

Dans le cas des plénums de grande hauteur les haubanages sont exclus.

01.02.01.17.03 Barrière pare vapeur

Les plafonds suspendus peuvent intégrer un pare vapeur.

Les plafonds suspendus ne permettent pas de garantir une continuité de la barrière de pare vapeur.

01.02.01.17.04 Pose en zone de sismicité non nulle

Lorsque la protection vis-à-vis du risque sismique est exigée, la conception du plafond suspendu doit être étudiée de telle sorte que la stabilité du plafond suspendu reste assurée dans l'hypothèse d'un déplacement relatif du plafond suspendu par rapport au gros oeuvre et que, dans l'éventualité de la chute d'un ou plusieurs éléments, celle-ci n'entraîne pas celle des éléments voisins.

Les systèmes d'ossature et de suspension doivent être conçus pour maintenir les éléments de remplissage en place sous les efforts sismiques tels que définis, pour les éléments non structuraux, dans les règles en vigueur.

Les dispositions applicables en zone de sismicité non nulle sont définies dans le tableau 2.

Situation géographique	Dispositions applicables
Métropole	Dispositions parasismiques principales
Outremer	Dispositions parasismiques principales + dispositions complémentaires

Tableau 2 Dispositions applicables en zone de sismicité non nulle

01.02.01.17.05 Protection contre l'incendie

Justification des performances de résistance au feu

Dans le cas où des performances de résistance au feu d'un plafond suspendu sont requises, il doit justifier de ses performances dans les conditions de pose (y compris vis-à-vis des rives) conformément à la réglementation et fait l'objet de classement.

01.02.01.17.06 Acoustique

Isolement acoustique latéral

Suivant la valeur d'isolement acoustique latéral requise, l'entrepreneur peut proposer au maître de l'ouvrage l'interposition éventuelle d'une barrière d'isolation acoustique.

Tous les encastrement (luminaires, etc.) doivent être traités pour ne pas diminuer les performances d'isolement acoustique latéral du plafond selon des dispositions soumises à l'agrément du maître de l'ouvrage.

Pour justifier de leurs performances d'isolement acoustique latéral ($D_{n,c,w}$ (C;C_{tr}) en dB), les plafonds doivent avoir fait l'objet d'essais selon la norme NF EN ISO 10848-2.

Absorption acoustique

Dans beaucoup de locaux et pour des domaines d'emplois aussi variés que les bâtiments d'habitation, d'enseignement, de santé, les hôtels, de travail..., la qualité acoustique du local est réglementée (Tr, temps de réverbération, aire équivalente d'absorption et décroissance spatiale). Les DPM peuvent demander à ce que le plafond suspendu y contribue en imposant l'indice d'absorption acoustique pondéré (α_w) du plafond.

Pour justifier de la valeur de l'indice d'absorption acoustique pondéré (α_w), les plafonds font l'objet d'essais selon les normes d'essai NF EN ISO 354, NF EN ISO 11654 et NF EN 13964.

01.02.01.18 Prescriptions relatives à la mise en œuvre

01.02.01.18.00 Conditions nécessaires à l'exécution des travaux

Dans tous les cas, la mise en œuvre d'un plafond suspendu ne peut être effectuée que si les conditions suivantes sont toutes satisfaites :

- les enduits en plâtre ou de mortier de liants hydrauliques doivent être « sec à l'air ». Par « sec à l'air » on entend une humidité maximale de 5 % en masse d'eau rapportée à la masse de l'enduit sec, mesurée par humidimètre de surface ;
- les vitrages doivent être posés et les locaux mis à l'abri des intempéries ;
- une réhumidification importante des locaux ne doit pas être à craindre ;
- les canalisations d'eau chaude et d'eau froide incluses dans le plénum sont calorifugées ;
- la fourchette d'humidité relative de l'air admissible pour la pose des matériaux doit être compatible avec la classe de ces matériaux (cf. tableau 1 de l'article 09.02.01.00).

01.02.01.18.01 Plan de fixation des plafonds suspendus

Le nombre de fixations, leur section et leur espacement sont fonction de la charge à porter. Leur répartition doit être telle qu'une attache défectueuse ne puisse entraîner la chute de l'ossature recevant les éléments d'habillage.

Les éléments de suspension sont :

- soit disposés et fixés sur une ossature unique suspendue aux structures porteuses ;
- soit disposés et fixés sur une ossature secondaire rendue elle-même solidaire d'une ossature dite primaire, qui est suspendue aux structures porteuses.

01.02.01.18.02 Fixation des suspentes

La fixation des suspentes dépend de la nature des supports et de la charge appliquée. Elle respecte les dispositions visées à l'article 4.3.4 et l'annexe B de la norme NF EN 13964. Les points de suspension sont placés au plus près de la verticale du profilé.

Supports en bois

Dans le cas de fixation sur charpente en bois, le clouage travaillant à l'arrachement est proscrit. Le vissage est autorisé.

Supports en béton plein devant supporter des efforts

À l'arrachement

Dans le cas de béton plein, les chevilles, type expansion et les clous pistoscellés avec pré perçage, sont seuls admis pour supporter des efforts à l'arrachement. La cheville est déterminée en fonction des charges et sera qualifiée pour béton fissuré.

Au cisaillement

Les clous pistoscellés sont admis lorsqu'ils bénéficient d'un Avis Technique [1](#) ou d'un Agrément Technique Européen et d'un Document Technique d'Application [1](#) éventuel.

Toutefois, il n'est pas possible d'effectuer des fixations par pistoscellement dans certains supports tels que plancher précontraint et plancher chauffant.

Supports en corps creux

Dans le cas du support en corps creux, en béton ou en terre cuite, sont seuls admis : les fixations à barrettes, les pitons type bascule et les autres dispositifs ayant satisfait à un essai en condition réelle. Le travail de mise en place, et notamment le percement de la sous-face des corps creux en terre cuite, doivent être opérés avec précaution et exécutés sans occasionner de fissurations. Un essai préalable de percement doit avoir été effectué.

Pour les percements, il est recommandé d'utiliser un outil rotatif sans percussion.

Supports métal

Dans le cas de charpentes métalliques, les supports sont des dispositifs agissant par pincement. Dans le cas de charpentes métalliques pliées ou tubulaires, les supports sont des étriers. Les percements ne sont admis qu'avec l'accord du responsable de la solidité de la charpente métallique.

01.02.01.18.03 Détails de pose

Pour la mise en place des équipements et de leurs accessoires (par exemple : luminaires, bouches de ventilation, détecteur de fumées) l'ossature et les éléments d'habillage sont choisis en fonction de leur classe de déformation et d'exposition ainsi que des caractéristiques des équipements et des accessoires communiqués par le fabricant.

Le présent document ne vise pas les éléments d'habillage et ou leurs ossatures qui sont destinés à supporter des éléments d'équipement et leurs accessoires, autres que ceux visés ci-dessus, ou la circulation du personnel.

Les éléments d'habillage de type épais ou minces sont fixés ou reposent sur une ossature apparente, semi-apparente ou cachée. Ces modes de pose permettent ou non un démontage ultérieur.

Pour certains bacs métalliques, les profilés secondaires ont une forme de « T » présentant dans la partie verticale des lèvres. Dans ces lèvres viennent s'insérer soit un clip accrochant la plaque métallique, soit un bord relevé de la plaque fixé par pincage.

Les panneaux reposent sur les ailes des profils grâce à leur propre poids. Ils peuvent être solidarisés avec les profils porteurs et entretoises par des clips de fixation, ou tout autre système approprié suivant les pressions ou dépressions auxquelles les locaux risquent d'être soumis.

Les éléments de suspension sont :

- soit disposés et fixés sur une ossature unique suspendue aux structures porteuses ;
- soit disposés et fixés sur une ossature secondaire rendue elle-même solidaire d'une ossature dite primaire, qui est suspendue aux structures porteuses.

Suivant le type de plafond employé, ceux-ci sont généralement arrêtés par un profil de rive sous forme de coulisse ou de cornière.

Dans le cas de démontages fréquents, les bandes et les bacs sont clippés soit sur les profilés non apparents, soit fixés par coulisseau sur une glissière, soit par tout autre dispositif équivalent. Ils peuvent, également reposer sur des profilés porteurs.

Dans le cas de démontages occasionnels, les bandes sont vissées ou clippées directement sur les profilés porteurs.

Il peut être envisagé, si nécessaire, des parties de plafonds ouvrants. Dans ce cas les éléments de plafond ouvrant pivotent autour d'un axe matérialisé ou non. Ils donnent accès au plénum avec ou sans outillage spécial.

Les éléments d'habillage peuvent encore être découpés pour laisser apparaître divers accessoires (protection incendie, bouche de soufflage, etc.) à des emplacements désignés à l'avance.

01.02.01.18.04 Passage au droit des joints de dilation

Plafonds suspendus sur ossature apparente ou semi-apparente

Les appuis des panneaux doivent permettre le mouvement du gros œuvre sans risque de chute.

Plafonds suspendus sur ossature non apparente

Si nécessaire les panneaux doivent être interrompus à l'aplomb de la ligne de joint de dilatation, et l'espace vide ainsi créé, doit être revêtu d'un couvre-joint fixé sur un des côtés seulement.

Les caractéristiques des vis dépendent de la nature du support et des masses suspendues

01.02.01.18.05 Tolérances sur l'ouvrage fini

Les tolérances concernent le plafond posé qui se compose des éléments d'habillage et de l'ossature. Les éléments d'habillage doivent être choisis en fonction de leur classe de déformation, d'exposition et du type de charge qui sera appliqué conformément à la NF DTU 58.1 P1-2 (CGM). Il en est de même pour les éléments de suspension et d'ossature.

La flèche maximale admissible du plafond suspendu doit correspondre à la classe de déformation choisie.

Tolérance de désaffleurement entre éléments

Le plafond posé, la tolérance de désaffleurement maximale entre deux éléments contigus présentant une surface lisse ne doit pas être supérieure à la valeur de 5/10^e de millimètre pour des éléments chanfreinés, et à 3/10^e de millimètre pour des éléments non chanfreinés.

Bâillement entre ossature apparente et appuis apparents des panneaux

Le bâillement doit être au plus égal à 1 millimètre.

01.02.01.18.06 Planéité générale de l'ouvrage fini

L'écart maximum doit être inférieur ou égal à 2,0 mm par mètre linéaire avec un maximum de 5,0 mm sur une longueur de 5,0 m, mesuré horizontalement à l'emplacement de la suspension et dans toutes les directions (l'interpolation linéaire est utilisée pour déterminer la tolérance sur des longueurs plus courtes). Ces exigences s'appliquent pour l'installation de l'ossature, des éléments d'habillage et les profils des bords.

01.02.01.18.07 Mise à la terre

Lorsque les DPM demandent la mise à la terre des parties métalliques, celle-ci doit être réalisée conformément à la norme NF C 15-100.

01.02.01.18.08 Isolation thermique

Les matériaux d'isolation thermique ne peuvent être mis en place directement sur les éléments d'habillage que s'ils ont également été mis en place lors de l'essai en laboratoire pris en référence pour la classe de déformation.

Leur nature, leur conductivité thermique, leur masse volumique et leur épaisseur doivent être identiques à ceux des matériaux mis en place lors de l'essai et à ceux admis à titre d'extension dans le procès-verbal.

01.02.01.18.09 Pose en zone de sismicité non nulle

Dispositions parasismiques principales :

- Tous les profils de rive doivent avoir une aile d'appui d'au moins 30 mm.
- Toutes les traversées du plafond suspendu (colonnes, sprinklers,...) et les appareils supportés de manière indépendante doivent être considérés comme rive et traités comme telles.
- La première suspente de chaque porteur doit être fixée à 200 mm maximum du mur ou de la cloison.
- Les entretoises découpées s'appuyant sur la rive, de longueur supérieure à 300 mm, doivent être maintenues verticalement (+/- 10°) par un fil d'acier d'au moins 2,5 mm de diamètre ou tout autre dispositif évitant leur chute.
- L'extrémité des porteurs, entretoises et des panneaux doit reposer sur la rive avec un jeu, entre l'extrémité et le mur ou la pénétration, de 8 à 10 mm.
- Tous les accessoires reposant sur le plafond suspendu doivent être fixés rigidement sur l'ossature du plafond.

- Pour des surfaces supérieures à 15 m² et pour tous les 15 m² commencés, un double contreventement pour chacune des 2 directions : celle des porteurs et celle perpendiculaire à ceux-ci.

Dispositions parasismiques complémentaires :

- seuls les porteurs et des entretoises à semelle de 24 mm ou plus doivent être utilisés ;
- seules les entretoises à système de verrouillage doivent être utilisées ;
- les éléments d'habillage doivent être clippés sur l'ossature.

01.02.01.19 Dispositions diverses

01.02.01.19.00 Raccordement de cloisons

Sauf disposition contraire des documents particuliers du marché, les cloisons ne sont pas maintenues par les plafonds.

01.02.01.19.01 Liaison entre plafond et appareils d'éclairage et de conditionnement d'air, de canalisations pour fluides, etc.

Les appareils de conditionnement d'air et les installations de canalisations pour fluides ne sont pas solidarisés avec les plafonds suspendus.

Pour les appareils d'éclairage incorporés à ces plafonds :

- soit ils font partie des plafonds suspendus : cas des luminaires remplaçant un élément d'habillage, dans ce cas il en est tenu compte dans le calcul des charges de l'ossature ou dans les dispositions constructives ;
- soit ils ne font pas partie des plafonds suspendus, dans ce cas ils doivent être fixés indépendamment.

Ce qui précède doit tenir compte des dispositions éventuelles à prendre pour assurer la sécurité incendie et l'affaiblissement acoustique.

Les diffuseurs et grilles peuvent également faire partie des plafonds suspendus et être éventuellement rendus solidaires de ceux-ci. Dans ce cas, la limitation de la transmission de vibrations au plafond suspendu s'effectue en interposant un matériau souple entre l'équipement et le plafond.

Si des appareils (cas des spots ou d'appareils de lutte contre l'incendie) reposent sur des éléments d'habillage, leur poids ne doit entraîner aucune déformation de ces éléments. À l'endroit des découpes nécessaires, l'appareil doit être conçu afin de masquer les joints.

Dans certains cas, tels que rampes lumineuses, les documents particuliers du marché précisent si l'appareil est porteur ou non du plafond ainsi que la nature du joint entre appareils d'éclairage et éléments de plafond. Compte tenu des tolérances d'usinage des matériaux utilisés, il est souhaitable d'éviter toute lumière rasante sur les plafonds suspendus.

01.02.02 Les travaux de menuiserie intérieure

01.02.02.00 Prescriptions générales relatives aux matériaux

01.02.02.00.01 Bois

Les bois utilisés pour la fabrication des huisseries/bâtis ou des vantaux doivent répondre au minimum aux exigences de la classe d'emploi 1 définie dans l'EN 335-2 et aux spécifications de l'Article 5 et du Tableau A7 de la norme NF EN 14221. Les profilés doivent être conformes aux exigences de la norme NF EN 13307-1.

Les bois aboutés et ou lamellés doivent être conformes aux exigences de la CEN/TS 13307-2 pour une classe de service 1. La colle utilisée doit être choisie conformément au § 5.3 de la norme NF EN 14221.

Une liste des essences de bois avec les classes d'emploi figure dans le FD P 20-651.

Les portes intérieures étant en classe d'emploi 1, il n'y a pas de risques d'attaques fongiques.

Sauf demande spécifique, l'emploi de bois résistant naturellement ou après traitement aux attaques par les insectes à larves xylophages et termites n'est pas nécessaire.

La teneur en humidité des bois lors de fabrication est comprise entre 8 % et 14 %.

01.02.02.00.02 Panneaux à base de bois

Les panneaux utilisés dans la fabrication des huisseries/bâtis et vantaux doivent être conformes aux exigences des panneaux utilisés comme éléments non structurels en intérieur en milieu sec ou humide et définis dans l'EN 13986.

Les panneaux de fibres obtenus par procédés à sec (MDF), utilisés pour les huisseries doivent être conformes au minimum aux exigences du § 4.2.1 de la norme NF EN 622-5 (panneaux utilisés en milieu sec type MDF). En cas de pose sur cloison avec scellement humide, l'huisserie sera réalisée en panneaux MDF conformes aux exigences du § 4.2.2 de la norme NF EN 622-5 (MDF-H).

Si le panneau de parement est revêtu d'une pré-peinture, celui-ci doit répondre aux exigences de la norme XP P 20-526

01.02.02.00.03 Autres matériaux

Lorsque d'autres matériaux que le bois sont utilisés (métal, verre, plastiques etc.), ils doivent répondre aux exigences des normes qui les concernent, s'il en existe, et de toute façon, présenter des caractéristiques de stabilité, de durabilité et de résistance mécanique et d'aptitude à la finition satisfaisantes.

Les panneaux stratifiés doivent répondre au minimum aux exigences de la classe VGS de la norme NF EN 438-3 .

Les huisseries et bâtis métalliques peuvent être réalisés à partir :

- d'acier doux :
 - tôles ou feuillards laminés à chaud, conformes aux normes NF EN 10025 ou NF EN 10051 ou NF EN 10111
 - tôles ou feuillards laminés à froid, conformes aux normes NF EN 10130 ou NF EN 10139 ou NF EN 10140
- d'acier inoxydable conformes aux normes NF EN 10088-1 et NF EN 10088-2.

01.02.02.01 Huisseries

01.02.02.01.00 Exigences dimensionnelles des huisseries et bâtis en bois ou en panneaux à base de bois

La largeur finie des montants et traverses pour huisserie et bâtis en bois des portes simple-action doit être au minimum de 45 mm.

La distance entre le fond de feuillure et le fond de gorge ou de rainure éventuelle doit être supérieure à 25 mm. (

Dans le cas de portes à bords francs, la largeur de la feuillure doit être supérieure ou égale à 10 mm.

Dans le cas des portes à recouvrement, la largeur de la feuillure doit être supérieure ou égale à 10 mm. L'épaisseur minimale du listel est 10 mm.

Pour les huisseries/bâtis réalisés en panneaux à base de bois un essai d'arrachement aux vis est réalisé selon la norme NF EN 320. La valeur d'arrachement doit être supérieure à 50 daN pour les huisseries destinées aux portes alvéolaires et à 100 daN pour les huisseries destinées aux autres types de portes.

01.02.02.01.01 Exigences dimensionnelles des huisseries métalliques

La largeur finie des montants et des traverses des huisseries des portes à simple action doit être supérieure ou égale à 40 mm. L'épaisseur minimale du métal est de 125/100 mm.

Dans le cas de portes à bords francs, la largeur de la feuillure doit être supérieure ou égale à 10 mm.

Dans le cas des portes à recouvrement, la largeur de la feuillure doit être supérieure ou égale à 10 mm.

L'épaisseur minimale du listel doit être de 10 mm.

01.02.02.02 Vantaux

Les vérifications sont réalisées dans l'ordre donné ci-après.

01.02.02.02.00 Dimensions, et planéité générale

Les dimensions (hauteur, largeur, épaisseur) et l'équerrage sont vérifiés conformément à la norme NF EN 951.

Les classes de tolérances sont attribuées conformément à la norme NF EN 1529. Pour les portes de communication, la classe de tolérance minimale est 2. Pour les portes techniques, la classe de tolérance minimale est 3.

La planéité générale (mesure du gauchissement et de la rectitude des bords) est vérifiée selon la norme NF EN 952. La classe de tolérance, attribuée selon le tableau 1 de la norme NF EN 1530, doit être 3.

01.02.02.02.01 Variation d'humidité

L'essai de détermination du comportement aux variations d'humidité entre des climats successifs uniformes est effectué conformément à la norme NF EN 1294.

A la fin de l'épreuve, le vantail ne doit présenter aucune dégradation (décollement, clivage, fente, altération des finitions ou préfinition etc)

En outre, après vérification de la planéité générale conformément à la norme NF EN 952, la classe de tolérance, attribuée selon la norme NF EN 12219, doit être de 1 pour les portes de communication et de 2 pour les portes techniques.

01.02.02.02.02 Vérification de la planéité locale

La vérification de la planéité locale est effectuée conformément à la norme NF EN 952.

La classe de tolérance, attribuée selon le Tableau 2 de la norme NF EN 1530, doit être :

- pour les vantaux plans : classe 2 ;
- pour les vantaux menuisés : classe 1.

01.02.02.02.03 Résistance aux chocs de corps dur

L'essai est effectué conformément à la norme NF EN 950, en utilisant le plan d'impact n° 2.

La classe de résistance, attribuée selon la norme NF EN 1192, doit être de 1.

01.02.02.02.04 Résistance de choc de corps mou et lourd

L'essai est effectué conformément à la méthode donnée en Annexe A de la NF P23-311 et concerne les portes de communication à âme alvéolaire.

La hauteur de chute du sac est de 200 mm.

Le vantail est considéré comme satisfaisant si l'on ne constate :

- aucune trace de délamination sur les faces ou le plan de collage ;
- aucun enfoncement supérieur à 2,5 mm sur toute la largeur du vantail.

01.02.02.02.05 Immersion à l'eau froide de la partie inférieure de la porte

L'essai est effectué conformément à la norme XP P 20-522 .

L'essai est satisfaisant si l'on ne constate aucune détérioration telle que décollement, clivage, gonflement anormal, de nature à rendre la porte inapte à l'emploi ou présentant un risque d'aggravation en cas de nouvelle immersion.

Les fissures peu profondes et localisées constatées dans les plans de collage ou dans les matériaux eux-mêmes, peuvent être admises uniquement sur le chant transversal de la porte.

01.02.02.02.06 Essai d'arrachement des vis

Pour les montants réalisés en panneaux à base de bois un essai d'arrachement aux vis est réalisé selon la norme NF EN 320. La valeur d'arrachement doit être supérieure à 50 daN pour les portes alvéolaires et à 100 daN pour les autres types de portes.

01.02.02.02.07 Prépeinture

La prépeinture doit respecter les exigences de la norme XP 20-526 .

01.02.02.02.08 Finition complète

1. Spécifications minimales

Lorsqu'un vernis ou une peinture est appliqué sur la porte, cette finition doit être conforme aux spécifications suivantes :

A. Aspect général

L'état de surface doit présenter une bonne uniformité de teinte et pour les finitions opaques, un bon pouvoir couvrant et une bonne tension du feuil.

L'aspect général est déterminé sur chaque face de portes conformément aux Tableaux 1 et 2 de la norme NF EN ISO 4628-1.

Pour le cloquage, absence de cloquage correspondant à la cotation 0/0 suivant NF EN ISO 4628-2.

Pour les craquelures, absence de craquelures correspondant à la cotation 0/0 suivant NF EN ISO 4628-4.

Pour le farinage, absence de farinage correspondant à la cotation 0 suivant NF EN ISO 4628-6.

B. Adhérence du film de vernis ou de peinture (essai de quadrillage)

L'adhérence est déterminée sur chaque face de la porte conformément à la norme NF EN ISO 2409.

Les résultats sont satisfaisants lorsque les cotations sont dans tous les cas inférieures ou égales à 3.

C. Épaisseur du film de vernis ou de peinture

L'épaisseur du film de vernis ou de peinture est mesurée sur les faces de porte selon la méthode NF EN ISO 2808.

Elle est exprimée en micromètre et elle est définie comme la couche recouvrant la surface du bois. Les systèmes de finition peuvent pénétrer dans une certaine mesure dans le bois, mais cette partie n'est pas prise en compte dans la détermination de l'épaisseur.

D. Essais aux produits de nettoyage

Les essais, réalisés selon les modalités définies dans la norme XP P 20-526 , sont satisfaisants s'il n'y a aucun transfert de la finition sur le chiffon.

E. Essai de détrempe aux solvants

L'essai, réalisé selon les modalités définies dans la norme XP P 20-526 , est satisfaisant si l'on a, au plus, une très légère détrempe se traduisant par un léger transfert de la finition sur le chiffon et si la surface traitée ne reste pas poisseuse après application.

F. Essai d'abrasion

L'essai est réalisé selon les modalités définies dans la norme XP P 20-526. L'épaisseur du film de vernis ou de peinture est mesurée conformément au § C ci-dessus.

Les résultats sont satisfaisants lorsque le nombre de tours, n, est au moins égal à 50 pour les vernis, 100 pour les peintures et l'indice d'abrasion inférieur à 0.8 pour les vernis, 0.5 pour les peintures.

G. Essai de résistance aux chocs de corps durs

L'essai est réalisé selon les modalités définies dans la norme NF EN 950 à l'exception du nombre d'impact qui est réduit à 10 et de leur emplacement. Les impacts sont réalisés en partie centrale du vantail de la porte avec une distance minimale entre 2 impacts ou entre un impact et le bord du vantail de 50 mm.

Aucune craquelure ne doit apparaître à un choc dont l'énergie est équivalente à la classe de résistance revendiquée selon EN 1192 pour un choc de corps durs (cf. §10.02.02.03.).

2. Spécifications complémentaires optionnelles

Les spécifications minimales sur les finitions complètes définies ci-dessus peuvent être complétées par les spécifications suivantes :

A. Couleur et changement de couleur

La couleur est évaluée avant et après vieillissement conformément à NF ISO 7724-3 et les composantes colorimétriques $L^*a^*b^*$ sont déterminés dans l'espace CIELAB pour l'illuminant normalisé D65.

B. Brillance

La brillance ou réflexion spéculaire est mesurée, conformément à la norme NF EN ISO 2813.

01.02.03 Les travaux de peinture

01.02.03.00 Matériaux : produits de peinture et connexes

Les matériaux sont choisis parmi ceux répondant aux critères donnés dans le document NF DTU 59.1 P1-2 (CGM).

01.02.03.00.00 Terminologie et classification des produits de peinture

Les produits de peinture comprennent :

- les peintures proprement dites ;
- les vernis ;
- les lasures ;
- les hydrofuges de surface ;
- les produits pour revêtements en feuil semi-épais ou épais ;
- les enduits préparatoires et/ou décoratifs ;
- les préparations assimilées de produits spéciaux.

Pour la définition de ces termes et d'une façon générale pour la terminologie des peintures et de leur application, il y a lieu de se reporter à la norme NF ISO 4618, ainsi qu'à la norme NF T 36-001 pour les termes non cités dans la première.

L'utilisateur des produits se reportera aux fascicules de documentation FD T 30-805 pour le bâtiment et FD T 30-808 pour façades.

Les produits sont classés conformément aux normes citées en 2 ci-avant auxquelles ils se réfèrent. C'est ainsi que les peintures minérales (à base de chaux ou de silicate de potassium) sont classées suivant les normes NF EN 1062-1 et/ou NF EN 13300.

1. Produits de peinture et systèmes de revêtement pour maçonnerie et béton

Les produits de peinture et systèmes de revêtement pour maçonnerie et béton extérieurs, qui comprennent les hydrofuges de surface et les lasures-béton, doivent être conformes à la norme NF EN 1062-1 et choisis selon l'Annexe A de ce document en tenant compte de sa norme d'adaptation XP T 34-722(celle-ci permet de relier le classement D1 à D3 des anciennes normes françaises, mais qui s'est imposé sur le marché, à l'identification « EVWA » de la norme NF EN 1062-1). Ils doivent être aussi conformes à la norme NF EN 1504-2 lorsqu'ils ont pour objet de protéger des surfaces de béton structural, en tenant compte de son guide d'application GA P 18-902 pour la sélection des systèmes destinés à la fois au bâtiment et au génie civil (systèmes à considérer comme à « performances faibles » vis-à-vis d'autres systèmes purement de génie civil).

Lorsque les propriétés caractérisées selon la norme NF EN 1062-1 s'appliquent, elles peuvent également être utilisées pour décrire les produits et systèmes destinés à l'emploi sur des subjectiles intérieurs de construction (voir NF EN 1062-1 « Introduction »).

2. Produits de peinture en phase aqueuse pour murs et plafonds intérieurs

Les produits de peinture en phase aqueuse pour murs et plafonds intérieurs doivent être conformes à la NF EN 13300 et choisis en tenant compte si nécessaire des caractéristiques complémentaires classées dans cette norme.

3. Produits et systèmes de peintures pour le bois en extérieur

Les produits et systèmes de peintures pour le bois en extérieur doivent être conformes à la NF EN 927-1, et choisis selon l'Annexe A de cette norme en s'appuyant sur les méthodes d'essais et spécifications définies dans les autres parties de la NF EN 927. Les lasures pour bois doivent être conformes à cette norme. Les performances des systèmes doivent au minimum correspondre à celles définies dans la NF EN 927-2 pour les systèmes stables ou semi-stables.

4. Systèmes de peinture pour la protection anticorrosion

Les systèmes de peinture pour la protection anticorrosion des structures en acier doivent être conformes à la NF EN ISO 12944-1, et choisis selon l'Annexe A de cette norme en s'appuyant sur les méthodes d'essais et spécifications définies dans les autres parties de cette norme.

Les systèmes de revêtements organiques de peinture pour la protection des appareils et installations industriels contre la corrosion par des milieux agressifs doivent être conformes respectivement à la NF EN 14879-2 pour les revêtements sur composants métalliques et la NF EN 14879-3 pour les revêtements sur béton, et choisis suivant les critères de sélection propres à chacune de ces normes.

5. Enduits intérieurs ou extérieurs

Les enduits de peinture intérieurs ou extérieurs doivent être conformes à la NF T 30-608. Les enduits de maçonnerie organiques doivent être conformes à la NF EN 15824.

6. Mastics pour joints

Les mastics pour joints doivent être conformes à la NF EN ISO 11600.

Les mastics pouvant être peints, reconnus comme chimiquement compatibles par le fabricant des produits utilisés pour le revêtement de peinture à exécuter, sont recouvrables par ce revêtement (voir 7.4.2.4 de la NF DTU 59.1 P1-1).

01.02.03.00.01 Caractérisation de l'aptitude à l'emploi des produits de peinture

D'une façon générale, tous les produits de peinture doivent être conformes à la norme NF T 36-005 pour caractériser leur aptitude à l'emploi.

1. Peintures, vernis, lasures et hydrofuges de surface

Les peintures (compris impressions, primaires pour travaux d'apprêt), vernis, et revêtements semi-épais (RSE) sont caractérisés conformément à la norme NF T 36-005 (famille I).

Les lasures et les hydrofuges de surface font partie des produits de peinture selon la norme NF EN ISO 4618 et relèvent aussi de la famille I.

Les revêtements de peinture épais (RPE) sont caractérisés de même conformément à la norme NF T 36-005 (famille II).

2. Enduits de peinture préparatoires et/ou décoratifs

Ces produits sont caractérisés conformément à la norme NF T 36-005 (familles III ou IV-4).

3. Mastics et autres enduits

Les mastics et autres produits (bouche-pores pour le bois, apprêt des subjectiles métalliques, etc.) sont caractérisés conformément à la norme NF T 36-005 (famille IV).

4. Produits bitumineux

Les enduits et mastics bitumineux sont caractérisés conformément à la norme NF T 36-005 (famille V).

01.02.03.00.02 Critères de choix des produits de peinture

Les critères de choix des produits de peinture et systèmes de revêtements sont liés :

- à la nature des subjectiles à revêtir et aux opérations nécessaires à leur préparation, ainsi qu'à l'état de finition et à l'aspect recherché, conformément à NF DTU 59.1 P1-1 ;
- aux critères de qualification du revêtement à exécuter en feuil mince, semi-épais, ou épais, et qui seront vérifiés pour sa réception conformément à l'Article 8 de NF DTU 59.1 P1-1 ;
- au mode d'application des produits (lissés, roulés, talochés, grésés, projetés,...), à l'aspect qui en résulte, lié à la granulométrie des charges, et au nombre de couches ;
- aux conditions d'usage et d'entretien
- tous les produits entrant dans la constitution du revêtement de peinture doivent provenir d'un système homogène choisi chez un même fabricant. Les produits doivent bénéficier d'une fiche descriptive, indiquant les caractéristiques des produits et le classement du système, éditée par le fabricant conformément aux spécifications des normes de référence applicables visées aux paragraphes précédents.

01.02.03.00.03 Identification et étiquetage

Les emballages doivent porter, les indications permettant d'identifier le produit et de déterminer les précautions particulières à prendre pendant son transport et en cours de manipulation.

01.02.03.01 Exécution des travaux : subjectiles à peindre

01.02.03.01.00 Subjectiles admissibles avant peinture

La mise en peinture des matériaux constituant les subjectiles ne peut être exécutée que s'ils satisfont aux spécifications données ci-après par nature de matériaux, dans le cadre du paragraphe 4.3.1 du NF DTU 59.1 P 2 (CCS), et conformément aux NF DTU traitant des subjectiles décrits.

01.02.03.01.01 Subjectiles à base de plâtre

Les spécifications de tolérances de planéité et de caractéristiques d'aspect minimales des ouvrages extraites des NF DTU sont regroupées dans le Tableau ci-dessous :

Parements	Planéité d'ensemble rapportée à la règle de 2 m (mm)	Planéité locale rapportée à un réglet de 0,20 m (creux maxi sous ce réglet) (mm)	Caractéristiques d'aspect
Enduits de plâtre intérieurs (voir 5.2.1)	Sans nu ni repère ≤ 10 mm Avec nus et repères ≤ 5 mm	≤ 1 mm	— Ni pulvérulence superficielle, ni gerçure, ni craquelure, ni trou, ni strie > 1 mm, ni trous ou stries systématiques < 1 mm
Cloisons en carreaux de plâtre (3 à 8 éléments au m²) (voir 5.2.2.3)	≤ 5 mm	≤ 0,5 mm	— Ni pulvérulence superficielle, ni gerçure, ni craquelure, ni trou. — Pas de colle rabattue en excès sur les éléments.
Panneaux hauteur d'étage (voir 5.2.2.4) — Éléments de plâtre à parement lisse — Plaque de plâtre à épiderme cartonné	≤ 5 mm	≤ 1 mm	— Jointement et trous de fixation affleurés (absences de bulles, cloques, décollements, traces d'outils, pulvérulence, etc.).
Éléments de plafond (voir 5.2.2.5) Selon nature et fixation	< 3 mm ou 5 mm	< 0,6 mm ou 1 mm	— Jointement affleurés — Absence de pulvérulence

Tableau 1 : Enduits de plâtre intérieurs

A. Prescriptions générales

Les supports ne doivent pas présenter de :

- taches d'humidité, ni de moisissures, souillures biologiques, etc. ;
- pulvérulence ;
- efflorescences ou salpêtre ;
- taches de bistre ;
- taches d'huile ou de graisse ;
- taches diverses provenant de structures bois ou métalliques contiguës ou sous-jacentes ;
- inscriptions (trait à l'encre ou crayon gras, graffiti, etc.).

Au moment de la mise en peinture, les caractéristiques d'humidité, de dureté et de pH doivent être les suivantes :

- pour les enduits exécutés avec du plâtre type B1, B2 ou B3 :
 - Humidité inférieure à 5 % en masse ;
 - dureté SHORE C :

- ✓ moyenne > 45 ;
- ✓ tolérance locale : 40 ;
- pH compris entre 6,5 et 10,5 ;
- pH compris entre 6,5 et 8 dans le cas d'un enduit gras
- b. pour les enduits exécutés avec du plâtre de construction type B7 (plâtre à haute dureté) :
 - humidité inférieure à 5 % en masse.
 - dureté SHORE C :
 - moyenne > 80 ;
 - tolérance locale : 75 ;
 - pH compris entre 6,5 et 10,5 ;
- c. pour les enduits en plâtre projeté :
 - humidité inférieure à 5 % en masse ;
 - dureté SHORE C :
 - ✓ moyenne > 65 ;
 - ✓ tolérance locale : 60 ;
 - pH compris entre 6,5 et 10,5.

B. Prescriptions complémentaires

Planéité de l'enduit (voir tableau précédent)

État de surface

- ✓ Enduit en plâtre d'aspect lisse

L'état de surface est tel que l'aspect de l'enduit (finition « coupé » ou « lissé »), compte tenu de l'égrenage et de l'époussetage ultérieurs avant mise en peinture, ne doit présenter ni pulvérulence superficielle, ni gerçure, ni craquelure, ni trou ou strie de profondeur supérieure à 1 mm ; de plus, il ne doit pas présenter de façon systématique de trous ou stries de profondeur inférieure à 1 mm.

Les défauts de surface doivent pouvoir être rattrapés par les travaux d'apprêt (voir 7.4.2) normalement prévus compte tenu du type de peinture et de l'état de finition recherché. À cet égard, les arêtes et cueillies doivent être nettes et rectilignes.

- ✓ Enduit en plâtre d'aspect structuré

L'aspect structuré des enduits en plâtre doit être défini dans les Documents Particuliers du Marché (DPM).

Cet aspect correspond à un état de surface « en relief ».

1. Composants en plâtre de cloisons, doublages, et plafonds

A. Prescriptions générales

Ces supports sont classés en fonction de la qualité des matériaux constitutifs et de critères supplémentaires concernant les éléments préfabriqués qui sont :

- la confection des joints (écartement, alignement) ;
- la confection des arêtes et cueillies ;
- l'aspect des coupes et arêtes des panneaux ;
- le mode de fixation ;
- l'aspect de surface.

Ces critères conduisent à considérer :

- les panneaux composant les cloisons à raison de trois à huit éléments au mètre carré ;
- les panneaux hauteur d'étage (plâtre, plâtre à épiderme cartonné, béton cellulaire et fibres/particules ciment) ;
- les éléments de plafonds,.

B. Caractéristiques communes

Les arêtes, coupes, rives et cueillies des éléments des panneaux sont nettes et rectilignes.

Les prescriptions générales données au paragraphe précédent 1 A pour les enduits de plâtre s'appliquent par analogie lorsqu'elles sont appropriées.

C. Cloisons de carreaux de plâtre de 3 à 8 éléments au mètre carré

Aspect de surface

L'état de surface de la cloison doit être tel qu'il permette l'application des revêtements de finition sans autres travaux préparatoires que ceux normalement admis pour le type de finition considéré.

En particulier, après brossage et époussetage, le parement de la cloison ne doit présenter ni pulvérulence superficielle, ni gerçure, ni trou ou craquelure.

Il ne doit pas y avoir de colle rabattue en excès sur les éléments.

Planéité locale et générale (voir tableau précédent)

D. Éléments constitués par des panneaux hauteur d'étage

Ces panneaux comprennent :

- les éléments de plâtre à parement lisse ;
- les plaques de plâtre à épiderme cartonné.

Aspect

- arêtes et cueillies rectilignes ;
- rives de panneaux nettes et rectilignes ;
- coupes de panneaux nettes et rectilignes ;
- joints verticaux parallèles ;
- jointoiements et trous de fixation affleurés (absences de bulles, cloques, décollements, traces d'outils, pulvérulence, etc.).

Planéité locale et générale (voir tableau précédent)

E. Éléments de plafonds

Ils comprennent :

- les plafonds en plâtre armé ;
- les éléments de terre cuite enduits au mortier de ciment ou au plâtre ;
- les plaques de plâtre fixées, à parement lisse ou cartonné ;
- les plaques de plâtre suspendues ;
- les plafonds en staff.

La présentation des parements doit satisfaire aux prescriptions ci-après.

Aspect

- arêtes, rives et cueillies rectilignes ;
- coupes de panneaux nettes et rectilignes ;
- absence de pulvérulence, de bulles, cloques, décollements, traces d'outils... ;
- jointoiements et trous de fixation affleurés, réalisés conformément aux NF DTU ou évaluation technique d'emploi.

Planéité locale et générale (voir tableau précédent)

2. Enduits extérieurs au mortier de plâtre (type « parisien »)

Les enduits extérieurs au mortier de plâtre gros et de chaux aérienne, sont recouvrables par un système de peinture, mais seulement en cas de réfection complète de la façade selon NF DTU 26.1.

Leur présentation doit respecter les spécifications du présent document.

01.02.03.01.02 Supports à base de liants hydrauliques (mortiers, béton, béton cellulaire) et de maçonnerie

1. Prescriptions générales

Les supports ne doivent pas présenter :

- de taches récentes ou anciennes d'humidité, ni de moisissures, souillures biologiques, etc.
- d'efflorescences ou salpêtre après traitements d'égrenage et époussetage,
- de taches de rouille ;
- de taches d'huile ou de graisse ;
- de taches diverses provenant de structures bois ou métal contiguës ou sous-jacentes ;
- d'inscriptions (traits à l'encre ou crayon gras, graffiti, etc.).

De plus, les conditions suivantes doivent être respectées :

- l'humidité sera inférieure à 5 % en masse ;
- la pulvérulence après brossage sera nulle ;
- le pH ne devra pas excéder 13 ;
- les supports ne présenteront aucun excès de produits de démoulage ou de décoffrage pour les parements de béton

Les revêtements de peinture ne doivent pas recouvrir :

- les joints de dilatation des constructions,
- les soubassements des murs de façades, à moins de 0,25 m du sol en raison des remontées d'humidité prévisibles sans coupure de capillarité. il est possible toutefois de mettre en œuvre un revêtement de classe D2 (voir NF DTU 59.1 P1-2 CGM), dont l'entretien devra être effectué régulièrement (voir Annexe A – voir paragraphe 13.00.06.03 entretien des surfaces).
- des surfaces extérieures d'allure horizontale (hors subjectiles de sols) sans pente suffisante pour éviter des stagnations d'eau favorisant le ramollissement et par suite la dégradation du feuil de revêtement. Toutefois, les systèmes de revêtement pour maçonnerie et béton extérieurs, qui relèvent de la norme NF EN 1062-1 visée dans NF DTU 59.1 P1-2 (CGM), peuvent être appliqués sur surfaces verticales ou inclinées jusqu'à l'horizontale lorsque la fiche descriptive des produits à employer fait état de l'aptitude à l'usage visé.

Au-delà de ces prescriptions générales, les supports relèvent de caractéristiques et/ou règles de mise en œuvre qui leur sont propres. Celles-ci sont rappelées ci-après sous forme de prescriptions complémentaires par nature de support.

2. Enduits au mortier de ciment et/ou de chaux

Les prescriptions suivantes s'appliquent, sauf aux enduits sur maçonneries anciennes montées aux mortiers peu résistants et notamment aux enduits au mortier de plâtre et de chaux aérienne, conformément au NF DTU 26.1 (Se reporter aussi à ce document pour les possibilités de mise en peinture de ce type d'enduit).

Planéité

Elle se mesure par la flèche prise sous la règle de 2,00 m qui doit être au plus égale aux valeurs suivantes

- enduit courant : 1 cm ;
- enduit soigné : 0,5 cm ;
- enduit exécuté entre nus et repères : 0,5 cm ;
- aspect : un enduit doit présenter un état de surface régulier ; il doit être exempt de soufflures ou fissures caractérisées.

Les arêtes sont sans écornures ni épaufrures.

Les joints sont rectilignes.

Aplomb

Cette spécification ne s'applique qu'aux enduits exécutés entre nus et repères.

L'enduit appliqué dans ces conditions sur des supports verticaux doit présenter une tolérance de verticalité de 0,015 m mesurée sur 3 m.

3. Subjectiles en béton brut de décoffrage intérieurs et extérieurs et produits industriels en béton

On distingue quatre caractéristiques de parement pour la présentation des subjectiles en béton :

- parement élémentaire ;
- parement ordinaire ;
- parement courant ;
- parement soigné.

En l'absence de toute indication des DPM, les parements du béton non armé et du béton armé en intérieur sont considérés respectivement élémentaires et ordinaires. En extérieur, un revêtement de peinture en feuil mince ou semi-épais est appliqué uniquement en présence d'un parement soigné. Si le parement est courant. Il peut recevoir un revêtement de peinture épais. Ces spécifications s'appliquent de même aux produits industriels en béton.

Des caractéristiques de parement différentes peuvent être définies dans les DPM (parements bouchardés, lavés, etc.).

Les tolérances de planéité et caractéristiques d'aspect minimales des ouvrages sont regroupées dans le tableau ci-dessous.

Les ragréages relevant d'autres corps d'état doivent être adhérents, non pulvérulents et compatibles avec les finitions.

Parements	Planéité d'ensemble rapportée à la règle de 2 m	Planéité locale rapportée à un réglet de 0,20 m (creux maximal sous ce réglet)	Caractéristiques d'aspect
Élémentaire	Pas de spécification particulière	Pas de spécification particulière	Pas de spécification particulière
Ordinaire	15 mm	6 mm	— Nids de cailloux ou zones sableuse ragrées — Surface individuelle des bulles inférieure à 3 cm ² — profondeur inférieure à 5 mm
Courant	7 mm	2 mm	— Étendue maximale des nuages de bulles 25 %
Soigné	5 mm	2 mm	— Identiques au parement courant, l'étendue des nuages de bulles étant ramenée à 10 %
NOTE Extrait du NF DTU 21 et du FD P 18-503 [34] auxquels ils renvoient pour les éléments d'identification des surfaces de parement de béton.			

4. Maçonneries de blocs ou dalles de béton cellulaire en parement

A. Murs en maçonneries de blocs

Caractéristiques

Leur humidité doit être inférieure à 10 % en masse.

Planéité et état de surface

On distingue pour la présentation des parements à peindre deux qualités d'exécution de la maçonnerie brute :

- exécution courante ;
- exécution soignée.

L'exécution courante est réservée aux parois de locaux utilitaires pour lesquels une finition soignée n'est pas nécessaire.

L'exécution soignée concerne les faces des parois situées à l'intérieur des locaux et devant rester brutes ou recevoir un enduit de peinture avant application de la finition (en ce cas les blocs doivent être posés à joints minces).

B. Murs en dalles

Caractéristiques

Leur humidité doit être inférieure à 10 % en masse.

Planéité et état de surface

Lorsque les dalles sont posées à joints souples, les finitions intérieures et extérieures sont appliquées directement, les joints entre dalles restant marqués.

Les finitions contenant des solvants pétroliers sont à proscrire lorsque les joints souples entre dalles sont étanchés au moyen de cordons de mousse imprégnée de bitume. La finition à utiliser dans ce cas doit être à liant en phase aqueuse.

Dans le cas où les joints entre dalles sont marqués, la planéité se rapporte à chacune des dalles individuellement.

5. Maçonneries de briques ou blocs de terre cuite, blocs de béton, en parement

Les parements doivent satisfaire aux prescriptions suivantes :

- planéité d'ensemble rapportée au cordeau de 10 m : 2 cm ;
- alignement des lignes de joints horizontaux (sur 10 m) : 1 cm.

6. Maçonneries de pierres calcaires, granit ou grès, en parement

Seule une finition C est possible sur ces supports quelle que soit la présentation du parement.

Leur taux d'humidité sera inférieur à 8 % en masse.

7. Composants divers à base de liant hydraulique

A. Fibres-ciment

Prescriptions générales

- humidité inférieure à 15 % en masse ou valeur moindre sur prescriptions particulières du fabricant en évitant d'intervenir en situation de condensation sur le subjectile ;
- pH inférieur à 13 ;
- pas de pulvérulence de surface ;
- accessoires galvanisés de bonne qualité.

Il est nécessaire que les accessoires et fixations soient en acier galvanisé de qualité, le traitement anticorrosion étant difficilement applicable sur le matériau en place.

Au-delà de ces prescriptions générales, les supports relèvent de caractéristiques et/ou règles de mise en œuvre qui leur sont propres. Celles-ci sont rappelées sous forme de prescriptions complémentaires par nature de support.

Produits ondulés

Ces produits et leurs accessoires sont utilisés en couverture et bardages :

- les joints sont conformes aux règles en usage avant toute intervention du peintre :
 - ✓ les joints sont tels que les écarts entre plaques sont invisibles ;
 - ✓ tous les joints sont alignés et de même aspect ;
- toutes les fixations sont en place et arrêtées ;
- toutes les arêtes sont nettes.

Produits plans

Les plaques sont soit :

- en fibres-ciment comprimées ou non ;
- en fibres-ciment et cellulose comprimées ou non ;
- en fibres-ciment et silice comprimées ou non ;
- en fibres-ciment traitées pour l'isolation contre le feu ;
- en fibres longues de bois, minéralisées et enrobées de ciment, séchées et stabilisées ;
- les plaques sont planes et dressées à leurs arêtes ;
- les faces des plaques peuvent être lisses ou présenter des motifs décoratifs ;
- les joints nécessaires selon la conception de l'ouvrage sont exécutés avant le passage du peintre ;
- tous les joints sont alignés et de même aspect ;
- toutes les fixations sont en place et arrêtées ;
- toutes les arêtes sont nettes ;
- les écarts entre nus de plaques contiguës sont inférieurs à 1 mm.

Autres éléments

Il s'agit notamment des tuiles en béton ou autres éléments préfabriqués de couverture ou bardage.

01.02.03.01.03 Subjectiles bois et dérivés

1. Prescriptions générales

Outre le NF DTU 31.2 qui renvoie au présent document pour les revêtements de peinture sur subjectile bois il y a lieu de se reporter au NF DTU 41.2 pour les particularités de ces revêtements propres aux ouvrages visés.

S'agissant des menuiseries (portes, fenêtres) leur mise en peinture ne peut être faite qu'après mise en jeu des parties mobiles, et calfeutrement si nécessaire au mastic [voir NF DTU 59.1 P1-2 (CGM)] des joints de liaison avec les parois.

A. Revêtements intérieurs

L'entrepreneur de peinture doit s'informer en temps utile de la nature des fonds à revêtir et, en particulier, de l'alcalinité des subjectiles.

Les subjectiles sont notamment :

- les bois massifs (particularités spécifiques de grain, de fil, etc.), qui peuvent aussi être aboutés (BMA), reconstitués (BMR), lamellés — collés (BLC) ;
- les bois de placage lamellés dits « lamibois (LVL) » ;
- les panneaux contreplaqués (contreplaqués ou lattés) ;
- les panneaux plaqués bois ;
- les panneaux de lamelles minces, orientées (OSB) ;
- les panneaux de particules de bois ;
- les panneaux de particules bois-ciment ;
- les panneaux de fibres de bois (dont les panneaux de fibres durs, mi-durs, MDF) ;
- les panneaux en fibres de bois dits « fibragglo » qui conduisent, de par leur structure, à un revêtement de peinture de classe C sauf s'ils ont reçu un enduit de plâtre ou un enduit au mortier de liant hydraulique.

B. Revêtements extérieurs

Les matériaux sont notamment :

- les bois massifs ;
- les contreplaqués extérieurs ;
- les panneaux de particules liées au ciment ;
- les panneaux de fibres durs ou mi-durs.

2. Particularités des supports bois

A. Revêtements intérieurs

Tous ces matériaux peuvent être bruts, simplement poncés, imprégnés ou non, enduits ou non, imprimés, pré peints ou peints (portes planes notamment).

L'application des lasures sur les panneaux de fibres type MDF n'est pas visée dans ce document

Panneaux à base de bois : certains panneaux de contreplaqué extérieur ont un pH alcalin, qui peut éventuellement, occasionner des réactions au contact des finitions adhérentes. Il convient alors de se reporter aux fiches descriptives des fabricants de contreplaqués à ce sujet. Il en est de même pour certains panneaux de particules pour emplois en milieu humide.

B. Revêtements extérieurs

Bois massifs

- Bois résineux

Certains bois résineux à forte teneur en résine ou présentant des poches de résines (épicéa, sapin, mélèze, pin sylvestre et pin maritime...) doivent être l'objet de soins particuliers avant finition lorsque des coulures ou exsudations sont apparues (nettoyage au solvant ou racleage).

- Bois feuillus

Quelques essences feuillues hétérogènes à zones poreuses marquées nécessitent l'application d'un système de finition spécifique permettant de garnir les pores [se reporter au NF DTU 59.1 P1-2 (CGM)].

- Bois à sécrétion anti-siccative ou à particularité

Les bois à sécrétion anti-siccative tels que Iroko, etc. nécessitent une impression spécialement adaptée à leur nature. Les bois à pH acide, par exemple : Western Red Cedar, peuvent présenter des défauts de finition et provoquer des coulures dues à l'oxydation des fixations.

Panneaux à base de bois

Il est rappelé que la première couche du revêtement doit être appliquée en atelier sur les deux faces et les quatre chants ce qui impose une coordination entre l'entreprise de pose des panneaux et l'entreprise de peinture.

Certains panneaux de contreplaqué extérieur ont un pH alcalin qui peut, éventuellement, occasionner des réactions au contact des finitions adhérentes. Il convient alors de se référer aux fiches descriptives des fabricants de contreplaqués à ce sujet.

Fonds imprimés

La nature du primaire utilisé et sa date d'application sont indiqués à l'entrepreneur par le maître d'ouvrage ou son représentant.

La reconnaissance des subjectiles doit se faire conformément au paragraphe 4.3.1 de NF DTU 59.1 P2 (CCS).

3. Prescriptions complémentaires

A. Présentation du subjectile

La présentation du subjectile, y compris son choix d'aspect, intervient sur son aptitude à recevoir un système de peinture.

B. Humidité

L'humidité des bois massifs tient compte d'une mise en œuvre dans des conditions appropriées. Cette humidité ne doit pas dépasser :

- 18 % pour les bois massifs exposés aux intempéries ;
- 12 % ± 2 % pour les panneaux extérieurs support d'un revêtement adhérent ;
- 12 % ± 3 % pour les bois massifs type lambris ;
- 10 % à 12 % pour les bois ou panneaux utilisés en intérieur ;

- 10 % pour les locaux chauffés, de façon continue, chauffage central à eau chaude ou air pulsé.

Sur site, un humidimètre électrique permet d'apprécier cette valeur. En tout état de cause, la mise en peinture ne peut pas se faire quand les conditions météorologiques favorisent la condensation sur le subjectile.

C. Matériaux ayant reçu des adjuvants

La présence de certains produits de traitement aux propriétés ignifuges, insecticides, anticryptogamiques, hydrofuges, etc. appliqués antérieurement est signalée à l'entreprise de peinture afin de vérifier que la nature des produits utilisés est compatible avec les produits de peinture.

Les traitements insecticides et éventuellement hydrofuges ne dispensent pas de l'application d'une couche d'impression, à l'exception de produits spéciaux

D. Planéité des surfaces et finesse de « grain »

La surface des éléments en bois massifs doit être au moins rabotée correctement, les zones de « fibres relevées », poncées.

Dans le cas de lasure, on admet les bois bruts de sciage massifs, à condition que l'état de surface soit propre pour l'application.

Les panneaux contreplaqués, lattés, de particules et de fibres doivent être poncés au grain fin (100 ou 120).

Si l'ouvrage a été exposé à une reprise d'humidité après sortie d'usine ou d'atelier et avant peinture, un ponçage peut être nécessaire après séchage.

La présentation des subjectiles bois et dérivés est matérialisé par les états de surface normalisés destinés à visualiser la qualité limite inférieure de la préparation de surface conformément au tableau ci-dessous.

Préparation de surface comparable à :	Exemple d'utilisation
Ponçage 120	Feuillus à vernir
Ponçage 80	Résineux à vernir
Raboté machine	Application de peinture ou vernis en finition C
Raboté machine	Application de lasure

E. Propreté et altérations cryptogamiques

La surface des matériaux doit être propre et débarrassée de toute tache, enduction ou projection de produits gras, plâtre, ciment, etc.

Certaines colorations anormales, d'origine cryptogamique ou d'attaque d'origine entomologique (piqûres noires d'insectes), dans la mesure où elles ne seraient pas proscrites par les normes ou les DTU, sont admises pour les surfaces à traiter en peinture opaque.

01.02.03.01.04 Métaux et alliages

1. Prescriptions générales

Les métaux et alliages relèvent des prescriptions des normes françaises et DTU les concernant, notamment :

- NF DTU 32.1 [21]
- NF DTU 32.2 [22]
- NF DTU 36.5 [19]
- NF DTU 40.35 [23]
- NF DTU 40.36 [24]
- NF DTU 40.41 [25]
- NF DTU 40.42 [26]
- NF DTU 40.44 [27]
- NF DTU 40.45 [28]

Les subjectiles doivent être exempts de graisse, d'huile, d'humidité, de ciment, de plâtre, de marquage à la craie de terre, de poussière et de salissure de chantier.

Ils doivent présenter une planéité générale satisfaisante, leur nature ne permettant pas de rectifications importantes par application d'enduit.

Au-delà de ces prescriptions générales, les supports relèvent des caractéristiques et/ou règles de mise en œuvre qui leur sont propres. Celles-ci sont rappelées sous forme de prescriptions complémentaires par nature de support.

2. Métaux ferreux

Les tôles et profilés ne doivent pas présenter de défaut de planéité générale.

Les Documents Particuliers du Marché (DPM) précisent :

- le degré de traitement demandé,
- élimination totale de la calamine au degré de préparation Sa 2 ½ ou 3.
- élimination partielle de la calamine (Sa 1 ou 2) ;
- enlèvement de la rouille (petites surfaces) ;
- préparation appropriée ;
- ainsi que le corps d'état chargé de cette opération ;
- dans le cas où cette opération est dévolue au charpentier (métallier), les caractéristiques du primaire d'atelier comme première couche du système anticorrosion (le primaire d'atelier doit répondre aux exigences définies au NF DTU 59.1 P1-1 (CCT) ; la fiche descriptive du primaire d'atelier utilisé est fournie à l'entreprise de peinture par le maître d'ouvrage ou son représentant ainsi que la date d'application) ;
- les conditions de stockage de l'ouvrage.

3. Métaux non ferreux ou galvanisés

Après dégraissage et rinçage, ces métaux doivent recevoir un traitement physico-chimique (opération pas toujours nécessaire en intérieur), puis une peinture primaire réactive ou une peinture à accrochage direct.

4. Métaux ferreux métallisés

Le traitement physico-chimique de ces surfaces n'est exécuté que sur prescription des Documents Particuliers du Marché (DPM).

5. Supports imprimés

Les opérations de préparation dont les supports ont fait l'objet sont indiqués à l'entrepreneur par le maître d'œuvre [voir Article 3 de NF DTU 59.1 P 2 (CCS)].

6. Éléments en aluminium et en acier galvanisé prélaqués en continu

L'opération de laquage est exécutée en usine et n'est pas visée par ce document.

01.02.03.01.05 Autres subjectiles

Les produits de peinture à utiliser, conformément aux prescriptions du NF DTU 59.1 P1-2 (CGM), sont déterminés à partir des indications fournies par le maître d'ouvrage ou son représentant, sur la nature des matériaux constitutifs, explicitée par une désignation suffisante de la famille chimique à laquelle ils appartiennent.

Un essai préalable est recommandé, par application sur un échantillon témoin, suivie d'un essai d'adhérence par quadrillage selon la méthode de la norme NF EN ISO 2409 ou d'arrachement par traction suivant la méthode de la norme NF EN ISO 4624.

Les anciens fonds de peinture, à entretenir ou à rénover, constituent également des subjectiles spécifiques.

01.02.03.02 Spécification de travaux en fonction des subjectiles

01.02.03.02.00 Généralités

Les tableaux ci-après décrivent les travaux préparatoires, d'apprêt et de finition en fonction du subjectile et de la finition recherchée.

01.02.03.02.01 Subjectiles à base de plâtre

1. Enduits de plâtre – Travaux intérieurs

Subjectile ⁽⁷⁾	État de finition recherchée ⁽¹⁾			Égrenage	Époussetage	Impression ⁽²⁾	Rebouchage ⁽³⁾	Ratissage ⁽³⁾	Enduit non repassé ⁽³⁾	Enduit repassé ⁽³⁾	Ponçage Époussetage	Couche intermédiaire ⁽⁴⁾	Révision ⁽⁵⁾	Couche de finition ⁽⁴⁾
	Mat	Satiné	Brillant ^(*)											
Enduit en plâtre lissé	Finition C				x	x								x
	Finition B				x	x	x		x ⁽⁶⁾		x	x		x
	Finition A				x	x	x			x ⁽⁶⁾	x	x	x ⁽⁶⁾	x
Enduit en plâtre coupé	Finition C			x	x	x								x
	Finition B			x	x	x	x	x	x		x	x		x
	Finition A			x	x	x	x	x		x	x	x	x ⁽⁶⁾	X

(*) Dans les locaux très humides en conditions d'utilisation, les produits mis en œuvre doivent répondre à des exigences spécifiques (voir Annexe D.4).

(1) La finition C et la finition B sont d'aspect poché. La finition A est d'aspect finement poché ou lisse. L'application de peinture en finition « tendue », ne s'exécute que pour les travaux de finition spécifique, sur prescription des documents particuliers du marché (DPM) (voir 7.6.1.4.), d'autres aspects de finition sont possibles (voir 7.2.2.4.).

(2) Selon les prescriptions du 7.5.2.3.

(3) Un même type d'enduit est admis à toutes ces opérations. L'aspect est lisse ou structuré. En aspect structuré, le détail des opérations est défini dans les documents particuliers du marché.

(4) L'ensemble des couches intermédiaire et de finition peut être remplacé par un revêtement semi-épais ou épais.

(5) Selon les prescriptions du 7.6.1.3.

(6) Optionnel : le choix par le peintre de ce type d'opération (voir 7.4.2.3.3. et/ou 7.6.1.3.) peut être nécessaire, en fonction de la présentation du subjectile reçu pour obtenir la finition demandée (voir 7.2.3.1.).

(7) Sur enduit en plâtre structuré (voir 5.2.1.2.2.2.), les opérations à prévoir correspondent à la seule finition C (sauf prescriptions des documents particuliers du marché).

Tableau A : Enduits de plâtre — Travaux intérieurs

2. Cloisons et doublages en panneaux ou carreaux de plâtre lisse et plafonds et autres ouvrages en staff – Travaux intérieurs

Subjectile	État de finition recherché ⁽¹⁾			Brossage métallique	Époussetage	Impression ⁽²⁾	Révision joints Rebouchage ⁽³⁾	Ratissage ⁽³⁾	Enduit non repassé ⁽³⁾	Enduit repassé ⁽³⁾	Ponçage Époussetage	Couche intermédiaire ⁽⁴⁾	Révision ⁽⁵⁾	Couche de finition ⁽⁴⁾
	Mat	Satiné	Brillant (*)											
Parement lisse	Finition C				x	x								x
	Finition B			x	x	x	x		x ⁽⁶⁾		x	x		x
	Finition A			x	x	x	x	x		x ⁽⁶⁾	x	x	x ⁽⁶⁾	x

(*) Dans les locaux très humides en conditions d'utilisation, les produits mis en œuvre doivent répondre à des exigences spécifiques (voir Annexe D.4).

(1) La finition C et la finition B sont d'aspect poché. La finition A est d'aspect finement poché ou lisse. L'application de peinture en finition « tendue », ne s'exécute que pour les travaux de finition spécifique, sur prescription des Documents Particuliers du Marché (DPM) (voir 7.6.1.4.). D'autres aspects décoratifs peuvent être obtenus (voir 7.2.2.4.).

(2) Selon les prescriptions du 7.5.2.3.

(3) Un même type d'enduit peut convenir à toutes ces opérations. L'aspect est lisse ou structuré. En aspect structuré, le détail des opérations est défini dans les documents particuliers du marché.

(4) L'ensemble des couches intermédiaire et de finition peut être remplacé par un revêtement semi-épais ou épais.

(5) Selon les prescriptions du 7.6.1.3.

(6) Optionnel : le choix par le Peintre de ce type d'opération (voir 7.4.2.3.3. et/ou 7.6.1.3.) peut être nécessaire en fonction de la présentation du subjectile reçu pour obtenir la finition demandée (voir 7.2.3.1.).

NOTE Il ne doit pas y avoir de colle rabattue en excès sur les éléments de cloison au droit des joints.

Tableau B : Cloisons et doublages en panneaux ou carreaux de plâtre lisse et plafonds et autres ouvrages en staff — Travaux intérieurs

3. Plaques de plâtre à épiderme cartonné – Travaux intérieurs

Subjectile	État de finition recherché ⁽¹⁾			Révision des joints ⁽²⁾⁽⁴⁾	Époussetage	Impression ⁽³⁾	Rebouchage ⁽⁴⁾	Ratissage ⁽⁴⁾	Enduit non repassé ⁽⁴⁾	Enduit repassé ⁽⁴⁾	Ponçage Époussetage	Couche intermédiaire ⁽⁵⁾	Révision ⁽⁶⁾	Couche de finition ⁽⁵⁾
	Mat	Satiné	Brillant (*)											
Plaque de parement en plâtre (Voir 5.5)	Finition C				x	x								x
	Finition B			x	x	x	x		x ⁽⁷⁾		x	x		x
	Finition A			x	x	x	x	x		x ⁽⁷⁾	x	x	x ⁽⁷⁾	x

(*) Dans les locaux très humides en conditions d'utilisation, les produits mis en œuvre doivent répondre à des exigences spécifiques (voir Annexe D.4).

(1) La finition C et la finition B sont d'aspect poché. La finition A est d'aspect finement poché ou lisse. L'application de peinture en finition « tendue », ne s'exécute que pour les travaux de finition spécifique, sur prescription des Documents Particuliers du Marché (DPM) (voir 7.6.1.4.). D'autres aspects décoratifs peuvent être obtenus (voir 7.2.2.4.).

(2) Voir 5.2.2.4.1 du présent CCT, et 3.2 de NF DTU 59.1 P2.

(3) Selon les prescriptions du 7.5.2.3.

(4) Un même type d'enduit peut convenir à toutes ces opérations. L'aspect est lisse ou structuré. En aspect structuré, le détail des opérations est défini dans les documents particuliers du marché.

(5) L'ensemble des couches intermédiaire et de finition peut être remplacé par un revêtement semi-épais ou épais.

(6) Selon les prescriptions du 7.6.1.3.

(7) Optionnel: le choix par le Peintre de ce type d'opération (voir 7.4.2.3.3. et/ou 7.6.1.3.) peut être nécessaire en fonction de la présentation du subjectile reçu pour obtenir la finition demandée (voir 7.2.3.1.).

Tableau C : Plaques de parement en plâtre à épiderme cartonné — Travaux intérieurs

01.02.03.02.02 Subjectiles à base de liants hydrauliques et de maçonnerie

1. Enduits au mortier de ciment et/ou de chaux – Travaux intérieurs

Subjectile	État de finition recherché ⁽¹⁾			Brossage Égrenage Époussetage	Impression spéciale ⁽²⁾	Enduit repassé ⁽³⁾	Enduit non repassé ⁽³⁾	Ponçage Époussetage	Couche intermédiaire ⁽⁴⁾	Révision ⁽⁵⁾	Couche de finition ⁽⁴⁾
	Mat	Satiné	Brillant ^(*)								
Enduit lissé	Finition C			x	x						x
	Finition B			x	x	x		x	x		x
	Finition A			x	x	x	x ⁽⁶⁾	x	x	x ⁽⁶⁾	x
Enduit taloché Méthode avec nus et repère	Finition C			x	x						x
	Finition B			x	x	x		x	x		x
	Finition A			x	x	x	x ⁽⁶⁾	x	x	x ⁽⁶⁾	x
Enduit au jeté et enduits projetés	Finition C			x	x						x

(*) Dans les locaux très humides en conditions d'utilisation, les produits mis en œuvre doivent répondre à des exigences spécifiques (voir Annexe D.4).

(1) La finition C et la finition B sont d'aspect poché. La finition A est d'aspect finement poché ou lisse. L'application de peinture en finition « tendue », ne s'exécute que pour les travaux de finition spécifique, sur prescription des Documents Particuliers du Marché (DPM) (voir 7.6.1.4.). D'autres aspects décoratifs peuvent être obtenus (voir 7.2.2.4.).

(2) Selon les prescriptions du 7.5.2.3.

(3) Un même type d'enduit peut convenir à toutes ces opérations. L'aspect est lisse ou structuré. En aspect structuré, le détail des opérations est défini dans les documents particuliers du marché.

(4) L'ensemble des couches intermédiaire et de finition peut être remplacé par un revêtement semi-épais ou épais.

(5) Selon les prescriptions du 7.6.1.3.

(6) Optionnel : le choix par le peintre de ce type d'opération (voir 7.4.2.3.3 et/ou 7.6.1.3 peut être nécessaire, en fonction de la présentation du subjectile reçu pour obtenir la finition demandée (voir 7.2.3.1.).

Tableau D : Enduits au mortier de liants hydrauliques — Travaux intérieurs

2. Parements de béton brut de décoffrage et de produits industriels en béton — Travaux intérieurs

Subjectile		État de finition recherché ⁽¹⁾			Brossage Égrenage Époussetage	Impression spéciale ⁽²⁾	Dégrossissage ⁽³⁾	Enduit repassé ⁽³⁾	Enduit non repassé ⁽³⁾	Ponçage Époussetage	Couche intermédiaire ⁽⁴⁾	Révision ⁽⁵⁾	Couche de finition ⁽⁴⁾
Nature	Présentation	Mat	Satiné	Brillant ^(*)									
Béton brut de décoffrage (voir 5.3.3) et produits industriels en béton	Parement élémentaire	Finition C			x	x							x
	Parement ordinaire	Finition C			x	x							x
	Parement courant	Finition C			x	x							x
		Finition B			x	x	x	x	x ⁽⁶⁾	x	x		x
	Parement soigné	Finition C			x	x							x
		Finition B			x	x	x	x	x ⁽⁶⁾	x	x		x
		Finition A			x	x	x	x	x ⁽⁶⁾	x	x	x ⁽⁶⁾	x

(*) Dans les locaux très humides en conditions d'utilisation, les produits mis en œuvre doivent répondre à des exigences spécifiques (voir Annexe D.4).

(1) La finition C et la finition B sont d'aspect poché. La finition A est d'aspect finement poché ou lisse. L'application de peinture en finition « tendue », ne s'exécute que pour les travaux de finition spécifique, sur prescription des Documents Particuliers du Marché (DPM) (voir 7.6.1.4.). D'autres aspects décoratifs peuvent être obtenus (voir 7.2.2.4.).

(2) Selon les prescriptions du 7.5.2.3.

(3) Un même type d'enduit peut convenir à toutes ces opérations. L'aspect est lisse ou structuré. En aspect structuré, le détail des opérations est défini dans les documents particuliers du marché.

(4) L'ensemble des couches intermédiaire et de finition peut être remplacé par un revêtement semi-épais ou épais.

(5) Selon les prescriptions du 7.6.1.3.

(6) Optionnel : le choix par le peintre de ce type d'opération (voir 7.4.2.3.3. et/ou 7.6.1.3 peut être nécessaire, en fonction de la présentation du subjectile reçu pour obtenir la finition demandée (voir 7.2.3.1.).

Tableau E : Parements de béton brut de décoffrage et de produits industriels en béton — Travaux intérieurs

3. Parements de béton brut de décoffrage et enduits de liants hydrauliques (ou assimilés), et de produits industriels de béton – Travaux extérieurs

Subjectile		État de finition recherché ⁽⁴⁾			Brossage Égrenage Époussetage	Couche d'impression ⁽²⁾	Couche intermédiaire ^{(3) (5)}	Couche de finition ⁽⁵⁾
Nature	Présentation	Mat	Satiné	Brillant				
Béton brut de décoffrage et produits industriels en béton	Parement soigné ⁽⁶⁾	Finition C			x ⁽¹⁾	x	x	x
Enduits de liants hydrauliques	Parement lissé				x ⁽¹⁾	x	x	x
	Parement taloché				x ⁽¹⁾	x	x	x
	Parement projeté				x ⁽¹⁾	x	x	x
Enduits au mortier de plâtre (type « parisien ») ⁽⁷⁾					x	x	x	x

(1) En extérieur le lavage au jet ou sous pression adaptée peut remplacer l'époussetage (le support doit être parfaitement sec avant l'application du revêtement).

(2) La couche d'impression s'exécute soit avec un produit spécifique (voir 7.4.2.1), soit avec un produit compatible dilué.

(3) La couche intermédiaire est facultative, néanmoins la durabilité du revêtement sera améliorée par l'application d'une telle couche.

(4) En travaux extérieurs, l'état de finition reflète celui du subjectile et les critères de qualité à rechercher sont en priorité la protection et la durabilité.

(5) L'ensemble des couches intermédiaire et de finition peut être remplacé par un revêtement semi-épais ou épais.

(6) L'application d'un revêtement épais peut se faire également sur un parement courant.

(7) Uniquement en cas de réfection complète de l'enduit de façade selon NF DTU 26.1.

NOTE Les travaux d'enduisage ou de réparation du support ne peuvent se faire que sur prescription des DPM.

Tableau F : Parements de béton brut de décoffrage, enduits de liants hydrauliques et de produits industriels en béton et enduits au mortier de plâtre (type « parisien » — Travaux extérieurs

4. Blocs et dalles de béton cellulaire — Travaux intérieurs

Subjectile	État de finition recherché			Brossa Égrenage Époussetage	Impression spéciale (2)	Dégrossissage (6)	Enduit repasé (6)	Enduit non repasé (6)	Ponçage Époussetage	Couche intermédiaire (3)	Révision (4)	Couche de finition (3)
Nature	Mat	Satiné	Brillant (*)									
Blocs posés à joints épais exécution soignée ou à joints minces exécution courante	Finition C (1)			x	x							x
Pose à joints minces, exécution soignée et dalles	Finition C			x	x							x
	Finition B			x	x	x	x		x	x		x
	Finition A			x	x	x	x	x (5)	x	x	x (5)	x

(*) Dans les locaux très humides en conditions d'utilisation, les produits mis en œuvre doivent répondre à des exigences spécifiques (voir Annexe D.3).

(1) Pour des finitions plus élaborées, un enduit doit être prévu apte à l'emploi visé.

(2) Selon les prescriptions du 7.5.2.3.

(3) L'ensemble des couches intermédiaires et de finition peut être remplacé par un revêtement semi-épais ou épais.

(4) Selon les prescriptions du 7.6.1.3.

(5) Optionnel : le choix par le peintre de ce type d'opération (voir 7.4.2.3.3. et/ou 7.6.1.3 peut être nécessaire, en fonction de la présentation du subjectile reçu pour obtenir la finition demandée (voir 7.2.3.1.).

(6) Un même type d'enduit peut convenir à toutes ces opérations. L'aspect est lisse ou structuré. Le détail des opérations est défini dans les Documents Particuliers du Marché (DPM).

Tableau G Blocs et dalles de béton cellulaire — Travaux intérieurs

5. Blocs et dalles de béton cellulaire — Travaux extérieurs

Subjectile	État de finition recherché			Brossage Égrenage Époussetage	Impression spéciale ⁽³⁾	Couche intermédiaire ⁽⁴⁾	Couche de finition ⁽⁴⁾
Nature	Mat	Satiné	Brillant				
Blocs ⁽¹⁾ et dalles	Finition C ⁽²⁾			x	x	x	x

(1) Les blocs de béton cellulaire ne reçoivent pas directement de finition de peinture en extérieur. Les maçonneries correspondantes sont toujours protégées par un enduit au mortier de liant hydraulique (se reporter au Tableau 6).

(2) Seule la finition C, qui reflète l'état du subjectile, est possible.

(3) Facultative en fonction de la nature des produits de recouvrement.

(4) L'ensemble des couches intermédiaire et de finition peut être remplacé par un revêtement semi-épais ou épais.

NOTE Les travaux d'enduisage ou de réparation du support ne peuvent se faire que sur prescription des DPM.

Tableau H : Blocs et dalles de béton cellulaire — Travaux extérieurs

6. Briques ou blocs de terre cuite, blocs de béton et maçonneries en parement — Travaux intérieurs

Subjectile	État de finition recherché			Brossage Égrenage Époussetage	Impression	Couche de finition
Nature	Mat	Satiné	Brillant (*)			
Éléments pleins ou creux de parement ⁽¹⁾	Finition C ⁽²⁾			x	x	x

(*) Dans les locaux très humides en conditions d'utilisation, les produits mis en œuvre doivent répondre à des exigences spécifiques (voir Annexe D.3).

(1) Ces parements sont souvent repeints, en entretien ou en rénovation, sans pour autant les recouvrir d'un enduit de maçonnerie.

(2) La seule finition C, qui reflète l'état du subjectile, est possible.

Tableau I : Briques ou blocs de terre cuite, blocs de béton et maçonneries en parement — Travaux intérieurs

7. Briques ou blocs de terre cuite, blocs de béton et maçonneries en parement — Travaux extérieurs

Subjectile	État de finition recherché ⁽³⁾			Lavage haute pression ou à la vapeur	Brossage Égrenage Époussetage ⁽⁴⁾	Impression	Couche intermédiaire ⁽⁵⁾	Couche de finition ⁽⁵⁾
Nature	Mat	Satiné	Brillant					
Éléments pleins ou creux de parement ⁽¹⁾	Finition C ⁽²⁾				x	x	x	x
Pierre	Finition C			x	x	x	x	x

(1) Ces parements sont souvent repeints, en entretien ou en rénovation, sans pour autant les recouvrir d'un enduit de maçonnerie.

(2) La seule finition C, qui reflète l'état du subjectile, est possible.

(3) Voir 7.6.1.6 pour les traitements d'hydrofugation.

(4) Les opérations de brossage ou d'époussetage peuvent être remplacées par un lavage à l'eau sous pression ou projection d'abrasif par voie humide.

(5) La couche intermédiaire est facultative, néanmoins la durabilité du revêtement sera améliorée par l'application d'une telle couche ; l'ensemble des couches intermédiaire et de finition peut être remplacé par un revêtement semi-épais ou épais.

Tableau J : Briques ou blocs de terre cuite blocs de béton et maçonneries en parement — Travaux extérieurs

8. Panneaux de fibres — ciment — Travaux intérieurs

Subjectile	État de finition recherché ⁽¹⁾			Brossage Égrenage Époussetage	Impression spéciale ⁽²⁾	Enduit non repassé ⁽⁹⁾	Enduit repassé ⁽⁹⁾	Ponçage Époussetage	Couche intermédiaire ⁽⁵⁾	Révision ⁽⁶⁾	Couche de finition ⁽⁵⁾
Nature	Mat	Satiné	Brillant ^(*)								
Fibres-ciment ⁽³⁾ comprimées ⁽⁴⁾ ou non	Finition C			x	x						x
	Finition B			x	x	x ⁽⁷⁾		x	x		x
	Finition A			x	x		x ⁽⁷⁾	x	x	x	x
Fibres de bois enrobées de ciment ⁽⁸⁾ ^(**)	Finition C			x	x						x

(*) Dans les locaux très humides en conditions d'utilisation, les produits mis en œuvre doivent répondre à des exigences spécifiques (voir Annexe D.3).

(1) La finition C et la finition B sont d'aspect poché. La finition A est d'aspect finement poché ou lisse. L'application de peinture en finition « tendue », ne s'exécute que pour les travaux de finition spécifique, sur prescription des Documents Particuliers du Marché (DPM) (voir 7.6.1.4.). D'autres aspects décoratifs peuvent être obtenus (voir 7.2.2.4.).

(2) Selon les prescriptions du 7.5.2.3.

(3) Les prescriptions s'appliquent aux travaux effectués sur la face vue.

(4) Les fibres-ciment-cellulose conduisent à l'utilisation d'impressions adaptées à la porosité du subjectile.

(5) L'ensemble des couches intermédiaire et de finition peut être remplacé par un revêtement semi-épais ou épais.

(6) Selon les prescriptions du 7.6.1.3.

(7) Optionnel : le choix par le peintre de ce type d'opération (voir 7.4.2.3.3. et/ou 7.6.1.3.) peut être nécessaire, en fonction de la présentation du subjectile reçu pour obtenir la finition demandée (voir 7.2.3.1.).

(8) Fibres longues de bois, minéralisées et enrobées de ciment séchées et stabilisées.

(9) Un même type d'enduit peut convenir à toutes ces opérations. L'aspect est lisse ou structuré. Le détail des opérations est défini dans les Documents Particulier du Marché (DPM).

(**) Il ne peut s'agir de panneaux bois ciment visés au Tableau 17.

Tableau K : Panneaux de fibres ciment — Travaux intérieurs

9. Panneaux de fibres-ciment — Travaux extérieurs

Subjectile ⁽¹⁾	État de finition recherché			Lavage Brossage Égrenage Époussetage ⁽²⁾ Dégraissage	Couche d'impression ⁽³⁾	Couche intermédiaire ⁽⁴⁾	Couche de finition
Nature	Mat	Satiné	Brillant				
Fibres-ciment ⁽⁵⁾ comprimées ou non	Finition C			x	x	x	x

Les joints sont considérés comme apparents ou habillés par un couvre-joint

(1) L'état de finition reflète celui du subjectile.

(2) Les opérations de brossage ou d'époussetage peuvent être remplacées par un lavage à l'eau sous pression ou projection d'abrasif par voie humide.

(3) La couche d'impression s'exécute soit avec un produit spécifique soit avec un produit de peinture compatible, dilué.

(4) La couche intermédiaire est facultative, néanmoins la durabilité du revêtement sera améliorée par l'application d'une telle couche ; l'ensemble des couches intermédiaire et de finition peut être remplacé par un revêtement semi-épais ou épais.

(5) Les prescriptions s'appliquent aux travaux effectués sur la face vue.

Tableau L : Panneaux de fibres — ciment — Travaux extérieurs

01.02.03.02.03 Subjectiles bois et dérivés

1. Travaux intérieurs – Vernis et lasure

Subjectile	Présentation	Vernis ⁽³⁾											
		État de finition recherché			Brossage Époussetage	Impression ^{(2) (4)}	Ponçage Époussetage	Rebouchage	Ponçage Époussetage	Couche intermédiaire	Ponçage entre couches Époussetage	Couche de finition	
		Mat	Satiné	Brillant ^(*)									
Bois massif ⁽⁵⁾	Raboté ⁽¹⁾ et/ou Poncé	Finition C			x	x							x
Bois massif ⁽⁵⁾	Poncé	Finition C			x	x							x
Contreplaqué		Finition B			x	x	x			x		x	
Panneaux plaqués		Finition A			x	x	x	x	x	x	x	x	
Panneaux à base de bois ⁽⁵⁾		Finition C			x	x							x

(*) Dans les locaux très humides en conditions d'utilisation, les produits mis en œuvre doivent répondre à des exigences spécifiques (voir Annexe D.3).

(1) Le rabotage ne convient que pour une finition C.

(2) L'impression peut être exécutée en atelier par un fabricant ou un autre corps d'état concerné. En pareil cas, il est fait référence à l'article 4 du NF DTU 59.1 P2 (CCS). Voir également (5) Tableau 14 en cas de parcloles extérieures.

(3) Ce qui est prescrit pour l'extérieur doit être compatible avec l'existant intérieur (voir 7.5.4.2).

(4) L'impression doit être compatible avec le traitement spécifique du subjectile (voir 7.2.3.2).

(5) Les bois massifs et les panneaux de particules et de fibres ne sont traités en vernis que sur prescription des DPM.

Subjectile	Présentation	Lasure ⁽³⁾							
		État de finition recherché			Brossage Époussetage	Impression ^{(2) (4)}	Couche intermédiaire	Ponçage Époussetage	Couche de finition
		Mat	Satiné	Brillant ^(*)					
Bois massif ⁽⁵⁾	Sciage ⁽¹⁾ propre	Finition C			x	x			x
Bois massif ⁽⁵⁾	Raboté ou brut, et poncé	Finition C			x	x			x
Contreplaqué Panneaux plaques		Finition B			x	x		x	x
Panneaux à base de bois ⁽⁵⁾		Finition A			x	x	x	x	x

(*) Dans les locaux très humides en conditions d'utilisation, les produits mis en œuvre doivent répondre à des exigences spécifiques (voir Annexe D.3).

(1) Le sciage et le rabotage ne conviennent que pour une finition C.

(2) L'impression peut être exécutée en atelier par un fabricant ou un autre corps d'état concerné. En pareil cas, il est fait référence à l'article 4 du NF DTU 59.1 P2 (CCS). Voir également (6) Tableau 14 en cas de parcloles extérieures.

(3) Ce qui est prescrit pour l'extérieur doit être compatible avec l'existant intérieur (voir 7.5.4.2).

(4) L'impression doit être compatible avec le traitement spécifique du subjectile (voir 7.2.3.2).

(5) Les bois massifs et les panneaux de particules et de fibres ne sont traités en lasures que sur prescription des DPM ; les MDF ne sont pas prévus pour recevoir des lasures.

Tableau M : Subjectiles bois et dérivés — Travaux intérieurs (vernis et lasure)

2. Travaux intérieurs - Peinture

Subjectile	Présentation	Peinture ⁽¹⁾												
		État de finition recherché ⁽²⁾			Brossage Époussetage	Impression ^{(4) (5)}	Rebouchage ⁽¹¹⁾	Ponçage Époussetage	Enduit non repassé ⁽¹¹⁾	Enduit repassé ⁽¹¹⁾	Ponçage à sec Époussetage	Couche intermédiaire	Révision ⁽⁶⁾	Couche de finition ⁽¹⁰⁾
		Mat	Satiné	Brillant ^(*)										
Bois massif	Raboté	Finition C			x	x								x
Contreplaqués Panneaux plaqués ⁽³⁾	Raboté ou brut et poncé	Finition B			x	x	x		x ⁽⁷⁾⁽⁸⁾		x	x		x
Autre panneaux à base de bois ⁽⁹⁾		Finition A			x	x	x	x	x	x ⁽⁷⁾⁽⁸⁾	x	x	x ⁽⁷⁾	x

(*) Dans les locaux très humides en conditions d'utilisation, les produits mis en œuvre doivent répondre à des exigences spécifiques (voir Annexe D.3).

(1) Ce qui est prescrit pour l'extérieur doit être compatible avec l'existant intérieur (voir 7.5.4.2).

(2) La finition C et la finition B sont d'aspect poché. La finition A est d'aspect finement poché ou lisse. L'application de peinture en finition « tendue », ne s'exécute que pour les travaux de finition spécifique, sur prescription des Documents Particuliers du Marché (DPM) (voir 7.6.1.4.). D'autres aspects décoratifs peuvent être obtenus (voir 7.2.2.4.).

(3) Les produits de masse volumique inférieure à 0,4 ne sont pas traités dans ce tableau.

(4) L'impression peut être exécutée en atelier par un fabricant ou un autre corps d'état concerné. En pareil cas, il est fait référence à l'article 4 du NF DTU 59.1 P2 (CCS).

(5) L'impression des fonds de feuillure est effectuée avant pose des vitrages (voir 7.2.3.2). Les parclozes sont imprimées avant la livraison au peintre (voir 7.5.4.2).

(6) Selon les prescriptions du 7.6.1.3.

Tableau N : Subjectiles bois et dérivés — Travaux intérieurs (peinture)

3. Travaux extérieurs - Vernis et lasure

Subjectile	Présentation	Vernis ^{(1) (4)}								
		État de finition recherché			Brossage Époussetage	Impression ⁽²⁾	Ponçage Époussetage	Vernis première couche	Ponçage Époussetage	Vernis deuxième couche
		Mat	Satiné	Brillant						
Bois massif Contreplaqué ⁽⁵⁾	Poncé	Finition B			x	x		x		x
		Finition A			x	x	x	x	x	x
Subjectile	Présentation	Lasure ⁽⁴⁾								
		État de finition recherché			Brossage Époussetage	Impression ⁽²⁾	Ponçage Époussetage	Couche intermédiaire	Couche de finition	
		Mat	Satiné							
Bois massif Contreplaqué ⁽⁵⁾	Sciage propre ou rabotage ou poncé au gros grain	Finition C ⁽³⁾			x	x	x	x	x	

(1) Suivant la nature du vernis, des précautions et traitement appropriés sont appliqués sur les essences tropicales.

(2) L'impression conditionnant la durabilité des ouvrages doit être exécutée de préférence en atelier par le fabricant ou le corps d'état concerné, ou, à défaut, sur chantier, avant pose, à l'abri des intempéries. L'impression et la couche intermédiaire peuvent être un produit spécifique ou le même produit que celui employé pour la finition. Voir également (6) Tableau 14 en cas de parcloles extérieures.

(3) En travaux extérieurs, l'état de finition reflète celui du subjectile et les critères de qualité à rechercher en priorité sont la protection et la durabilité.

(4) Ce qui est prescrit pour l'extérieur doit être compatible avec l'existant intérieur (voir 7.5.4.2).

(5) À l'extérieur, les contreplaqués à peindre doivent être destinés à ce type d'emploi (voir 5.4.1.2).

Tableau O : Subjectiles bois et dérivés — Travaux extérieurs (vernis et lasure)

4. Travaux extérieurs – Peinture

Subjectile	Présentation	Peinture ⁽¹⁾								
		État de finition recherché			Brossage Époussetage	Impression ⁽²⁾	Ponçage Époussetage	Couche intermédiaire ⁽³⁾	Ponçage Époussetage	Couche de finition ⁽³⁾
		Mat	Satiné	Brillant						
Bois massif Contreplaqués ⁽⁴⁾ et panneaux à base de bois-ciment ⁽⁵⁾	Raboté ou poncé	Finition C			x	x		x		x
		Finition B			x	x	x	x		x
		Finition A			x	x	x	x	x	x

(1) Ce qui est prescrit pour l'extérieur doit être compatible avec l'existant intérieur (voir 7.5.4.2).

(2) L'impression conditionnant la durabilité des ouvrages doit être exécutée de préférence en atelier par le fabricant ou le corps d'état concerné, ou, à défaut, sur chantier, avant pose, à l'abri des intempéries. L'impression et la couche intermédiaire peuvent être un produit spécifique ou le même produit que celui employé pour la finition. Voir également (5) Tableau 14 en cas de parcloles extérieures.

(3) L'ensemble des couches intermédiaire et de finition peut être remplacé par un revêtement semi-épais ou épais, ou une finition spécifique (voir 7.2.2.4.).

(4) Contreplaqués utilisables en extérieur.

(5) Les panneaux « fibragglo » ne peuvent être traités qu'en finition C (voir 5.4.1.1). Les autres panneaux utilisables en extérieur relèvent d'une évaluation technique d'emploi à laquelle il convient de se reporter.

NOTE Les travaux de masticage, de bouche-porage, ou d'enduisage en extérieur ne s'exécutent que sur prescription des Documents Particuliers du Marché (DPM) (voir 7.2.3.2 et 7.5.4.6).

Tableau P : Subjectiles bois et dérivés — Travaux extérieurs (peinture)

01.02.03.02.04 Subjectiles métalliques

1. Subjectiles métaux ferreux avec primaire inhibiteur de corrosion — Travaux intérieurs

Subjectile	Présentation	État de finition recherché			Nettoyage et dépolissage ⁽²⁾	Retouches à la peinture primaire inhibitrice de corrosion ⁽³⁾	Couche intermédiaire	Couche de finition ⁽⁴⁾
		Mat	Satiné	Brillant ^(*)				
Métal ferreux	Structures en produits sidérurgiques grenailés pré-peints ou ayant reçu après décapage par projection d'abrasifs, une couche de peinture primaire anticorrosion ⁽¹⁾	Finition C ⁽⁵⁾			x	x		x
		Finition B			x	x	x	x

(*) Dans les locaux très humides en conditions d'utilisation, les produits mis en œuvre doivent répondre à des exigences spécifiques (voir Annexe D.3).

(1) Voir 7.5.5.2.

(2) Les ouvrages sont supposés être livrés au peintre non recouverts de ciment ou de plâtre.

(3) Sauf prescriptions particulières, les retouches ne sont pas exécutées par le peintre. La couche de primaire doit être exécutée conformément aux paragraphes 7.5.5.2 et 7.5.5.3. Elle peut avoir été réalisée par le fabricant ou un autre corps d'état.

(4) Certaines couleurs de la couche de finition exigent une couche intermédiaire ou une deuxième supplémentaire. Certains systèmes semi-épais ou épais peuvent remplacer deux couches de même épaisseur totale.

(5) En ambiance sèche et non corrosive.

Tableau Q Subjectiles métalliques — Subjectiles métaux ferreux avec primaire inhibiteur de corrosion — Travaux intérieurs

2. Subjectiles métaux ferreux avec primaire inhibiteur de corrosion — Travaux extérieurs

Subjectile	Présentation	État de finition recherché ⁽²⁾			Nettoyage et dépoussierage ⁽³⁾	Retouches à la peinture primaire inhibitrice de corrosion ⁽⁴⁾	Couche primaire de renforcement	Couche intermédiaire ⁽⁵⁾	Couche de finition ⁽⁵⁾
		Mat ⁽⁶⁾	Satiné	Brillant					
Métal ferreux	Structures en produits sidérurgiques grenillés pré-peints ou ayant reçu après décapage par projection d'abrasifs, une couche de peinture primaire anticorrosion ⁽¹⁾	Finition B			x	x	x	x	x

(1) Voir 7.5.5.2.

(2) En travaux extérieurs la finition C ne s'exécute pas sur métaux ferreux.

(3) Les ouvrages sont supposés être livrés au peintre non recouverts de ciment ou de plâtre.

(4) Sauf prescriptions particulières, les retouches ne sont pas exécutées à la charge du peintre. La couche de primaire doit être exécutée conformément aux paragraphes et 7.5.5.2 et 7.5.5.3. Elle peut avoir été réalisée par le fabricant ou un autre corps d'état.

(5) Certaines couleurs de la couche de finition exigent l'application d'une couche intermédiaire supplémentaire. Certains systèmes semi-épais ou épais peuvent remplacer deux couches de même épaisseur totale.

(6) L'aspect « mat » nécessite l'emploi de produits spécifiques.

Tableau R : Subjectiles métaux ferreux avec primaire inhibiteur de corrosion — Travaux extérieurs

3. Subjectiles non ferreux et alliages légers — Acier galvanisé — Travaux intérieurs

Subjectile	État de finition recherché			Nettoyage et dépolissage (1)	Dégraissage	Dérochage et rinçage (2)	Peinture primaire réactive (3) ou peinture à accrochage direct	Couche intermédiaire	Couche de finition (4)
	Mat (5)	Satiné	Brillant (*)						
Non ferreux Alliages légers Acier galvanisé (6)	Finition C			x	x	x	x		x
	Finition B			x	x	x	x	x	x

(*) Dans les locaux très humides en conditions d'utilisation, les produits mis en œuvre doivent répondre à des exigences spécifiques (voir Annexe D.3).

(1) Les ouvrages sont supposés être livrés au peintre non recouverts de ciment ou de plâtre.

(2) L'opération de dérochage suivie d'un rinçage n'est pas toujours nécessaire (voir 5.5.3).

(3) Assure l'accrochage ainsi qu'une protection provisoire.

(4) Certaines couleurs de la couche de finition exigent une couche intermédiaire ou une deuxième supplémentaire. Certains systèmes semi-épais ou épais peuvent remplacer deux couches de même épaisseur totale.

(5) L'aspect « mat » nécessite l'emploi de produits spécifiques.

(6) Voir 7.5.5.1.

Tableau S : Subjectiles non ferreux et alliages légers — Acier galvanisé — Travaux intérieurs

4. Subjectiles métaux non ferreux et alliages légers — Acier galvanisé — Travaux extérieurs

Subjectile	État de finition recherché			Nettoyage et dépolissage ⁽¹⁾	Dégraissage	dérochage et rinçage ⁽²⁾	Peinture primaire réactive ⁽³⁾ ou peinture à accrochage direct	Couche intermédiaire	Couche de finition ⁽⁴⁾
	Mat ⁽⁵⁾	Satiné	Brillant						
Non ferreux Alliages légers Acier galvanisé ⁽⁶⁾	Finition C			x	x	x	x		x
	Finition B			x	x	x	x	x	x

(1) Les ouvrages sont supposés être livrés au peintre non recouverts de ciment ou de plâtre.

(2) Assure l'accrochage. Doit être recouvert rapidement Cette opération n'est pas nécessaire sur subjectile zinc.

(3) Assure une protection provisoire.

(4) Certaines couleurs de la couche de finition exigent une couche intermédiaire ou une deuxième supplémentaire. Certains systèmes semi-épais ou épais peuvent remplacer deux couches de même épaisseur totale.

(5) L'aspect « mat » nécessite l'emploi de produits spécifiques.

(6) Voir 7.5.5.1.

Tableau T : Subjectiles métaux non ferreux et alliages légers — Acier galvanisé — Travaux extérieurs

5. Subjectiles ferreux métallisés — Travaux extérieurs

Subjectile	État de finition recherché			Nettoyage et dépolissage ⁽¹⁾	Peinture primaire réactive ⁽¹⁾ ou peinture de colmatage adaptée ou peinture à accrochage direct	Couche intermédiaire ⁽²⁾	Couche de finition ^{(2) (3)}
	Mat ⁽⁴⁾	Satiné	Brillant				
Ferreux avec métallisation (zinc, aluminium ou alliage zinc-alu) ⁽⁵⁾	Finition C			x	x		x
	Finition B			x	x	x	x

(1) La peinture primaire réactive est appliquée en usine ou atelier (sauf impossibilité de transport des éléments à peindre).

(2) La couche intermédiaire ou de finition doit être appliquée sur le primaire dans un délai maximal de quelques jours.

(3) Certaines couleurs de la couche de finition exigent l'application d'une couche intermédiaire ou une deuxième supplémentaire. Certains systèmes semi-épais ou épais peuvent remplacer deux couches de même épaisseur totale.

(4) L'aspect « mat » nécessite l'emploi de produits spécifiques.

(5) Voir 5.5.4.

Tableau U : Subjectiles ferreux métallisés — Travaux extérieurs

01.02.03.02.05 Subjectiles anciens fonds (entretien ou rénovation)

1. Anciens fonds peints et fonds détapissés de maçonnerie — Travaux intérieurs

Subjectile ⁽²⁾	État de finition recherché ⁽¹⁾			Optionnel : le choix par le Peintre de ce type d'opération peut être nécessaire, en fonction de la présentation du subjectile reçu pour obtenir la finition demandée (voir 7.2.3.1.)								Couche intermédiaire ⁽¹⁾ (7) (10) (11)	Couche de finition	
				Grattage parties mal adhérentes ⁽²⁾	Lessivage ⁽³⁾ ou lavage pour repeindre ou détapissage	Ouverture des fissures	Impression ⁽⁶⁾	Rebouchage ⁽⁵⁾ avec ou sans calicot ⁽¹²⁾ et réparation	Raccords enduits ⁽⁵⁾	Enduisage ⁽⁴⁾	Ponçage Époussetage			Impression ⁽¹⁰⁾
	Mat	Satiné	Brillant ^(*)											
Fonds peints lisses Mat, satinés ou brillant	Finition C			x	x		x					x	x	
	Finition B			x	x	x	x	x	x ⁽⁹⁾	x	x	x	x	
	Finition A			suivant prescriptions des DPM ⁽¹³⁾										
Fonds peints structurés Mat, satinés ou brillant	Finition C			x	x		x					x	x	
	Finition B			x	x	x	x	x ⁽⁸⁾		x		x	x	
	Finition A			suivant prescriptions des DPM ⁽¹³⁾										
Fonds détapissés	Finition C			x	x		x					x	x	
	Finition B			x	x	x	x	x	x ⁽⁹⁾	x	x	x	x	
	Finition A			suivant prescriptions des DPM ⁽¹³⁾										
(*) Dans les locaux très humides en conditions d'utilisation, les produits mis en œuvre doivent répondre à des exigences spécifiques. (Voir Annexe D.3).														
1) La finition C et la finition B sont d'aspect poché. L'application de revêtement en Finition A ou « tendue », ne s'exécute que pour des travaux de finition spécifique, sur prescription des Documents Particuliers du Marché (DPM) (voir 7.6.1.4.). D'autres aspects décoratifs peuvent être obtenus (voir 7.2.2.4.), notamment avec des revêtements semi-épais ou épais ne nécessitant pas de couche intermédiaire. Le décapage des anciens fonds n'est effectué que sur prescriptions des documents particuliers du marché (DPM).														
(2) Sur ancien fond de laque ou de vernis, un dépolissage à l'abrasif de la surface sera effectué.														
(3) Un lessivage doit être suivi d'un rinçage à l'eau claire et d'un complet séchage.														
(4) L'aspect est lisse ou structuré. En aspect structuré, le détail des opérations est défini dans les prescriptions des documents particuliers du marché DPM.														
(5) Partout où nécessaire, sur raccords de plâtre. Jonction fonds anciens et neufs, etc.														
(6) Cette impression pourra être appliquée localement														
(7) Voir 7.6.1.2.														
(8) Restructuration locale du relief au plus approchant.														
(9) Le choix d'enduire ou de ne pas enduire et le nombre de couches est effectué par le peintre en fonction de l'état des fonds et de la finition recherchée (aspect défini à l'Article1). La surface de référence permettra de valider l'état de finition recherchée et donc des travaux préparatoires nécessaires.														
(10) Il y a lieu de s'assurer que l'impression ou la couche intermédiaire ne détrempe pas l'ancien revêtement.														
(11) Optionnel, dépend du changement de couleur demandé.														
(12) Calicot optionnel, selon l'état du support.														
(13) Voir présentation 7.5.7.														

Tableau V : Supports anciens (entretien ou rénovation) à base de plâtre ou de liant hydraulique et de maçonnerie – Anciens fonds peints et fonds détapissés — Travaux intérieurs

2. Anciens fonds peints de maçonnerie — Travaux extérieurs

Subjectile ⁽²⁾	État de finition recherché ⁽¹⁾			Grattage des parties mal adhérentes	Ouverture des fissures	Brossage Époussetage	Lessivage ou lavage pour repeindre ⁽³⁾	Impression ⁽⁴⁾	Rebouchage et/ou réparation ⁽⁵⁾	Couche intermédiaire ⁽⁴⁾	Couche de finition
	Mat	Satiné	Brillant								
Fonds peints Mat, satiné ou brillant Finition C	Finition C			x		x	x	x	x	x	x

(1) La finition C est d'aspect poché. D'autres aspects décoratifs peuvent être obtenus (voir 7.2.2.4.) notamment avec des revêtements semi-épais ou épais ne nécessitant pas de couche intermédiaire.. Le décapage des anciens fonds n'est effectué que sur prescriptions des Documents Particuliers du marché (DPM).

(2) Sur ancien fond de laque ou de vernis, un dépolissage à l'abrasif de la surface sera effectué.

(3) Optionnel, dépend de l'encrassement des fonds. Un traitement de décontamination est recommandé.

(4) Cette impression pourra être appliquée localement Il y a lieu de s'assurer que l'impression ou la couche intermédiaire ne détrempe pas l'ancien revêtement.

(5) Les travaux d'enduisage ou de réparation des subjectiles sont réalisés sur prescriptions des Documents Particuliers du Marché (DPM).

Tableau W : Supports anciens à base de liant hydraulique et dérivés — Anciens fonds peints — Travaux extérieurs

3. Anciens fonds de bois peints — Travaux intérieurs

Subjectile ⁽²⁾	État de finition recherché ⁽¹⁾			Grattage des parties mal adhérentes	Lessivage ou lavage pour repeindre ⁽³⁾	Impression ⁽⁶⁾	Rebouchage ⁽⁴⁾	Enduisage ^{(4) (8)}	Ponçage Époussetage	Impression ^{(6) (9)}	Couche intermédiaire ^{(7) (9) (10)}	Couche de finition
	Mat	Satiné	Brillant ^(*)									
Fonds peints Mat, satiné ou brillant	Finition C			x	x						x	x
	Finition B ⁽⁵⁾			x	x	x	x	X ⁽⁸⁾	x	x	x	x
	Finition A			suivant prescriptions des DPM ⁽¹²⁾								
Fonds lasurés ou vernis ⁽¹¹⁾	Finition C			x	x						x	x
	Finition B			x	x		x			x	x	x
	Finition A			suivant prescriptions des DPM ⁽¹²⁾								

(*) Dans les locaux très humides en conditions d'utilisation, les produits mis en œuvre doivent répondre à des exigences spécifiques. (Voir Annexe D.3)

(1) La finition C et la finition B sont d'aspect poché. L'application de revêtement en finition A ou « tendue », ne s'exécute que pour les travaux de finition spécifique, sur prescription des Documents Particuliers du Marché (DPM) (voir 7.6.1.4.). D'autres aspects décoratifs peuvent être obtenus (voir 7.2.2.4.) notamment avec des revêtements semi-épais ne nécessitant pas de couche intermédiaire. Le décapage des anciens fonds n'est effectué que sur prescriptions des documents particuliers du marché (DPM)

(2) Sur ancien fond de laque ou de vernis, un dépolissage à l'abrasif de la surface sera effectué

(3) Optionnel, dépend de l'encrassement des fonds. Nécessaire lorsqu'il s'agit d'anciens fonds cirés ou peints à la colle, etc. Un lessivage doit être suivi d'un rinçage à l'eau claire et d'un complet séchage

(4) Un seul type d'enduit peut convenir à toutes ces opérations. L'aspect est lisse

(5) Dans le cas d'une finition B, un sous-enduit plâtre ou un enduit de type « garnissant » peut s'avérer nécessaire en complément

(6) Cette impression pourra être appliquée localement

(7) Voir 7.6.1.2.

(8) L'opération d'enduisage ou le nombre de couches est fonction de l'état des anciens fonds de peintures et de la finition recherchée (aspect défini à l'Article 1). La surface de référence permettra de valider l'état de finition recherchée et donc des travaux préparatoires nécessaires

(9) Il y a lieu de s'assurer que l'impression ou la couche intermédiaire ne détrempe pas l'ancien revêtement

(10) Optionnel, dépend du changement de couleur demandé

(11) On vise ici le cas où l'on recouvre à l'identique, par vernis ou lasure. Si on recouvre par peinture, on considère l'ancien fond comme une peinture (selon les deux premières lignes du présent tableau)

(12) Voir présentation 7.5.7

Tableau X : Supports anciens (entretien ou rénovation) à base de bois et dérivés — Anciens fonds peints, lasures ou vernis — Travaux intérieurs

4. Subjectiles anciens fonds de bois peints — Travaux extérieurs

Subjectile	État de finition recherché ⁽¹⁾			Grattage des parties mal adhérentes	Lessivage ou lavage pour repeindre ⁽²⁾ et/ou dégraisage	Impression ⁽³⁾ ⁽⁴⁾	Égrenage Époussetage	Couche intermédiaire ⁽⁴⁾ ⁽⁵⁾	Égrenage Époussetage	Couche de finition
	Mat ⁽⁵⁾	Satiné	Brillant							
Fonds peints Satiné ou brillant	Finition C			x	x	x		x		x
	Finition B			x	x	x	x	x		x
Lasures ou vernis ⁽⁵⁾ ⁽⁶⁾ ⁽⁷⁾	Finition C			x	x	x	x	x		x
	Finition B ⁽⁸⁾			x	x	x	x	x		x

(1) La finition C et la finition B sont d'aspect poché. D'autres aspects décoratifs peuvent être obtenus (voir 7.2.2.4.), notamment avec des revêtements semi-épais ou épais ne nécessitant pas de couche intermédiaire. Le décapage des anciens fonds n'est effectué que sur prescriptions des Documents Particuliers du Marché (DPM)

(2) Optionnel, dépend de l'encrassement des fonds. Nécessite le cas échéant d'un parfait séchage. Un traitement de décontamination est recommandé

(3) Ce qui est prévu pour l'extérieur doit être compatible avec l'existant intérieur (voir 7.5.4.2). Sur ancien fond de laque ou de vernis, un dépolissage à l'abrasif de la surface sera effectué

(4) Il y a lieu de s'assurer que l'impression ou la couche intermédiaire ne détrempe pas l'ancien revêtement

(5) Optionnel, dépend du changement de couleur demandé

(6) En lasure, à l'extérieur, les finitions sont généralement « mat » ou « satiné »

(7) On vise ici le cas où l'on recouvre à l'identique, par vernis ou lasure. Si on recouvre par peinture, on considère l'ancien fond comme une peinture (selon les deux premières lignes du présent tableau)

(8) La finition B n'est possible qu'en vernis. En lasure seule la finition C est envisageable.

NOTE Les travaux de masticage, de bouche-porage, ou d'enduisage en extérieur ne s'exécutent que sur prescription des Documents Particuliers du Marché (DPM) (voir 7.2.3.2 et 7.5.4.6).

Tableau Y : Supports anciens à base de bois et dérivés — Anciens fonds peints — Travaux extérieurs

5. Subjectiles anciens fonds métalliques peints — Travaux intérieurs

Subjectile ⁽²⁾	État de finition recherché ⁽¹⁾			Grattage des parties mal adhérentes	Lessivage ou lavage pour repeindre ⁽³⁾ et/ou dégraissage	Peinture primaire adaptées ⁽⁴⁾	Couche intermédiaire	Couche de finition
	Mat	Satiné	Brillant ^(*)					
Fonds peints	Finition C			x	x	x		x
	Finition B			x	x	x	x ⁽⁵⁾	x

(*) Dans les locaux très humides en conditions d'utilisation, les produits mis en œuvre doivent répondre à des exigences spécifiques. (Voir Annexe D.3).

(1) La finition C et la finition B sont d'aspect poché. L'application de peinture en finition « tendue », ne s'exécute que pour les travaux de finition spécifique, sur prescription des Documents Particuliers du Marché (DPM) (voir 7.6.1.4.). D'autres aspects décoratifs peuvent être obtenus (voir 7.2.2.4.), notamment avec des revêtements semi-épais ou épais ne nécessitant pas de couche intermédiaire. Le décapage, qui n'est effectué que sur prescriptions des Documents particuliers au Marché (DPM) et le grattage, correspondant au retour à un support brut. Le choix des produits en découle et dépend également des exigences prescrites aux DPM.

(2) Sur ancien fond de laque ou de vernis, un dépolissage à l'abrasif de la surface sera effectué.

(3) Optionnel, dépend de l'encrassement des fonds (lessivage). Nécessaire lorsqu'il s'agit d'anciens fonds cirés ou peints à la colle, etc. Un lessivage doit être suivi d'un rinçage à l'eau claire et d'un complet séchage.

(4) À choisir en fonction de la nature du support et de son état. Il y a lieu de s'assurer que l'impression ne détrempe pas l'ancien revêtement.

(5) Optionnel, dépend du changement de couleur demandé et de l'état de finition recherché.

Tableau Z : Supports anciens métalliques (entretien ou rénovation) — Anciens fonds peints — Travaux intérieurs

6. Subjectiles anciens fonds métalliques peints — Travaux extérieurs

Subjectile ⁽²⁾	État de finition recherché ⁽¹⁾		Piquage Martelage ⁽⁵⁾	Grattage des parties mal adhérentes	Lessivage ou lavage pour repeindre ⁽³⁾ et/ou dégraissage	Peinture primaire adaptée ^{(3) (4) (6)} localisée	Couche intermédiaire ⁽⁴⁾	Couche de finition
	Satiné	Brillant						
Métal	Finition B		x	x	x	x	x	x

(1) La finition B est d'aspect poché. D'autres aspects décoratifs peuvent être obtenus (voir 7.2.2.4.), notamment avec les revêtements semi-épais ou épais ne nécessitant pas de couche intermédiaire. Le décapage qui n'est effectué que sur prescriptions des Documents Particuliers du Marché (DPM).

(2) Sur ancien fond de laque ou de vernis, un dépolissage à l'abrasif de la surface sera effectué.

(3) Optionnel, dépend de l'encrassement des fonds. Un lessivage doit être suivi d'un rinçage à l'eau claire et d'un complet séchage.

(4) À choisir en fonction de la nature du support et de son état. Il y a lieu de s'assurer que l'impression ou la couche intermédiaire ne détrempe pas l'ancien revêtement.

(5) La rouille épaisse peut être enlevée par martelage et piquetage (voir 7.5.5.2.1.2).

(6) Voir 7.5.5.2 pour les traitements d'antirouille.

Tableau AA : Supports anciens métalliques – Anciens fonds peints — Travaux extérieurs

01.02.04.00 Exécution des travaux : conditions de réalisation des revêtements

01.02.04.00.00 Conditions minimales d'intervention

Les ouvrages de peinture, vernis, enduits et préparations assimilées ne sont exécutés que sur des subjectiles propres et dépoussiérés, répondant aux prescriptions les concernant.

Ils ne sont jamais exécutés en atmosphère susceptible de donner lieu à des condensations, ni sur des subjectiles gelés ou surchauffés, ni non plus, de façon générale, dans des conditions activant anormalement le séchage (vent, soleil, etc.). En outre :

- en travaux extérieurs, la température ambiante ainsi que celle du subjectile devront être comprises entre + 5 °C et + 35 °C, et l'hygrométrie ne devra pas être supérieure à 80 % HR avec une température extérieure d'au moins 5 °C ; les teintes (dont l'indice de luminance Y est supérieur à 35 % ou dont le coefficient d'absorption du rayonnement solaire est inférieur à 0,7) sont admises sur tous supports ; les autres teintes sont à proscrire (sauf application du paragraphe 3.2 du NF DTU 59.1 P2 CCS).
- en travaux intérieurs les conditions requises sont :
 - ✓ température comprise entre + 8 °C et + 35 °C ;
 - ✓ hygrométrie inférieure à 70 % HR ;
- en climat tropical, compte tenu des températures moyennes extérieures relativement élevées, on peut admettre les taux d'hygrométrie suivants :
 - ✓ 75 % HR pour les travaux intérieurs ;
 - ✓ 90 % HR pour les travaux extérieurs.

Certains produits nécessitent des conditions particulières d'application plus contraignantes, celles-ci font alors l'objet d'une mention particulière dans la fiche descriptive du produit établie par le fabricant.

Conformément à l'Article 3 du NF DTU 59.1 P 2 (CCS), les documents particuliers du marché indiquent comme suit les états de finition recherchés.

01.02.04.00.01 Classement de finition

Le choix est lié à la qualité de surface du subjectile.

La nature et l'importance des travaux d'apprêt et de peinture à exécuter dépendent à la fois des caractéristiques du subjectile brut et du niveau de finition désirée.

1. Classification du brillant spéculaire

Le niveau de brillant est fixé par le maître d'œuvre en référence aux prescriptions des normes de produits reprises dans NF DTU 59.1 P 1-2 (CGM), qui conduisent aux valeurs limites indicatives de brillant spéculaire Bs suivantes :

- ✓ très mat : Bs inférieur à 5 (angle d'incidence 85°) ;
- ✓ mat : Bs compris entre 5 et 10 (angle d'incidence 85°) ;
- ✓ satiné : Bs compris entre 10 et 60 (angles d'incidence respectifs 85° et 60°) ;
- ✓ brillant : Bs supérieur à 60 (angle d'incidence 60°).

En l'absence de précision aux DPM, l'aspect retenu sera le satiné « mat à moyen », Bs compris entre 10 et 45.

La mesure du brillant spéculaire doit être faite au plus tard dans un délai de trois mois après l'application de la peinture (ramené à un mois et demi pour les peintures alkyde).

2. Définition des états de finition communs à tous les subjectiles

Tenant compte de l'exécution préalable des travaux préparatoires et d'apprêt nécessaires, les états de finition sont classés comme suit, avec les spécifications correspondantes reprises sous forme synthétique dans le tableau de ci-dessous

	Classement des finitions de revêtement (*)												
Subjectiles	Finition C Aspect poché ou structuré (A)			Finition B Aspect poché ou structuré (B)					Finition A Aspect légèrement poché ou lisse (C)				
	L' état de finition reflète celui du subjectile	Le revêtement couvre le subjectile (4)	Elle lui apporte un coloris	La planéité générale initiale n' est pas modifiée	Les altérations accidentelles sont corrigées	Quelques défauts d' aspect ou d' épiderme sont	Quelques traces d' outils d' application sont	Ligne de rechampissage peut présenter quelques irrégularités	La planéité finale est satisfaisante	Les défauts de planéité et les irrégularités peuvent être corrigés par enduisage pour des écarts ≤ 5mm (5)	L' aspect d' ensemble est uniforme	Le rechampissage ne présente pas d' irrégularité (ni détrempe, ni saignement, ni remontées)	
Commun à tous les subjectiles 2	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
A base de plâtre	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
A base de liants hydrauliques Et de maçonnerie (2)	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Bois (3)	X	X	X	X	X	X	X	X	Légers défauts de planéité	Pores du bois peu apparents (bouche-porage)	X	X	X Les traces d'outils sont à peine perceptibles
Subjectiles métalliques	X	X	X	Finition C+couche intermédiaire					Finition A exclue				
Subjectiles anciens	X	X	X	X	X	X	X	X	Finition spécifique				

1 La finition lisse tendue de peinture laque n'est exécutée que pour des travaux de finition spécifiques définis au DPM.
 2 En extérieur, sur maçonnerie, les travaux d'enduisage éventuels ne sont exécutés que sur prescription des DPM, pour un état de finition à définir.
 3 Aucun travail de bouche-porage ou porage ou d'enduit ne peut être exécuté à l'extérieur sauf mention des DPM.
 4 Des défauts de pouvoir masquant et de brillance sont tolérés, ainsi que la perception des reprises ou d'embus.
 5 Sous la règle de 2,00m.
 *ATTENTION Les états de finition indiqués ne sont pas possibles pour tous les subjectiles, notamment en extérieur ou sur subjectiles métalliques.
 Se reporter aux tableaux de l'Article 6. D'autres finitions spécifiques peuvent être définies dans les DPM.

Tableau AB : Classement des finitions de revêtement

A. Finition C

Le revêtement de peinture couvre le subjectile. Il lui apporte un coloris, mais l'état de finition de surface reflète celui du subjectile.

Des défauts locaux de pouvoir masquant et de brillance sont tolérés ; embus et reprises sont admis.

Les critères de cet état de finition sont communs à tous les subjectiles.

B. Finition B

Cet état de finition est défini au paragraphe 3 suivant-après pour les subjectiles visés.

C. Finition A

Cet état de finition est défini au paragraphe 3 ci-après pour les subjectiles visés, qui ne peuvent être métalliques.

Sur subjectiles anciens fonds, l'état de Finition A, à considérer en l'espèce comme spécifique, ne se définit que sur prescriptions des documents particuliers du marché (DPM, voir paragraphe A et D ci-dessous).

D. Finition spécifique

Cet état de finition ne se définit que sur prescriptions des documents particuliers du marché [voir paragraphe 3.2 de NF DTU 59.1 P 2 (CCS)] :

- en définissant la nature des travaux à réaliser ;

- en définissant un état particulier d'aspect de la finition.
3. Précisions sur les classements de finition pour les subjectiles à base de plâtre ou de liants hydrauliques et de maçonnerie, subjectiles bois, et subjectiles métalliques.

En l'absence de précision aux Documents Particuliers du Marché (DPM), l'état de finition B est retenu.

A. Prescriptions de classement de finition sur subjectiles à base de plâtre ou de liants hydrauliques et de maçonnerie.

Finition C

Le revêtement de peinture couvre le subjectile.

Il lui apporte un coloris, mais l'état de finition reflète celui du subjectile.

La finition C est d'aspect poché ou structuré.

Finition B

La planéité générale initiale n'est pas modifiée.

Les altérations accidentelles sont corrigées.

Le rechapissage peut présenter quelques irrégularités.

La finition B est d'aspect poché ou structuré.

Quelques défauts d'épiderme et quelques traces d'outils d'application sont admis.

Finition A

La planéité finale est satisfaisante. Il aura été procédé aux travaux d'enduisage jugés nécessaires. En extérieur sur maçonneries, les travaux d'enduisage éventuels ne sont exécutés que sur prescriptions des Documents Particuliers du Marché (DPM).

L'aspect d'ensemble est uniforme, soit légèrement poché, soit lisse. De faibles défauts d'aspect sont tolérés.

Le rechapissage ne présente pas d'irrégularités (ni détrempe, ni saignement, ni remontées).

Les défauts de planéité des supports sont corrigés par enduisage pour des écarts inférieurs ou égaux à 5 mm sous la règle de 2,00 m.

B. Prescription de classement de finition sur subjectiles bois

Les ouvrages neufs extérieurs en bois nécessitent impérativement des systèmes de revêtement à trois couches, la première pouvant être appliquée en atelier.

L'état de finition C ne convient pas en extérieur pour les vernis.

Sauf prescriptions des Documents Particuliers du Marché (DPM), aucun travail de masticage, de bouche-porage ou d'enduisage n'est exécuté à l'extérieur, et la surface du système reflète celle du subjectile.

Toutes les fois où il est prévu d'appliquer un mastic d'étanchéité de vitrage à liant gras ou autre, il est impératif d'assurer la protection de la feuillure et de la parclose contre la migration des huiles et les reprises d'humidité. Cette protection peut être assurée par l'application d'une couche de vernis d'impression ou de peinture d'impression, mais pas par une lasure.

Les chants des portes pré-peintes sont généralement bruts et doivent être traités comme tel. Par contre, les pènes des serrures ne doivent pas être peints.

C. Vernis et lasures

Finition C :

Sans exigence d'aspect de finition ;

Seule finition possible pour les lasures utilisées en travaux neufs à l'extérieur ;

Ne concerne pas les vernis en travaux neufs à l'extérieur.

Finition B :

La planéité initiale n'est pas modifiée. Les pores du bois sont visibles ; il y a quelques défauts d'aspect et traces d'outils d'application ;

En lasure transparente, appliquée en intérieur, l'aspect de surface et l'homogénéité de la teinte dépendent de la texture du bois.

Finition A :

Les défauts d'aspect et les traces d'outils sont à peine perceptibles.

D. Peinture

Finition C :

Le revêtement de peinture couvre le subjectile.

Il lui apporte un coloris, mais l'état de finition reflète celui du subjectile.

Finition B :

La planéité initiale n'est pas modifiée. Des défauts d'aspect et de traces d'outils d'application sont admis, ainsi que l'aspect poché.

L'aspect final peut être structuré.

Finition A :

Légers défauts de planéité admis. Pores du bois peu apparents. De légères traces d'outils et très légers défauts d'aspect sont admis. Aspect final uniforme.

Le rechampissage ne présente pas d'irrégularité (ni détrempe, ni saignement, ni remontées).

E. Prescriptions de classement de finition sur subjectiles métalliques

Les défauts de planéité d'ensemble du subjectile métallique ne sont pas repris, ce qui exclut la Finition A.

Finition C

Le revêtement de peinture couvre le subjectile. Il lui apporte un coloris, mais l'état de finition de surface reflète celui du subjectile. Quelques coulures sont admises. Ce type de finition n'est utilisable qu'en intérieur.

Finition B

La finition B se distingue de la finition C par l'application d'une couche intermédiaire.

L'aspect obtenu reste proche de celui de la finition C.

01.02.04.00.02 Préparation en vue des vérifications et contrôles en fin de travaux

1. Surfaces de référence pour ouvrage témoin

À l'origine des travaux de peinture, il est procédé à l'exécution de surfaces de référence qui doivent être approuvées. L'approbation est consignée au moins dans le compte rendu de chantier.

Ces surfaces sont choisies dans des emplacements correspondant à l'exposition moyenne du chantier considéré.

Leur exécution comporte par nature de travail toutes les opérations, travaux préparatoires et application des produits de peinture prévus aux documents particuliers du marché.

Il est exécuté autant de surfaces de référence qu'il y a de types de subjectiles et de systèmes de peinture.

Une surface de référence de 10 m² est exécutée pour toute surface d'application supérieure à 1 000 m².

L'exécution générale des travaux ne peut se faire qu'après acceptation des surfaces de référence par le maître d'ouvrage. Ces surfaces de référence sont conservées jusqu'à la réception des travaux.

Pour les travaux de vernis et de peinture laque, l'exécution des surfaces témoins fixes est complétée par la confection de surfaces témoins mobiles, exécutées sur des éprouvettes en contreplaqué. Ces éprouvettes reçoivent une préparation et application de vernis ou peinture laque identique aux surfaces témoins fixes.

Elles sont conservées par le maître d'ouvrage jusqu'à la réception des travaux pour confronter leur qualité de brillance avec celles des surfaces témoins fixes.

2. Établissement d'éprouvettes échantillons d'aspect

À l'origine des travaux, une éprouvette échantillon d'aspect du revêtement (brillant, texture, couleur) peut être exécutée par l'entrepreneur à la demande du maître d'ouvrage ou de son représentant. Cette éprouvette est exécutée sur des plaquettes constituées de préférence du même matériau et état de surface que le subjectile.

Elles sont établies en trois exemplaires.

Après acceptation, l'éprouvette retenue pour le revêtement est signée par l'entrepreneur et le maître d'ouvrage.

Elle est conservée sur le chantier dans un local normalement aéré et éclairé, mais à l'abri du soleil. Elle ne doit jamais être maintenue en permanence dans l'obscurité.

Ces conditions de conservation peuvent être obtenues dans un local déterminé du chantier.

La durée de validité de l'éprouvette échantillon de couleur n'excède pas six mois.

La dimension de l'éprouvette doit être de l'ordre de 200 cm².

01.02.04.00.03 Travaux avant mise en peinture

Les travaux avant mise en peinture rendent le subjectile apte à l'application des produits de peinture.

Ils sont déterminés suivant la nature et l'état de surface du subjectile, en fonction des prescriptions de l'état de finition et de la nature des produits de peinture. Se reporter à NF DTU 59.1 P1-2 (CGM) pour les produits à employer.

Parmi les travaux avant peinture, on distingue :

- les travaux préparatoires ;
- les travaux d'apprêts.

1. Travaux préparatoires

Ces travaux ne peuvent en aucun cas se substituer à des opérations qui se révéleraient nécessaires à la remise en état des subjectiles non conformes aux prescriptions.

Ils comprennent notamment selon la nature du subjectile :

- les dégraissages ;
- le décapage des métaux oxydés ;
- l'enlèvement de la rouille ;
- le dépolissage ;
- l'élimination de la calamine (sur la métallerie de bâtiment, elle ne peut s'effectuer qu'en atelier) ;
- l'égrenage ;
- le ponçage à sec ;
- l'époussetage ;
- le décapage pour repeindre ;
- le lavage à l'eau sous pression ou à la vapeur ;
- le détapissage ;
- le grattage ;
- l'ouverture des fissures ;
- les lessivages ou lavages sous pression d'eau adaptée ;
- l'élimination de détrempe (colles) et de cires, etc. ;
- la décontamination des subjectiles.

Ces différentes opérations sont définies dans la suite du texte par nature de subjectile.

2. Travaux d'apprêt

Ils comprennent (se reporter au NF DTU 59.1 P1-2 (C.G.M) pour les produits à utiliser) les travaux suivants

A. Les couches primaires

Leur fonction est anticorrosive sur métaux et/ou d'accrochage pour la couche suivante.

B. Les couches d'impressions

Il existe plusieurs types d'impressions, dont l'impression dite « fixante » est la plus couramment employée, et les autres qui le sont en fonction de l'effet recherché.

Elles ont des rôles différents mais toutes ont la fonction d'accrochage. Elles peuvent être pigmentées (jusqu'à être opacifiantes), ou non pigmentées. On caractérise les impressions comme suit.

Isolante

Elle constitue à la surface du subjectile une pellicule continue s'opposant au transfert de matières et à l'apparition de taches telles que : bistre, crayons gras, bitume, etc., ou constitue un obstacle inerte entre un subjectile et un produit incompatible.

Hydrofuge

Elle apporte un complément de résistance à la pénétration de l'eau de ruissellement.

Neutralisante

Elle s'oppose à l'action d'agents chimiques incompatibles avec les produits de finition, sans être isolante.

Fixante (durcissante et pénétrante)

Elle s'applique sur des fonds superficiellement pulvérulents et/ou sensibles à la détrempe à l'eau.

Elle pénètre dans le matériau en durcissant sa surface de façon à permettre un état de finition satisfaisant.

Les impressions non pigmentées et en phase solvantée sont bien adaptées.

Régulatrice d'absorption ou régulatrice de fonds

Elle facilite la régularité d'application du film de peinture.

Impressions spéciales

Elles tendent à satisfaire à certaines conditions d'application particulières.

En travaux d'entretien et de rénovation, il y a lieu de s'assurer que la couche d'impression ne détrempe pas l'ancien revêtement.

C. Les opérations d'enduisage

Les rebouchages et réparations

Opérations discontinues destinées soit à faire disparaître les petites cavités des subjectiles plâtre, plaques de plâtre (reprise des trous de vis), maçonnerie, bois, soit à restituer l'aspect géométrique du subjectile.

Les dégrossissages

Opération de ragréage discontinue à exécuter sur subjectiles à base de liants hydrauliques ou de maçonnerie pour atténuer les irrégularités de surface (bullage, balèvres, arêtes, cueillies, joints, etc.).

Le dégrossissage est limité par les possibilités de rechargement à l'enduit de peinture (c'est-à-dire jusqu'à 5 mm d'épaisseur).

Les enduisages de surface

Ils peuvent s'exécuter sur tous les subjectiles. Les opérations d'enduisage ont pour but, en plus des opérations de rebouchage, réparation, et de dégrossissage, de corriger les défauts du subjectile par une opération dite « de surfacage », pour que, l'enduisage terminé, il présente une surface compatible avec l'état de finition recherché. Ce type d'enduisage est dit « préparatoire ». Sinon, en l'absence (le plus

souvent) d'une finition par peinture, l'enduit qui se suffit à lui-même est dit « décoratif » (e.g : finition type 'Stucco').

L'application des enduits se fait manuellement ou mécaniquement.

L'enduisage en extérieur ne s'exécute que sur prescriptions des Documents Particuliers du Marché (DPM).

✓ Enduisages courants

En intérieur, on distingue trois types courants d'enduisages, applicables en plein.

✓ Enduisage de ratissage

Préparation sommaire des surfaces, dite aussi de « bouche-porage », par l'application d'une seule passe superficielle d'enduit.

Elle s'exécute couramment sur enduit de plâtre coupé offrant une bonne planéité. Sur plaques de plâtre à épiderme cartonné il peut remplacer l'enduisage non repassé en Finition A lorsqu'elles sont bien montées.

Le subjectile peut être visible, par transparence, sur la quasi-totalité de sa surface.

✓ Enduisage non repassé

L'enduisage non repassé comporte une couche d'enduit appliqué en une seule passe. On admet un manque partiel du pouvoir masquant de l'enduit et des irrégularités de surface.

À l'appréciation du peintre, un enduisage de ce type peut être nécessaire sur enduit repassé dans le cas d'une finition A sur béton ou enduit ciment uniquement.

✓ Enduisage repassé

L'enduisage repassé s'effectue en deux passes avec ponçage ou égrenage entre passes pour parvenir aux caractéristiques de surface recherchées. Ce type d'enduisage conduit à une opacification complète.

✓ Enduisage décoratif structuré (ou texturé)

Les reliefs et l'aspect de ce type d'enduisage structuré sont variables et correspondent à un état de finition spécifique. Ils dépendent du procédé de mise en œuvre.

Le type de décor recherché est précisé dans les Documents Particuliers du Marché (DPM).

L'aspect de cet enduisage peut être : pommelé, gouttelette, etc.

Ce type d'enduisage peut remplacer les opérations d'apprêt prévues et/ou être suivi par l'application d'une couche de finition adaptée.

D. Raccords de matériaux

Au droit des raccords de matériaux déjà fissurés ou jointoyés, et pour limiter l'aspect déplaisant de fissurations plus ouvertes ou à venir, il peut être procédé à la pose de bandes de calicot, de tissu naturel, ou synthétique, à cheval sur le raccord. La bande d'armature est noyée dans les couches d'apprêt. Cette opération est quelquefois désignée marouflage.

Le raccordement peut aussi s'effectuer par mise en œuvre d'un mastic compatible [voir NF DTU 59.1 P1.2 (CGM)]. S'il s'agit de joints de façades à calfeutrer, il doit être conforme au NF DTU 44.1 en utilisant les produits prescrits dans ce document. Le revêtement de peinture ne peut être appliqué que si ce mastic est reconnu compatible par le fabricant du produit employé (voir 3.1.6 NF DTU 59.1 P1.2 C.G.M.). En pareil cas, la spécification du paragraphe Revêtements des mastics de calfeutrement de NF DTU 44.1 ne s'applique pas.

Ces types de travaux ne s'exécutent que sur prescriptions des Documents Particuliers du Marché (DPM).

E. Les imprégnations

Ces travaux qui s'exécutent sur subjectiles bois et assimilés ne relèvent pas de ce document.

01.02.04.00.04 Peinture sur supports neufs et anciens

1. Exécution

A. Outillage

Les produits doivent être mis en œuvre avec des outils adaptés, conformément aux préconisations des fournisseurs concernés, en fonction du chantier à réaliser et des prescriptions des Documents Particulier du Marché (DPM).

B. Couche intermédiaire

Elle s'applique après nettoyage éventuel sur couche primaire, couche d'impression partielle ou totale, retouches d'impression (pour uniformiser l'absorption et éviter les embus) couche d'imprégnation, rebouchage, enduits de peinture, anciens fonds de peinture ou sur une ancienne couche intermédiaire exécutés conformément aux règles de l'art. Elle peut nécessiter d'être déposée après humidification du support (exemple : peintures à la chaux).

La couche intermédiaire doit être compatible avec les préparations précédentes et les opérations ultérieures.

C. Révision

Pour les travaux de finition A, il y a lieu de prévoir une vérification et éventuellement une retouche de l'état de surface après enduit ou la couche intermédiaire.

Cette opération, appelée révision, peut consister si nécessaire en une application localisée d'enduit ou de mastic, suivie d'un ponçage et d'un époussetage.

Elle nécessite des retouches locales des parties révisées, seulement dans le cas d'une révision après couche intermédiaire.

D. Couche de finition

La couche de finition donne l'aspect définitif : mat, satiné ou brillant, et lisse, finement poché, poché, ou structuré, et la couleur désirée, tels que précisés aux Documents Particuliers du Marché (DPM).

La couche de finition doit être compatible avec la couche d'impression ou la couche intermédiaire et avec le support pour constituer le système de revêtement conformément aux fiches descriptives des produits.

Dans le cas d'une finition A, il est procédé à un ponçage, époussetage dans l'intervalle de l'application des couches successives.

L'épaisseur d'application doit être uniforme.

Sa couleur doit être de nuance proche de celle de la couche intermédiaire.

En l'absence de précision, l'aspect satiné est considéré comme satiné moyen. L'aspect tendu correspondant à une peinture laque n'est exigible que sur prescription des Documents Particuliers du Marché (DPM) pour un état de finition spécifique.

E. Protection des surfaces revêtues

Les arêtes supérieures des surfaces revêtues doivent faire l'objet de dispositions constructives appropriées prévues à la conception de l'ouvrage (e. g. corniches, bavettes, larmier), afin que l'eau de pluie ne chemine pas dans le plan d'adhérence du revêtement.

F. Hydrofuges de surface et lasures-béton

Les hydrofuges sont mis en œuvre par pulvérisation, à la brosse ou au rouleau, en une ou plusieurs passes pour obtenir la quantité minimale nécessaire à la fonction d'hydrofugation. Cette quantité est déterminée préalablement par l'exécution de la surface de référence.

Ces traitements permettent de maintenir l'aspect d'origine du parement de façade ou de lui donner un aspect peu différent. Ils peuvent aussi avoir une fonction de protection de surface du support [imprégnation, ou imprégnation hydrophobe [voir NF DTU 59.1 P 1-2 (CGM)], à préciser (voir 7.5.8.5) dans les Documents Particuliers du Marché (DPM)].

Les lasures-béton, généralement colorées, sont mises en œuvre de la même façon, pour des fonctions comparables (avec une fonction de protection ou non).

2. Délai de recouvrement

L'entrepreneur détermine le temps à respecter entre deux couches successives en fonction de la nature du liant du produit de peinture et des conditions thermo-hygrométriques.

3. Application des produits de peinture

L'application des produits de peinture peut s'effectuer soit manuellement, soit mécaniquement.

Le choix de la méthode d'application est arrêté en fonction du subjectile, de l'état de finition recherché et des caractéristiques du produit de peinture.

4. Application sur grandes surfaces

Pour des raisons d'aspect, afin de pallier les risques d'apparition de reprises après séchage, ou faciliter les réparations ultérieures du revêtement en respectant au mieux l'apparence de l'ouvrage, il convient de partager la surface à revêtir en panneaux recouvrables en application continue.

5. Exécution de peintures minérales

Les peintures à la chaux, et les peintures minérales en général, applicables selon le présent document, sont définies au NF DTU 59.1 P1-2 (CGM). La mise en œuvre de ces peintures ne doit se faire par nature que sur des supports minéraux afin d'en préserver la perméabilité à la vapeur d'eau.

L'exécution des badigeons à la chaux aérienne (CAEB) ou hydraulique naturelle (XHN) ne relève pas du présent document.

01.02.04.00.05 Vernissage des bois

La texture du subjectile reste apparente après le vernissage.

L'application du vernis ne s'exécute que sur des subjectiles présentant un état de surface dépourvu de défauts non admissibles.

Le subjectile sera brossé et dépoussiéré ou lessivé ou décapé.

01.02.04.00.06 Lasures pour bois

Les lasures incolores en système complet sont à proscrire, en extérieur.

01.03 DESCRIPTION DES OUVRAGES

Avant le démarrage des travaux le lot 02 Désamiantage, réalisera le désamiantage de la colle des faïences des WC1, WC2 et de la salle d'eau. Ces éléments seront donc déjà déposés

01.03.00 Constats d'Huissier

Avant le démarrage des travaux le présent lot fera réaliser un constat des lieux par huissier.

Ce constat devra suivre les recommandations de l'Architecte sur les zones à constater :

* Le R+2 :

- Sol de la circulation
- Portes situées dans la circulation
- Plafonds situés dans la circulation

* Parties communes :

- Sol de la circulation
- Portes situées dans la circulation
- Plafonds situés dans la circulation

Une copie des constats sera remise à l'architecte et au Maître de l'ouvrage, dans la semaine après sa réalisation.

Ces pièces sont accompagnées de toutes photographies, croquis nécessaires attestant de façon visuelle l'état des lieux pour lesquels ces documents sont jugés utiles.

La convocation aux opérations de constat est adressée par l'homme de loi en recommandé avec A.R, aux différentes parties au moins deux ou trois semaines avant les opérations : le texte de la convocation doit être soumis au Maître d'Œuvre avant expédition.

Une copie du constat sera remise à l'Architecte et une au Maître d'ouvrage, par recommandé avec A.R. à chaque partie , 15 jours après les opérations de constat par l'Entrepreneur titulaire du marché.

01.03.01 Protection de l'existant

01.03.01.00 Protection de la Circulation du R+2

Le présent lot devra la protection du sol de la Circulation du R+2, qui est occupé. Le présent lot protégera le sol avec un polyane.

Ce polyane sera déposé en fin de réalisation des travaux.

Un nettoyage journalier dans les parties communes devra être réalisé durant toute la période des travaux

01.03.01.01 Protection de l'ascenseur

Le présent lot devra la protection de l'ascenseur, il devra protéger le sol, ainsi que les parois de la cabine ascenseur avec un contreplaqué.

Localisation : Du RDC au R+2 sur le passage pour approvisionnement

01.03.02 Consignation des réseaux

Avant l'intervention du présent lot, le lot électricité (alimentations, luminaires, interrupteurs, PC etc.... et le lot plomberie (alimentation et évacuation d'eau) devront consigner leurs réseaux respectifs dans l'espace « Salle d'eau », « WC1 » et « WC2 », Circulation devant l'Accueil et dans l'espace Attente.

Le lot électricité devra la consignation et la dépose pour repose du luminaire dans la circulation devant l'accueil et devant le bureau Directeur.

Localisation : Suivant plans Architecte

01.03.03 Dépose – Déconstruction et évacuation en déchetterie

Le présent lot devra réaliser la dépose de tous les éléments se situant dans la « Salle d'eau », le « WC1 » et « WC2 ».

Déposer et à évacuer en déchetteries (ou à conserver à la demande du MOA) : distributeur de papier sèche main, distributeur de papier WC, distributeur de savon, miroir, luminaires, meuble évier, évier et robinetterie.

Déposer et évacuation en déchetterie :

- Les équipements sanitaires (WC)
- Le plafond en plaques de plâtres et la trappe en plafond
- Le sol souple
- Les portes de placard du WC 1
- Les 3 portes de distribution (Salle d'eau, WC1, WC2)
- Les cloisons séparatives
- Le sol carrelé

Localisation : Salle d'eau, WC1, WC2

01.03.04 Dépose Bloc porte existant

Le présent lot devra réaliser la dépose des vantaux et du cadre de la porte tiercée de la salle SCE

Les éléments de la dépose seront à évacuer en déchetterie.

Localisation : Salle SCE

01.03.05 Dépose châssis fixe existant

Le présent lot devra réaliser la dépose du châssis fixe de la salle B15 SCT

Les éléments issus de la dépose seront à évacuer en déchetterie.

Localisation : Salle B15 SCT

01.03.06 Doublage – Isolation en mur et plafond

Fourniture et mise en place d'un doublage des murs intérieurs et du plafond dans le Local Technique.

Ce doublage sera composé :

Les complexes de doublage thermique de la gamme Placomur ou équivalent sont constitués d'un panneau isolant en polystyrène expansé (PSE) associé à une plaque de plâtre Placo. Le complexe est collé au mur en appliquant le mortier adhésif MA Formule+ (ou le mortier adhésif Placo MA24, selon le type de support). Les isolants PSE de la gamme ont des conductivités thermiques λ de 0,032.

Épaisseurs : 120 mm,

L'isolant mis en œuvre doit faire l'objet d'une certification ACERMI et bénéficier d'un Avis Technique.

Les plaques de plâtre seront conformes à la norme NF EN 520 +A1.

Mise en œuvre :

Appliquer des plots de mortier adhésif MAP® Formule +

Coller contre le mur, sur des cales provisoires en pied de panneau

Régler l'alignement par chocs et pressions avec une règle de 2 m

Traiter les joints (enduits et bandes), comme pour tout système en plaque de plâtre

Les joints seront traités suivant la technique et avec les produits PLACOPLATRE (bande + enduit). Un joint bande + enduit sera réalisé en partie haute, entre plafond et cloison.

Traitement des joints par calicots et enduit appliqué en 3 passes minimum pour un fini prêt à recevoir une peinture, la finition des joints sera reprise tant que les supports seront jugés inacceptables par le peintre et l'Architecte.

Localisation : Sur mur et plafond intérieur du Local Technique

01.03.07 Cloisons 98-62 - 98 mm PLACOSTIL – EI60– Hauteur Limite 3.20 m

Fourniture et pose suivant les prescriptions du fabricant de cloisons type BA18 de Placoplatre ou similaire.

Ces cloisons auront une épaisseur de 98 mm, elles seront constituées :

D'une ossature type Stil M62/35, avec montants simples et entraxe 0.60 m avec 1 plaque de plâtre d'épaisseur type BA 18 de chaque côté de l'ossature métallique.

Réaction au feu M1. Euroclasse : A2 s1 d0.

Les plaques de plâtre et les joints calicots seront hydrofuges dans les pièces humides

Les plaques de plâtre seront conformes à la norme NF A1.EN 520 +

Remplissage en laine de verre, par panneau semi-rigide revêtu d'un surfaçage kraft d'épaisseur 60mm pour obtenir une résistance thermique de 1.85 m².K/W, ces panneaux seront de type GR32 Revêt Kraft de chez ISOVER, ou similaire.

L'étanchéité au sol sera assurée par une bande de mousse sous le rail et un joint mastic acrylique sous la dernière plaque de chaque parement.

Les joints seront traités suivant la technique et avec les produits PLACOPLATRE (bande + enduit). Un joint bande + enduit sera réalisé en partie haute, entre plafond et cloison.

Traitement des joints par calicots et enduit appliqué en 3 passes minimum pour un fini prêt à recevoir une peinture, la finition des joints sera reprise tant que les supports seront jugés inacceptables par le peintre et l'Architecte.

Vérification systématique de l'implantation des cloisons au niveau du traçage pour l'implantation des appareils sanitaires, etc...

Il sera prévu la mise en place de polyane sous les cloisons.

Localisation : Suivant plans de repérages Architecte

01.03.08 Cloisons 98-48 - 98 mm PLACOSTIL – EI90– Hauteur Limite 3.25 m

Fourniture et pose suivant les prescriptions du fabricant de cloisons type 98-48 de Placoplatre ou similaire.

Ces cloisons auront une épaisseur de 98 mm, elles seront constituées :

D'une ossature type Hydrostil + M48 et R48, avec montants simples et entraxe 0.40 m avec

1^{er} Parement : 2 plaques type Aquaroc 13 de chaque côté de l'ossature métallique.

2^{ème} Parement 2 plaques type Aquaroc 13 de chaque côté de l'ossature métallique.

Réaction au feu M1. Euroclasse : A2 s1 d0.

Les plaques de plâtre et les joints calicots seront hydrofuges dans les pièces humides

Les plaques de plâtre seront conformes à la norme NF A1.EN 520 +

Remplissage en laine de verre, par panneau semi-rigide revêtu d'un surfaçage kraft d'épaisseur 60mm pour obtenir une résistance thermique de 1.85 m².K/W, ces panneaux seront de type GR32 Revêt Kraft de chez ISOVER, ou similaire.

L'étanchéité au sol sera assurée par une bande de mousse sous le rail et un joint mastic acrylique sous la dernière plaque de chaque parement.

Les joints seront traités suivant la technique et avec les produits PLACOPLATRE (bande + enduit). Un joint bande + enduit sera réalisé en partie haute, entre plafond et cloison.

Traitement des joints par calicots et enduit appliqué en 3 passes minimum pour un fini prêt à recevoir une peinture, la finition des joints sera reprise tant que les supports seront jugés inacceptables par le peintre et l'Architecte.

Vérification systématique de l'implantation des cloisons au niveau du traçage pour l'implantation des appareils sanitaires, etc...

Il sera prévu la mise en place de polyane sous les cloisons.

Localisation : Suivant plans de repérages Architecte

01.03.09 Parement en Plaque de plâtre vissée sur ossature métallique ou collée sur mur existant

Fourniture et pose suivant les prescriptions du fabricant de plaques de plâtre type BA13 de Placoplatre ou similaire.

Par vissage sur ossature métallique :

Cet habillage sera constitué d'une ossature de Type Stil M 48 avec plaques de plâtre type BA 13.

Réaction au feu M1. Euroclasse : A2 s1 d0

Les plaques de plâtre et les joints calicots seront hydrofuges dans les pièces humides.

Les plaques de plâtre seront conformes à la norme NF EN 520 +A1.

L'étanchéité au sol sera assurée par une bande de mousse sous le rail et un joint mastic acrylique sous la dernière plaque de chaque parement.

Il sera prévu la mise en place de polyane sous les cloisons.

Les joints seront traités suivant la technique et avec les produits PLACOPLATRE (bande + enduit). Un joint bande + enduit sera réalisé en partie haute, entre plafond et cloison.

Par collage sur paroi :

Préparer le support :

Veillez à obtenir un support plan, propre et sec.

Enlevez le plâtrage écaillé, enlever l'ancienne couche de peinture qui n'est plus en bon état.

Traitez les surfaces très absorbantes (briques poreuses, béton cellulaire, etc.) avec un apprêt pour que les plaques de plâtre soient solidement fixées.

Traitez aussi d'abord les surfaces lisses (blocs de plâtre, couches de plâtre, béton lisse, etc.) avec un produit d'adhérence spécial pour favoriser l'adhérence avec le plâtre de collage.

Pose des plaques de plâtre :

Appliquez deux bandes épaisses de plâtre de collage sur le mur, à l'endroit des bords extérieurs des plaques de plâtre. Remplissez l'espace entre les bandes avec du plâtre de collage « en plots » tous les 30 cm. Appliquez également une bande de plâtre de collage sur le bord inférieur, là où la paroi est en contact avec le sol.

Cet habillage sera constitué avec plaques de plâtre type BA 13.

Réaction au feu M1. Euroclasse : A2 s1 d0

Les plaques de plâtre et les joints calicots seront hydrofuges dans les pièces humides.

Les plaques de plâtre seront conformes à la norme NF EN 520 +A1.

Les joints seront traités suivant la technique et avec les produits PLACOPLATRE (bande + enduit).

Un joint bande + enduit sera réalisé en partie haute, entre plafond et cloison.

Localisation : Habillage des murs, (suite à dépose de la faïence) ou sur parois non planes

01.03.10 Habillage support wc suspendu, des chutes EU, EV, EP, ou conduits VMC 34 dB etc...

Habillage des gaines techniques intérieures, après enrobage des chutes par une laine minérale de 45mm à la charge du présent lot, 2 plaques de BA13 et/ou complexe cloisons placostil selon implantation, niveau de performance acoustique à atteindre et degré coupe-feu requis.

D'une ossature type Stil M48 avec plaques de plâtre d'épaisseur type BA 13 de chaque côté de l'ossature métallique.

Réaction au feu M1. Euroclasse : A2 s1 d0

Les plaques de plâtre seront conformes à la norme NF EN 520 +A1.

Affaiblissement acoustique $Rw+C \geq 34$ dB et une perte par insertion aux bruits aérien $\Delta L_{an} \geq 31$ dBA,

Réalisation suivant préconisations de la notice acoustique.

L'étanchéité au sol sera assurée par une bande de mousse sous le rail et un joint mastic acrylique sous la dernière plaque de chaque parement.

Les joints seront traités suivant la technique et avec les produits PLACOPLATRE (bande + enduit). Un joint bande + enduit sera réalisé en partie haute, entre plafond et cloison.

Traitement des joints par calicots et enduit appliqué en 3 passes minimum pour un fini prêt à recevoir une peinture, la finition des joints sera reprise tant que les supports seront jugés inacceptables par le peintre et l'Architecte.

Vérification systématique de l'implantation des cloisons au niveau du traçage pour l'implantation des appareils sanitaires, etc...

Il sera prévu la mise en place de polyane sous les cloisons.

Localisation : Habillage bâti support, descentes d'eau EU/EV et EP localisées dans les locaux et suivant plans.

01.03.11 Faux Plafonds en plaques de plâtre

Fourniture et pose d'une plaque de plâtre type BA13 ou équivalent sur une ossature métallique de type Placostil de chez Placoplatre ou équivalent, comprenant :

Ossature : Stil® PRF et rail F 530

Des rails, des profilés, des fourrures, entretoises et tiges filetées et suspentes.

Le parement comprendra 1 plaque de type BA13

Réaction au feu M1. Euroclasse : A2 s1 d0

Les plaques de plâtre seront conformes à la norme NF EN 520 +A1

Un joint bande + enduit sera réalisé en partie haute, entre plafond et cloison.

Traitement des joints par calicots et enduit appliqué en 3 passes minimum pour un fini prêt à recevoir une peinture, la finition des joints sera reprise tant que les supports seront jugés inacceptables par le peintre et l'Architecte.

Localisation : Suivant plans de Repérage Architecte – WC Mixte et PMR Mixte

01.03.12 Trappe d'accès plafond

Fourniture et mise en œuvre d'une trappe de visite en plafond

La trappe de visite sera de type Knauf Star EI60 ou équivalent.

Localisation : Suivant plans de Repérage Architecte – WC PMR Mixte

01.03.13 Joues en plafond

Retombées et joues en plafonds comprenant ossature galvanisée de 48mm, parements en plaques de plâtre cartonnée à classement M1, type BA13, compris finition de rives, angles, fixations, coupes, ajustages, enduits de finitions, et toutes sujétions.

Localisation : Entre faux plafonds posés à des hauteurs différentes. Voir plan de repérage Architecte

01.03.14 Faux plafonds en panneaux 600 x600 - acoustique

Fourniture et mise en œuvre de faux plafonds suspendus ; démontables en panneaux auto portants par dalles en laine minérale haute densité à bords droits (A) avec sur la face apparente une finition voile de verre.

Panneaux acoustiques de dimension 60cm x 60cm en laine de roche d'épaisseur 15 mm revêtue d'un voile de verre de type ARMSTRONG PERLA OP 0.95 de chez KNAUF ou équivalent.

Coefficient d'absorption acoustique $\alpha_w \geq 0,95$ classe A

- Le plafond sera mis en œuvre sur un système d'ossatures de type T24 en acier galvanisé blanc constitués de profilés porteurs suspendus à la structure par fixation adaptée au support et d'entretoises.
- Une cornière périphérique de même teinte que l'ossature assurera la finition périphérique au droit des murs et des cloisons.
- Les dalles reposeront sur l'ossature pour une pose avec ossature T24.
- L'ossature restera apparente
- La mise en œuvre sera conforme aux prescriptions de la norme NFP 68 203 1&2, DTU 58.1.

Réaction au feu : A2-s1,d0

Le produit disposera d'une Fiche de Données Environnementales et Sanitaires (F.D.E.S.)

Localisation : Suivant plan Architecte

01.03.15 Raccords après corps d'états

Les rebouchages seront effectués par les entreprises des autres corps d'état mais la finition de ces rebouchages sera à charge du présent lot.

- Dans la mesure où les corps d'état techniques passent avant les travaux de plâtrerie, les rebouchages seront à charge du titulaire du présent lot.
- Les découpes de dalles de faux-plafond, ou de plaques de plâtre de faux plafond pour le passage des réseaux et incorporations de grilles ou luminaires seront à la charge du présent lot.
- Dans le cas inverse, les rebouchages seront exécutés par les corps d'état techniques.
- Dans tous les cas, la finition de ces rebouchages sera à charge du titulaire du présent lot.

01.03.16 Ouvrages divers – Calfeutrements et raccords - Nettoyage

Dans tous les locaux où le titulaire du présent lot sera intervenu, il devra une finition par joint élastomère entre plinthes, huisserie ou cadre sur cloison et menuiseries extérieures sur cloisons partout où le Maître d'œuvre le trouvera nécessaire.

01.03.17 Pose des huisseries pour cloisons

L'Entrepreneur du présent lot devra la pose des huisseries et cadres métalliques ou bâtis bois incorporés dans les cloisons de distribution, ainsi que la fixation ou le scellement des ensembles portes de placards. Il sera tenu responsable de tous vices d'aplomb et de nivellement.

La prestation comprend la mise en œuvre à la pompe d'un joint élastomère à toutes les huisseries.

Toutes les huisseries et tous les bâtis seront fournis et distribués à chaque niveau par les corps d'état intéressés.

Localisation : Toutes les huisseries des portes de circulation dans les ouvrages du présent lot.

01.03.18 Châssis vitré intérieur coulissant 2 vantaux en aluminium P1

Fourniture et mise en œuvre d'un châssis vitré, coulissant 2 vantaux, comprenant :

Huisserie :

En aluminium sections adaptées pour reprendre l'épaisseur du mur ou de la cloison à équiper.

Elle comportera :

- Pattes à scellement ou autre dispositif de fixation.
- Butées caoutchouc.
- Joints feu et isophoniques.

Châssis vitrés 2 vantaux coulissants

Châssis vitrés coulissant 2 vantaux constitués par bâtis dormants à recouvrement sur les murs ou cloisons, en aluminium teinte selon le choix de l'architecte, 4 parements assemblés avec :

Traverses hautes, intermédiaires et basses, montants verticaux de sections identiques.

Vitrages clair Sécurité

Fixations par parecloses de sections carrées, alignées sur les 2 faces.

Impostes vitrées fixes :

Sans objet.

Isolement acoustique : Suivant réglementation en vigueur

Dimensions : Suivant plans de repérage Architecte.

Localisation : Plan de Repérage des Menuiseries Intérieures

01.03.19 Blocs portes pré-peints en bois à âme pleine à peindre P3 -P4

Fourniture et pose de blocs portes, parements pré peints, à âme pleine, comprenant :

Huisseries :

Huisserie à recouvrement ou bâti en bois européen pré-peints de sections adaptées pour venir en U avec surépaisseur sur la cloison à équiper ainsi que l'isolant éventuel.

Bâtis posés avec baguettes de calfeutrement sur murs de refend.

Le bâti à fonction de couvrir joint sur cloison. Détails à valider en EXE par l'architecte.

Elles comporteront :

Pattes à scellement ou autre dispositif de fixation.

Demi-paumelles soudées.

Butées caoutchouc.

Joint d'étanchéité sur les 4 côtés de la porte pour les portes isolantes.

Joints souples coupe-feu et isophoniques, y compris joints entre vantail pour portes à 2 vantaux.

Vantaux :

P3 : Dimensions 93 x 204cm ht : WC PMR

P4 : Dimensions 83 x 204cm ht : WC Mixte

À âme pleine de 40 mm d'épaisseur, parements isogyls pré peints, alaises en sapin sur les 4 côtés.

Les portes à deux vantaux à simple action seront à feuillure et contre feuillure à mi-bois sans battement rapporté.

Impostes bois ou vitrées : sans objet.

Habillage des encadrements de baies :

Habillage en bois massif des tableaux et linteau des portes et châssis intérieurs sur murs de toute nature.

Suivant localisation, voir articles.

Ferrages - quincailleries :

Pattes de fixation en nombre suffisant. 4 paumelles mixtes en acier roulé de 140 par vantail.

Ces portes seront dégondables.

Couvre joints :

Les couvre-joints seront remplacés par une surépaisseur des dormants, sur les cloisons et chaque fois que possible, dans le cas contraire l'entreprise devra un couvre joint en bois pour finition entre dormant et murs de toute nature.

Types de serrures :

Garnitures

Toutes les portes seront équipées de garnitures à rosaces avec béquilles en forme de L en aluminium anodisé au choix de l'architecte dans la gamme du fabricant, rosettes de finition et rosaces assorties. Les rosaces correspondent aux équipements des vantaux.

Archétype pour les portes: Type Bercy de Bezault ou Annecy de Hoppe, ou produit équivalent

Ferme porte

Butée de porte

Serrures bec de cane à condamnation et décondamnation

Serrure bec de cane à condamnation à l'intérieure et dé condamnation extérieure avec voyant, pour les portes des WC

Localisation : Porte de distribution WC PMR Mixte et WC Mixte **P3**

01.03.20 Blocs porte tiercé pré-peints en bois à âme pleine avec 2 Vantaux à peindre avec oculus sur vantail de 93 cm P2

Fourniture et pose de bloc porte tiercé, parements pré peints, à âme pleine, comprenant :

Huisseries :

Huisserie à recouvrement ou bâti en bois européen pré-peints de sections adaptées pour venir en U avec surépaisseur sur la cloison à équiper ainsi que l'isolant éventuel.

Bâtis posés avec baguettes de calfeutrement sur murs de refend.

Le bâti à fonction de couvre joint sur cloison. Détails à valider en EXE par l'architecte.

Elles comporteront :

Pattes à scellement ou autre dispositif de fixation.

Demi-paumelles soudées.

Butées caoutchouc.

Joint d'étanchéité sur les 4 côtés de la porte pour les portes isolantes.

Joints souples coupe-feu et isophoniques, y compris joints entre vantail pour portes à 2 vantaux.

Vantaux :

Porte 2 Vantaux : Dim 143 x 204cm ht

A âme pleine de 40 mm d'épaisseur, parements isogyls pré peints, alaises en sapin sur les 4 côtés.

Les portes à deux vantaux à simple action seront à feuillure et contre feuillure à mi-bois sans battement rapporté.

1 Vantail avec passage de 93 cm et un vantail de 50cm

Impostes bois ou vitrées : sans objet.

Oculus :

Oculus : Rectangulaire 400cm x 800 cm

Habillage des encadrements de baies :

Habillage en bois massif des tableaux et linteau des portes et châssis intérieurs sur murs de toute nature. Suivant localisation, voir articles.

Ferrages - quincailleries :

Pattes de fixation en nombre suffisant. 4 paumelles mixtes en acier roulé de 140 par vantail.

Ces portes seront dégonflables.

Couvre joints :

Les couvre-joints seront remplacés par une surépaisseur des dormants, sur les cloisons et chaque fois que possible, dans le cas contraire l'entreprise devra un couvre joint en bois pour finition entre dormant et murs de toute nature.

Types de serrures :

Serrures bec de cane à condamnation et décondamnation
Canon européen double entrée

Garnitures

Toutes les portes seront équipées de garnitures à rosaces avec béquilles en forme de L en aluminium anodisé au choix de l'architecte dans la gamme du fabricant, rosettes de finition et rosaces assorties. Les rosaces correspondent aux équipements des vantaux.

Archétype pour les portes: Type Bercy de Bezault ou Annecy de Hoppe, ou produit équivalent

Crémones

Fourniture et mise en œuvre de crémone pompier à levier rotatif carené type 335 de Bezault ou produit équivalent, anodisé teinte naturelle.

Crémone pompier pour vantail secondaire des portes à deux vantaux à simple action du présent lot.

Localisation : Pièce SCE

01.03.21 Blocs porte issue de secours EI90 à peindre P5

Le présent lot devra la dépose de la porte de secours existante : cadre + vantail. Les éléments issus de la dépose seront évacués en déchetterie.

En lieu et place le présent lot devra fournir et mettre en œuvre une porte de secours EI90, de type POLYFEU 90 DV SA F9D036 de chez Polytech ou équivalent.

Huisseries :

Huisserie en bois massif ou reconstitué de densité minimale 600 kg/m³ avec étanchéité à chaud et avec ou sans joint isophonique sur montants et traverse

Vantaux :

Porte 1 Vantail : Dim 89 x204cm ht
Cadre en bois massif ou reconstitué de densité 600 kg/m³
Ame composite pour vantail de 66mm
Parements prépeints

Habillage des encadrements de baies :

Habillage en bois massif des tableaux et linteau des portes et châssis intérieurs sur murs de toute nature. Suivant localisation, voir articles.

Ferrages - quincailleries :

Pattes de fixation en nombre suffisant. 4 paumelles mixtes en acier roulé de 140 par vantail.
Ces portes seront dégonflables.

Couvre joints :

Les couvre-joints seront remplacés par une surépaisseur des dormants, sur les cloisons et chaque fois que possible, dans le cas contraire l'entreprise devra un couvre joint en bois pour finition entre dormant et murs de toute nature.

Quincaillerie

Garnitures

Toutes les portes seront équipées de garnitures à rosaces avec béquilles en forme de L en aluminium anodisé au choix de l'architecte dans la gamme du fabricant, rosettes de finition et rosaces assorties. Les rosaces correspondent aux équipements des vantaux.

Archétype pour les portes: Type Bercy de Bezault ou Annecy de Hoppe, ou produit équivalent

Butée de porte

Poignée côté intérieur de l'établissement et serrure avec bouton moleté

Serrure à larder 3 points A2P

Ferme porte

Localisation : Porte de secours vers l'escalier

01.03.22 Bloc porte 2 vantaux EI90 P8

Fourniture et pose de portes 2 vantaux pour gaine technique

Le présent lot devra la dépose des portes de la gaine Technique existante dans le WC : cadre + vantail. Les éléments issus de la dépose seront évacués en déchetterie.

En lieu et place le présent lot devra fournir et mettre en œuvre une porte 2 Vantaux EI90, de type POLYFEU 90 DV SA F9D036 de chez Polytech ou équivalent.

Huisseries :

Huisserie en bois massif ou reconstitué de densité minimale 600 kg/m³ avec étanchéité à chaud et avec ou sans joint isophonique sur montants et traverse

Vantaux :

Porte 2 Vantaux de largeur totale 158cm

Cadre en bois massif ou reconstitué de densité 600 kg/m³

Ame composite pour vantail de 66mm

Parements prépeints

Habillage des encadrements de baies :

Habillage en bois massif des tableaux et linteau des portes et châssis intérieurs sur murs de toute nature. Suivant localisation, voir articles.

Ferrages - quincailleries :

Pattes de fixation en nombre suffisant. 4 paumelles mixtes en acier roulé de 140 par vantail.

Ces portes seront dégondables.

Couvre joints :

Les couvre-joints seront remplacés par une surépaisseur des dormants, sur les cloisons et chaque fois que possible, dans le cas contraire l'entreprise devra un couvre joint en bois pour finition entre dormant et murs de toute nature.

Quincaillerie

Garnitures

Toutes les portes seront équipées de garnitures à rosaces avec béquilles en forme de L en aluminium anodisé au choix de l'architecte dans la gamme du fabricant, rosettes de finition et rosaces assorties. Les rosaces correspondent aux équipements des vantaux.

Archétype pour les portes: Type Bercy de Bezault ou Annecy de Hoppe, ou produit équivalent

Poignée côté WC

Localisation : Gaine Technique du WC PMR Mixte

01.03.23 Ragréage

Fourniture et mise en œuvre d'un ragréage fibré auto durcissant à base de liants hydrauliques, pour préparation des sols avec finition sol souple.

Les supports devront être propres, et dépoussiérés avant application du ragréage.

Application sur primaire d'accrochage.

Les joints de dilatation ou de fractionnement des chapes ou des dalles seront respectés.

Localisation : Sur dalle béton ou chape recevant un sol souple.

01.03.24 Revêtement en PVC

Fourniture et mise en œuvre d'un revêtement de sol en PVC.

Classement UPEC :

Sanitaire : U₃ P₂ E₂ C₁

- Traitement des fissures > à 3mm
- Nettoyage du support avec un aspirateur

Application éventuelle d'un primaire, compatible avec l'enduit de préparation de sol (voir NF DTU P1-2)

Sur support très poreux ou fermé, un primaire doit être systématiquement appliqué

Sur Support normalement poreux, seuls peuvent être utilisés sans primaire les produits dont l'Avis Technique le précise.

- Exécution d'un enduit de préparation de sol compatible avec le primaire
- Il sera exécuté conformément au Cahier des Prescriptions Techniques d'exécution des enduits de préparation de sols intérieurs pour la pose de revêtements de sol minces « CPT Cahier 3469 du CSTB ».
- Pose du revêtement de sol plastique par collage en plein sur le support, La colle doit être adaptée à l'envers du revêtement, (par gamme, famille ou produit spécifique).

Compris Plinthes

Pose des plinthes plastique manufacturée souple On utilisera des plinthes d'au moins 7 cm de hauteur et maximum 15 cm avec retour horizontal (talon) d'au moins 3 cm.

Localisation : Voir plans de Repérage Architecte

01.03.25 Revêtements muraux - Faïence

Revêtement mural en carreaux de faïence de dimension 20 x 20 cm à bords adoucis, posés avec des produits de collage conformes à la norme NF EN 12004.

Teinte au choix de l'architecte

Aspect mat.

Il sera également dû au titre du présent lot :

- Façon de coulis au ciment de couleur selon le choix de l'architecte pour garnissage des joints, et nettoyage
- Façon de joints et de coupes à la demande des lieux,
- Profils d'arrêt à angle droit en aluminium anodisé teinte selon choix de l'architecte sur toutes les rives horizontales, verticales et les angles saillants.
- Réalisation d'un joint mastic conforme à la norme NF EN ISO 11600, joint à la pompe, lissé entre la faïence et le plan vasque ou appareils sanitaires, suivant localisation.

Hauteur suivant plan de repérage en périphérie des points d'eau, lavabos des sanitaires

Hauteur suivant plan de repérage dans les Sanitaires

Localisation : Sanitaires voir plans de repérage

01.03.26 Préparations des supports

01.03.26.00 Enduit garnissant

Réalisation d'un enduit garnissant. Mise en œuvre mécanique ou manuelle suivant prescriptions du fabricant y compris tous travaux préparatoires.

Localisation : Tous supports béton ou enduit ciment recevant une peinture de finition au titre du présent lot.

01.03.26.01 Préparations des plâtres manufacturés

Réalisation des enduits de ratissage des joints et ponçages, compris toutes sujétions de préparation des enduits.

Rebouchages et recouvrements des têtes de vis à l'aide d'un mortier colle à carrelages.

Ratissage à l'enduit pelliculaire pour parements prêts à peindre.

Localisation : Toutes parois horizontales et verticales, supports (cloisons de doublage et de distribution, gaines techniques, gaines diverses, gaines de désenfumage et d'air neuf, caissons d'habillages et soffites, joues, faux plafonds à peindre, etc. ...) à base de plaques de plâtre, de plâtre, ... recevant une peinture de finition au titre du présent lot.

01.03.26.02 Préparations des supports

La description des revêtements ci-après prévoit les travaux de préparation des supports. L'entreprise devra prévoir l'ensemble des travaux nécessaires à l'exécution soignée des travaux sur tous les supports à peindre, à lasure.

Localisation : Ensemble des supports revêtus par le présent lot.

01.03.27 Peintures - Enduits Décoratifs – Revêtements muraux

01.03.27.00 Peinture acrylique

Exécution des travaux préparatoires et de préparations des supports selon le type de support (béton, maçonneries, carreaux de briques, plaques de plâtre, etc.), suivant les préconisations du fabricant, réalisées soigneusement pour finition soignée, comprenant

:

- Egrenages.
- Brossages, décapages.
- Dépoussiérages, nettoyages.
- Rebouchages.
- Enduits de ratissage.
- Ponçages.

Application : Une couche d'impression adaptée aux différents supports suivant préconisations du fabricant et deux couches croisées de peinture mate aux résines alkydes en émulsion et acryliques, ou produit équivalent.

Toutes teintes au choix de l'architecte.

Qualité de finition très soignée.

Aspect lisse.

Classement au feu M2.

Travail soigné, aspect lisse, finition satinée.

Les peintures utilisées proviendront de fabricants notoirement connus tels que : LA SEIGNEURIE, TOLLENS, GUITTET ou équivalent.

L'entrepreneur s'assurera de la compatibilité des supports avec le revêtement prévu.

Nota : La mise en peinture des murs, cloisons, parois verticales, plafonds, comprend également la mise en peinture de tous les poteaux, poutres, linteaux et sous faces de linteaux, les parties rampantes ou cintrées que l'on peut rencontrer, dans un local à peindre, mais aussi les sous faces d'escaliers compris sous faces des paliers et demi paliers, les tympans des escaliers, murs d'échiffre, les joues, soffites, caissons d'habillages, engouffrements, etc.

Localisation : Selon plan de repérage Architecte y compris renforcements, tableaux, linteaux, épaisseur de murs)

01.03.27.01 Laque sur menuiseries bois intérieures – bois et dérivés

La prestation comprendra :

- Epoussetage ou lessivage
- Raccord à l'endroit gras ou passe d'enduit gras si nécessaire
- Ponçage

Réalisation d'une peinture au choix de l'architecte satinée, avec effet de finition de type A sur subjectile en bois et dérivés, se référer au tableau n°4.

Exécution des travaux préparatoires et de préparations des supports selon le type de support, suivant les préconisations du fabricant.

Sur les menuiseries bois intérieures, application de :

- 1 couche d'impression type BLANCOPRIN de chez BLANCOLOR (Norme NF).
- 1 couche intermédiaire, type FASTOSATIN de chez TOLLENS (Norme NF).
- 1 couche de finition émail, acrylique type FASTOSATIN de chez TOLLENS.

Teintes au choix de l'architecte, compris préparation des fonds, rebouchages, ponçages et toutes sujétions.

- Classement au Feu suivant notice de sécurité.

Localisation : Cadres des châssis vitrés et vantaux

01.03.28 Peinture sur canalisations

01.03.28.00 Peinture sur canalisations en PVC apparentes

La prestation comprendra :

- Grattage et décapage à l'acide oxalique.
- Ponçage,
- Brossage des salissures,
- Dégraissage éventuel,
- Couche primaire,
- Finition : 2 couches de peinture mate spéciales pour application sur PVC, teintes au choix de l'architecte.

Localisation : Sur l'ensemble des canalisations PVC apparentes pour évacuation des appareils sanitaires

01.03.28.01 Peinture sur canalisations métalliques

La prestation comprendra :

- Brossage
- Grattage, piquage de la calamine
- Couche primaire de peinture glycérophtalique
- Finition par 2 couches de peinture glycérophtalique, teintes au choix de l'architecte.

Localisation : Sur l'ensemble des canalisations métalliques apparentes (sorties EF/EC sous appareils sanitaires, etc...).

01.03.29 Grilles de ventilation aluminium

Le présent lot devra dans le Local Technique :

- La dépose du vitrage du châssis en façade
- La dépose de la grille et de sa tôle périphérique

En lieu et place de ces éléments déposés et évacués en déchetterie, le présent lot devra poser une grille de ventilation en aluminium finition thermolaquée de la dimension du châssis 1.50 m de large x 1.70m de haut. RAL selon choix Architecte.

La grille de ventilation sera de type 458 de chez RENSON sur mesure
Identique à la grille existante en R+1

La grille murale Renson 458 est une grille à encastrer avec les caractéristiques suivantes :

- Esthétique

- o Pas de lame = 60 mm
- o Hauteur de lame = 43 mm
- o assemblée de manière invisible à l'aide de supports de lames en aluminium
- o montage invisible à l'aide des doguets n° 429.
- o angles coupés en biais et assemblés par pression à l'aide d'équerres d'angle
- o recouvrement du cadre = 25 mm

- passage d'air

- o Surface physique libre : 77 %
- o Surface visuelle libre : 83 %
- o Caractéristique aérodynamiques (avec treillis 6mm x 6mm)
- § classe 1 selon la norme EN 13030:2001
- § Facteur K aspiration = $1/ce^2 = 4,7$; $ce = 0,462$
- § Facteur K expiration = $1/ce^2 = 4,8$; $ce = 0,457$
- o à fournir : rapport de test officiel (BSRIA, 106808/5) conformément à la norme EN 13030:2001, pour déterminer les caractéristiques aérodynamiques

- stabilité

- o pour des grilles de plus de 3 m², il faut prévoir une structure porteuse à l'arrière.
- matière
 - o composée de profils en aluminium extrudé (AlMgSi0,5, EN AW 6063 T66)
 - o exécution avec treillis en inox 18/8, maillage 6mm x 6mm
 - o traitement de surface :
 - § Anodisé naturel avec épaisseur de 20 µm, ou
- profondeur d'encastrement : 60mm
- options
 - o treillis alternatifs : moustiquaire 2,3mm x 2,3mm ou treillis 10 x 10 mm.
 - o profil récupérateur d'eau et moustiquaire 2,3mm x 2,3 mm pour une meilleure étanchéité à l'eau
 - o profil larmier pour éviter les traces d'eau sur la façade
 - o moustiquaire amovible : pour un nettoyage facile et avec profil larmier intégré
 - o filtre classe G4
 - o cadre sans recouvrement

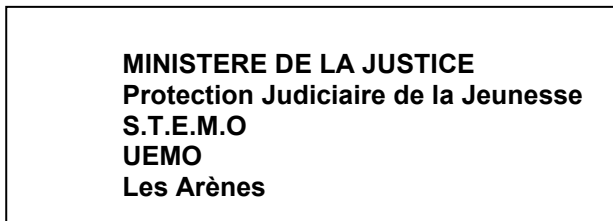
Localisation : En façade du Local Technique

01.03.30 Signalétique

01.03.30.00 Signalétique autocollante sur éléments vitrés

Le présent lot devra la fourniture et la pose de la signalétique :

- Sur le châssis coulissant de l'accueil : indiquer le mot ACCUEIL avec une écriture Lisible et Visible sur la paroi vitrée de dimension ≥ 15 mm et de couleur contrastée
- Sur la porte vitrée : indiquer le mot SECRETARIAT avec une écriture Lisible et Visible sur la paroi vitrée de dimension ≥ 15 mm et de couleur contrastée
- Sur la porte vitrée d'entrée et porte du secrétariat poser des bandes de 5cm de signalisation adhésive à hauteurs réglementaire : 0.50m, 1.10m, 1.60m, de couleur contrastée
- Sur la porte vitrée de l'entrée : indiquer les indications suivantes : Panneau autocollant sur fond de couleur blanc avec écritures de couleur Visibles et lisibles et contrastées, dimension des lettres $\geq$ à 15mm



Localisation : Selon plan de repérage Architecte

01.03.30.01 Signalétique Directionnelle

Le présent lot devra la fourniture et la pose de la signalétique directionnelle :

- Cadre rabattable de format A3 de couleur Noir

Localisation : Selon plan de repérage Architecte

01.03.30.02 Signalétique Informatif

Le présent lot devra la fourniture et la pose de la signalétique directionnelle :

- Cadre rabattable de format A4 de couleur Noir

Localisation : Selon plan de repérage Architecte

01.03.30.03 Signalétique par Pictogramme

Le présent lot devra la fourniture et la pose de la signalétique par Pictogramme :

- Plaque de porte Aluminium brossé imprimé AluSign - 210x150 mm - Double Face adhésif au dos (Toilettes mixtes)
A poser sur la porte WC PMR Mixte



Localisation : Selon plan de repérage Architecte

- Plaque de porte Aluminium brossé imprimé AluSign - 50x180 mm - adhésif au dos (Accès Interdit) à poser sur les portes : WC Mixte + Local Technique + Archives + Rgt 1 +Rgt 2



Localisation : Selon plan de repérage Architecte

- Plaque de porte aluminium brossé imprimé -Dimensions 200 x 50 mm - Double face adhésif au dos



Localisation : Selon plan de repérage Architecte

01.03.31 Poignées de porte allongée

Le présent lot devra la dépose de poignées non conformes à la réglementation PMR, et remplacées par des poignées allongées ergonomiques.

- Porte Direction/Circulation : Changer la poignée côté Circulation
- Porte pièce B17 / Circulation : Changer la poignée de chaque côté de la porte

Localisation : Bureau Direction et B17

01.03.32 Gestion des déchets

Le présent lot devra évacuer ses déchets quotidiennement afin d'avoir un chantier propre chaque jour.

01.03.33 Nettoyage de pré-réception

A l'achèvement des travaux tous corps d'état, l'entreprise titulaire du présent lot effectuera un nettoyage préliminaire aux opérations préalables à la réception des travaux (OPR).

Ce nettoyage de l'ensemble des locaux comprendra notamment :

- dépoussiérage de tous les sols
- lavage de tous les sols
- lavage de tous les murs revêtus de faïence.
- nettoyage de toutes les menuiseries intérieures et extérieures 2 faces, compris vitrages, cadres, etc...
- lavage des appareils sanitaires, mobilier, appareils d'éclairages et miroiterie.

Localisation : L'ensemble de l'ouvrage

01.03.34 Nettoyage de livraison

A l'issue de la levée des réserves, l'entreprise titulaire du présent lot effectuera le nettoyage complet et définitif permettant une prise de possession et une occupation immédiate et normale de tous les locaux par le maître d'ouvrage.

Les travaux comprendront notamment :

- dépoussiérage par aspiration et lavage aux produits ammoniacaux usuels des revêtements de sol et des revêtements muraux, des faïences, des tissus, des revêtements en bois, des éléments de plafonds suspendus décoratifs, des ouvrages de menuiseries intérieures et extérieures, des fermetures, volets roulants et occultations, des éléments de quincailleries, ferrages et vitrages aux deux faces, des appareils sanitaires, des installations de chauffage et de climatisation, des canalisations et robinetteries, des équipements électriques même dans placards et niches, nettoyage des miroiteries aux deux faces et miroirs, mobilier, façades des placards, etc...

Ces nettoyages doivent obligatoirement être réalisés par une entreprise spécialisée agréée par l'Architecte.

A l'occasion du nettoyage, l'Entrepreneur exécute, à ses frais, tous les raccords de peinture ou reprise de rechampissage qui apparaissent.

Ainsi pour la réception des locaux, les nettoyages comprennent entre autres :

- Sols en revêtement textile : Balayés, brossés et dépoussiérés.
- Sols plastiques ou peints : Lavés et essuyés.
- Dallages et carrelages : Grattés, lavés, essuyés.
- Appareils sanitaires et robinetteries : Grattés, lavés, essuyés.
- Tous appareils électriques et d'éclairages intérieurs et en façades : interrupteurs, prises de courant, TV-MF, spots, luminaires, lampadaires, ampoules, tubes fluo, etc... : Grattés, lavés, essuyés.
- Menuiseries intérieures et extérieures en bois, en métal : Grattées, lavées, essuyées y compris vitreries.
- Menuiseries en aluminium ou en acier : Nettoyées au détersif spécial avec soin pour éviter toutes détériorations.
- Tous vitrages et miroirs : Grattes, lavés et essuyés.
- Enlèvements des déchets correspondants.

Le nettoyage (des vitres, miroirs, robinetteries, P.C, interrupteurs, agencements, etc...) doit être exécuté avec soin afin d'éviter toutes rayures. Tout ouvrage rayé devra être remplacé, par le lot concerné, au frais du présent lot.

Ce nettoyage sera réalisé en plusieurs étapes :

- Gros nettoyages des sols, vitres et sanitaires avant pré-réception.
- Nettoyages complets fins, de tous ouvrages après retouches et avant visite de réception.

Après réception et levées de réserves :

- Révisions générales, nettoyages des traces sur appareils et accessoires.
- Enlèvements de tous déchets correspondants.
- Parachèvements au cas par cas, avant prises de possession des locaux après retouches éventuelles de réception.

Nota :

- L'utilisation de produits à base d'acide ou de chlore pour le nettoyage des locaux de la zone cuisine et les douches est à proscrire. Le contact et les vapeurs d'acide endommagent les inox utilisés pour les équipements de restauration et douches.

Localisation : L'ensemble de l'ouvrage

PSE : Prestations supplémentaires Eventuelles

PSE 1 : Coin cuisine dans rangement 1

01.03.35 Dépose – Déconstruction et évacuation en déchetterie

Le présent lot devra la dépose des éléments situés dans le RGT1.

Dépose et évacuation en déchetterie : Etagères, tasseaux pour fixations étagères, sol et plinthes.

Décoller le papier peint.



Localisation : RGT 1

Dito articles :

01.03.09 Parement en Plaque de plâtre vissée sur ossature métallique ou collée sur mur existant

01.03.11 Faux Plafonds en plaques de plâtre

01.03.23 Ragréage

01.03.24 Revêtement en PVC, compris plinthes

01.03.25 Revêtements muraux - Faïence

01.03.26 Préparations des supports

01.03.27 Peintures - Enduits Décoratifs – Revêtements muraux

Inclus peinture porte et cadre existant

01.03.28 Peinture sur canalisations

01.03.36 Meuble sous évier

Le présent lot devra la fourniture et la pose de meuble sous évier.

Fourniture et pose d'un plan de travail, qui sera découpé par le présent lot pour la pose de l'évier.

Fourniture et raccords de l'évier par le lot plomberie

Tous les éléments visibles du meuble seront en panneaux de bois lamellé collé en sapin, épaisseur à définir en phase EXE.

Cet ensemble est composé de :

- Caisson 5 faces en mélaminé 18mm d'épaisseur, qualité marine sous plan évier
- Etagères mélaminées avec chants revêtus ABS, hauteur réglable.
- Porte en applique sur charnières invisibles, ouverture avec poignée
- Plan de travail en matériau composite acrylique.

Caissons posés sur pieds réglables. Les pieds seront dissimulés derrière une plinthe que fera toute la longueur du meuble sous évier.

La prestation comprend toutes les sujétions de coupes et découpes, coupes d'onglets, etc... ainsi que le traitement esthétique des chants. Toutes découpes nécessaires à l'incorporation d'appareils sanitaires

Finition : Lasure en atelier au présent lot.

L'ensemble de la visserie utilisée sera en acier inoxydable.

Dimensions : suivant plan architecte

Localisation : RGT 1

PSE 2 : Lave main dans circulation

Dito article :

01.03.25 Revêtements muraux - Faïence

PSE 3 : Accueil

01.03.37 Consignation des réseaux

Avant l'intervention du présent lot, le lot électricité (alimentations, luminaires, interrupteurs, PC etc.... et le lot CVC (unité intérieur) devront consigner leurs réseaux respectifs dans l'espace « B15 SCT », et déposer tout ce qui est fixé sur la cloison Circulation/ B15 SCT.

Les goulottes dans la circulation seront déposées et reprises pour repose sur la nouvelle cloison.

Localisation : Suivant plans Architecte

01.03.38 Dépose - Déconstruction

Le présent lot devra la dépose de la cloison existante y compris le châssis vitré fixe, ainsi que la porte vitrée du Bureau B15 SCT.

Il devra également la dépose d'une à 2 portes du placard 4 existante et coulissante, la dépose d'étagères dans le placard.

La découpe de l'imposte au-dessus du placard 4 et la plinthe.

Toutes ces déposes seront à évacuer en déchetterie

Localisation : Suivant plans Architecte

Dito articles :

01.03.07 Cloisons 98-62 - 98 mm PLACOSTIL – Hauteur Limite 3.20 m

01.03.14 Faux plafonds en panneaux 600 x600 - acoustique

01.03.17 Pose des huisseries pour cloisons

01.03.39 Ensemble vitré

Fourniture et mise en œuvre d'un ensemble vitré, qui comprend une porte vitrée et un châssis vitré intérieur, comprenant 1 vantail fixe 1 vantail coulissant.

Huisserie :

En bois à peindre ou à lasuré, sections adaptées pour reprendre l'épaisseur du mur ou de la cloison à équiper.

Elle comportera :

- Pattes à scellement ou autre dispositif de fixation.
- Demi-paumelles soudées.
- Butées caoutchouc.
- Joints feu et isophoniques.

Vantail vitré P0

Bloc porte vitré de sécurité, avec alaises en sapin sur les 4 côtés de 40 mm d'épaisseur minimum.

Dimension Porte vitrée : 0.93 x 204 cm ht

Châssis vitrés fixes et coulissant :

Châssis vitrés l'un sera fixe et l'autre sera coulissant constitués par bâtis dormants à recouvrement sur les murs ou cloisons, en bois, à peindre, 4 parements assemblés avec :

Traverses hautes, intermédiaires et basses, montants verticaux de sections identiques.

Vitrages clairs sécurit trempé

Fixations par parecloses de sections carrées, alignées sur les 2 faces.

Impostes vitrées fixes :

Sans objet.

Degré de protection au feu :

Tous les ensembles vitrés seront Pare flamme de degré 1/2 heure, à l'exception des ensembles vitrés Coupe-feu ou de degré Pare Flamme plus important, suivant articles ci-après, suivant indications en plans et suivant notice de sécurité et/ou R.I.C.T P.V à fournir au bureau de contrôle.

Isolement acoustique : Suivant réglementation en vigueur

Finition : A peindre ou à lasuré par le présent lot

Dimensions : Suivant plans de repérage Architecte.

Localisation : Plan Architecte

Dito articles :

01.03.26 Préparations des supports

01.03.27 Peintures - Enduits Décoratifs – Revêtements muraux

01.03.40 Reprise en sol

Suite à dépose cloison dans la circulation, rebouchage par enduit ciment et mise en œuvre d'un carrelage du même type que l'existant.

Compris Plinthes le long de la nouvelle cloison

Fourniture et pose de plinthes en grés cérame, format, type et teinte ressemblant à l'existant

Pose au mortier colle.

Localisation : suivant plans de repérage

01.03.41 Tablette PMR

Le présent lot devra la fourniture et la pose d'une tablette PMR en bois d'une profondeur ≥ 30 cm, fixée de part et d'autre de la cloison, avec des équerres de maintien.

Finition stratifiée, couleur selon choix de l'architecte.

Localisation : suivant plans de repérage

PSE 4 : Local Archives

01.03.42 Consignation des réseaux

Avant l'intervention du présent lot, le lot électricité (alimentations, interrupteurs, PC etc.... et les éléments SSI) devra consigner ses réseaux dans l'espace « Archives », et déposer tout ce qui est fixé en périphérie de la porte.

Localisation : Suivant plans Architecte

01.03.43 Dépose - Déconstruction

Le présent lot devra la dépose du cadre de la porte et du vantail, Toutes ces déposes seront à évacuer en déchetterie.

Le présent lot devra la découpe de la cloison existe de part et d'autre du cadre de la porte afin de l'élargir, la nouvelle porte aura une dimension de 93cm. La cloison est en brique.

Reconstitution de la cloison de part et d'autre de la découpe. Reconstitution en CF 1H, briques + enduit 2 faces aux dimensions de la réservation.

Dito articles :

01.03.17 Pose des huisseries pour cloisons

01.03.44 Blocs portes CF 1/2h pré-peints en bois à âme pleine à peindre P7

Fourniture et pose d'un bloc porte CF1/2H, parements pré peints, à âme pleine, comprenant :

Huisseries :

Huisserie à recouvrement ou bâti en bois européen pré-peints de sections adaptées pour venir en U avec surépaisseur sur la cloison à équiper ainsi que l'isolant éventuel.

Bâti posés avec baguettes de calfeutrement sur murs de refend.

Le bâti à fonction de couvrir joint sur cloison. Détails à valider en EXE par l'architecte.

Elles comporteront :

Pattes à scellement ou autre dispositif de fixation.

Demi-paumelles soudées.

Butées caoutchouc.

Joint d'étanchéité sur les 4 côtés de la porte pour les portes isolantes.

Joints souples coupe-feu et isophoniques, y compris joints entre vantail pour portes à 2 vantaux.

Vantaux :

P7 : Dimensions 93 x 204cm ht : Local Archives

A âme pleine de 40 mm d'épaisseur, parements isogyls pré peints, alaises en sapin sur les 4 côtés.

Les portes à deux vantaux à simple action seront à feuillure et contre feuillure à mi-bois sans battement rapporté.

Impostes bois ou vitrées : sans objet.

Habillage des encadrements de baies :

Habillage en bois massif des tableaux et linteau des portes et châssis intérieurs sur murs de toute nature.

Suivant localisation, voir articles.

Ferrages - quincailleries :

Pattes de fixation en nombre suffisant. 4 paumelles mixtes en acier roulé de 140 par vantail.

Ces portes seront dégondables.

Couvre joints :

Les couvre-joints seront remplacés par une surépaisseur des dormants, sur les cloisons et chaque fois que possible, dans le cas contraire l'entreprise devra un couvre joint en bois pour finition entre dormant et murs de toute nature.

Types de serrures :

Garnitures

Toutes les portes seront équipées de garnitures à rosaces avec béquilles en forme de L en aluminium anodisé au choix de l'architecte dans la gamme du fabricant, rosettes de finition et rosaces assorties. Les rosaces correspondent aux équipements des vantaux.

Archétype pour les portes: Type Bercy de Bezault ou Annecy de Hoppe, ou produit équivalent

Poignée des 2 côtés et serrure avec bouton moleté, et serrure à larder avec canon européen
Buttée de porte

Localisation : Porte de distribution de local Archives

Dito articles :

01.03.26 Préparations des supports

01.03.27 Peintures - Enduits Décoratifs – Revêtements muraux

Peinture cadre + porte + périphérie Porte

01.03.45 Reprise en sol

Suite à dépose cloison dans la circulation et dans le local Archives, rebouchage par enduit ciment et mise en œuvre d'un carrelage du même type que l'existant.

Compris Plinthes le long de la nouvelle cloison des 2 côtés

Fourniture et pose de plinthes en grés cérame, format, type et teinte ressemblant à l'existant
Pose au mortier colle.

Localisation : suivant plans de repérage